



Chaire **Desjardins**
en développement
des petites collectivités

UQAT

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

**L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE,
UNE HISTOIRE DE SOLIDARITÉS**

SEPTEMBRE 2015



**L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE,
UNE HISTOIRE DE SOLIDARITÉS**

SEPTEMBRE 2015

La Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue a pour principales préoccupations la vitalité sociale, la viabilité économique et la validité politique des petites collectivités, plus particulièrement en ruralité. Ses travaux visent à développer la connaissance des problématiques propres aux petites collectivités et à enrichir l'expertise sur les stratégies de revitalisation de ces communautés.

Distribution

Chaire Desjardins en développement des petites collectivités
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
445 boul. de l'Université
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4
Courriel: chaire.desjardins@uqat.ca

Chaire Desjardins en développement des petites collectivités (UQAT)
ISBN 978-2-924231-14-2
Dépôt légal: Septembre 2015
Bibliothèque et archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada
© Tous droits réservés

Vous pouvez télécharger ce document sur le site Internet de la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités (UQAT) à l'adresse :
www.uqat.ca/chairedesjardins/

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
CHAIRE DESJARDINS EN DÉVELOPPEMENT DES PETITES COLLECTIVITÉS

L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, UNE HISTOIRE DE SOLIDARITÉS

PAR

VALÉRIE SHAFFER

SOUS LA DIRECTION DE PATRICE LEBLANC

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
SEPTEMBRE 2015

L'Abitibi-Témiscamingue, une histoire de solidarités

Auteur :

Valérie Shaffer, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

Direction :

Patrice LeBlanc, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)

Avec la collaboration de :

Coopérative de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue (CDRAT)

Pôle d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue

Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (RFAT)

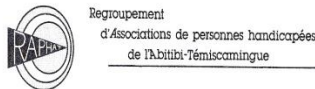
Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue (RAPHAT)

Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT)

Concertation des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue (CROC-AT)

Centre d'animation, de formation et d'accompagnement (CAFA)

Partenaires financiers :



PRÉSENTATION

Écrire l'histoire des entreprises collectives (coopératives, mutuelles et organismes à but non lucratifs marchands), des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue, et de leurs prédécesseurs permet de saisir leur identité et de comprendre l'importance qu'ils ont eue et qu'ils ont encore aujourd'hui pour le développement de la région et la vitalité de ses collectivités. Ces entreprises collectives et groupes ont tous un objectif de mieux-être dans la collectivité, tout en reposant sur l'implication des gens qui y vivent. C'est pourquoi nous les qualifions de *solidarités*. Ce rapport de recherche pose un regard sur l'histoire des solidarités dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et sur leur contribution à son développement depuis les débuts de la colonisation jusqu'à 2013.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	1
TABLE DES MATIÈRES	2
INTRODUCTION	5
Une région qui s'est développée par les solidarités	5
Présentation du livre	6
Méthodologie	7
<u>PARTIE 1</u>	
CHAPITRE 1. DE L'OUVERTURE DU TÉMISCAMINGUE ET DE L'ABITIBI À LEUR AFFIRMATION RÉGIONALE	9
1.1 Le contexte québécois lors de l'ouverture de la région (1880-1945)	9
1.2 Un Québec en mutation (1945-1980)	12
1.3 La colonisation du Témiscamingue et de l'Abitibi (1880-1945).....	14
1.4 La consolidation d'une région (1945-1980)	16
CHAPITRE 2. LES COOPÉRATIVES ET LES MUTUELLES	20
2.1 Les débuts d'un projet de société (1925-1945).....	20
2.1.1 <i>Les coopératives agricoles</i>	21
2.1.2 <i>Les caisses populaires</i>	24
2.1.3 <i>Roquemaure et les coopératives forestières</i>	25
2.1.4 <i>Les coopératives de consommation</i>	28
2.2 La fin d'une époque et le renouvellement d'un idéal (1945 à 1980)	30
2.2.1 <i>Guyenne</i>	30
2.2.2 <i>Les coopératives agricoles</i>	32
2.2.3 <i>Les caisses populaires</i>	34
2.2.4 <i>Le secteur forestier</i>	34
2.2.5 <i>Les coopératives de consommation</i>	37
2.2.6 <i>Les autres secteurs</i>	38
2.3 À l'aube des années 1980, un mouvement en réflexion	41
2.4 Les mutuelles	42
2.5 La contribution au développement des paroisses et de la région.....	45
CHAPITRE 3. LES PRÉDÉCESSEURS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF	47
3.1 L'action religieuse (des débuts jusqu'aux années 1960)	47
3.1.1 <i>En santé</i>	48
3.1.2 <i>Dans l'organisation sociale des paroisses</i>	50

3.2 La participation (à partir des années 1960).....	55
3.2.1 <i>La participation populaire</i>	56
3.2.2 <i>La participation communautaire</i>	65
3.3 Les apports d'un mouvement en émergence.....	67
CONCLUSION DE LA PARTIE 1	70
<u>PARTIE 2</u>	
CHAPITRE 4. LES PARTICULARITÉS DES DIFFÉRENTS TYPES DE SOLIDARITÉS ET LEURS LIENS.....	75
4.1 Les particularités.....	75
4.2 Les liens	76
CHAPITRE 5. LE QUÉBEC ET L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE DES ANNÉES 1980 À AUJOURD'HUI	79
5.1 La situation au Québec.....	79
5.1.1 <i>Le contexte politico-économique</i>	79
5.1.2 <i>La santé et les services sociaux</i>	80
5.1.3 <i>La ruralité qui se prend en charge</i>	81
5.2 La situation en Abitibi-Témiscamingue.....	83
5.2.1 <i>La quête du contrôle de son développement</i>	83
5.2.2 <i>Une région à forte dimension rurale</i>	85
CHAPITRE 6. LES COOPÉRATIVES ET MUTUELLES	87
6.1 Les secteurs coopératifs traditionnels	87
6.1.1 <i>Les caisses Desjardins</i>	87
6.1.2 <i>Les coopératives forestières</i>	88
6.1.3 <i>Les coopératives agricoles</i>	89
6.2 De nouveaux secteurs coopératifs.....	89
6.3 Guyenne, un village modèle coopératif	90
6.4 Le milieu coopératif des années 2000.....	93
6.5 La création de la CDRAT	96
6.6 Les mutuelles	98
6.7 Contribution au développement local	100
CHAPITRE 7. LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL) MARCHANDS	102
7.1 Qu'est-ce qu'un OBNL marchand?	102
7.2 Les OBNL marchands par secteur	103
7.3 Le Chantier et le Pôle.....	114
7.4 La recherche en économie sociale	114
7.5 Contribution à la communauté et au développement territorial.....	115

CHAPITRE 8. LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	117
8.1 Qu'est-ce qu'un organisme communautaire?	117
8.2 L'émergence des organismes communautaires	119
8.3 L'action communautaire en santé et services sociaux	122
8.4 L'action communautaire en défense collective des droits	133
8.5 L'action communautaire sous d'autres formes	140
8.6 Les regroupements d'organismes communautaires	143
8.7 La planification stratégique du Témiscamingue et les États généraux du Témiscamingue	147
8.8 Contribution à la communauté et au développement du territoire.....	148
CHAPITRE 9. ENJEUX ET PERSPECTIVES	152
9.1 Enjeux	152
9.2 Opportunités et pistes d'action.....	154
CONCLUSION DE LA PARTIE 2	156
RÉFÉRENCES.....	159

INTRODUCTION

Une région qui s'est développée par les solidarités

Les collectivités de l'Abitibi-Témiscamingue sont tissées serrées. Diverses raisons peuvent être avancées pour expliquer cette particularité : le passé encore récent de la colonisation de la région où les pionniers n'avaient d'autres choix que d'être solidaires pour survivre, l'isolement géographique de la région, sa population peu nombreuse¹, les luttes pour faire valoir la survie de plusieurs de ses localités, la volonté et le processus d'émancipation de la région, etc. De la colonisation du Témiscamingue et de l'Abitibi jusqu'à nos jours, les habitants de la région ont fait preuve d'audace, de créativité et de solidarité pour assurer le maintien et le développement de leurs collectivités. Cette histoire des solidarités en témoigne.

Cette histoire vient combler l'absence d'un ouvrage synthèse sur les diverses formes de solidarités qui se sont déployées sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette histoire résulte d'une demande des organismes eux-mêmes : le QUINTET², la Coopérative de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue (CDRAT) et le Pôle d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue. Ajoutons qu'en 2004, dans son *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire*, le gouvernement du Québec souligne que le secteur communautaire devrait être davantage connu et documenté (Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2006, p. 9). En 2008, il reconnaît la contribution de l'entrepreneuriat collectif à la vitalité des communautés du milieu par l'entremise de son Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif *Économie sociale. Pour des communautés plus solidaires*. Enfin, en 2013, l'Assemblée nationale adopte le projet de

¹ Les données provisoires de 2011 pour la population totale de l'Abitibi-Témiscamingue est de 146 419 habitants (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, Mars 2012).

² Au moment de la demande (2010), le QUINTET comprend le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (RFAT), le Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue (RAPHAT), le Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT), la Concertation des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue (CROC-AT), le Centre d'animation, de formation et d'accompagnement (CAFA) et la Table de concertation régionale des organismes communautaires et alternatifs en santé mentale de l'Abitibi-Témiscamingue (TCROCASMAT).

loi n° 27 qui vise à reconnaître, à promouvoir et à accroître le rôle de l'économie sociale dans le développement socioéconomique au Québec.

Présentation du livre

Ce rapport brosse le portrait de l'évolution des solidarités en Abitibi-Témiscamingue et met en lumière l'importance de celles-ci pour le développement régional, l'occupation de son territoire et la vitalité de ses collectivités urbaines et rurales. Le passé de la région fourmille de modèles et d'exemples de solidarité inspirants. Dans un contexte où les organismes et entreprises de solidarité font face à plusieurs défis, dont ceux de leur financement et de leur relève, cette mise en valeur des apports des solidarités prend tout son sens.

Le rapport est divisé en deux grandes parties chronologiques. La première débute avec la colonisation du Témiscamingue et de l'Abitibi et se termine avec les années 1970. La deuxième partie couvre la période de 1980 à 2013. La division de ce livre en deux parties s'explique par le fait que se produisent, vers 1980, des événements et des changements dans la région qui sont marquants pour les solidarités : crises de l'emploi et de l'État providence, ruralité fragilisée, développement de l'identité régionale en Abitibi-Témiscamingue, processus de régionalisation, foisonnement de groupes et de coopératives dans de nouveaux secteurs, ajout de la dimension *communautaire* à plusieurs organisations populaires, etc. Néanmoins, il ne faut pas voir une coupure nette entre la période qui précède les années 1980 et celle qui lui succède. Certains types et secteurs de solidarité connaissent des transformations majeures à la fin des années 1970, alors que pour d'autres, cela se produit davantage au début des années 1980.

L'intérêt de ce rapport étant de documenter les entreprises collectives (coopératives, mutuelles, organismes à but non lucratif [OBNL] marchands) et les organismes communautaires, le terme de *solidarités* comprend donc ces différents types d'organisme. Pour la période antérieure à 1980 (partie 1), les prédécesseurs de ces solidarités sont aussi inclus. Jusqu'aux années 1960, la majorité de ces prédécesseurs est influencée par une doctrine religieuse. On y retrouve les communautés religieuses, les organisations et les

clubs sociaux. À partir des années 1960, de nouvelles solidarités s'appuyant sur la participation prennent forme. Il y a la participation populaire (mobilisations régionales, groupes de défense des droits, comités de citoyens, etc.) et la participation communautaire avec les groupes de services.

Il importe de mentionner que la partie 2 de cet ouvrage a déjà été publiée dans un cahier par l'Alliance de recherche université-communauté (ARUC) – Développement territorial et coopération³. Quelques modifications mineures ont été apportées au texte pour son intégration dans ce rapport.

Méthodologie

La recherche bibliographique de cet ouvrage comprend de la documentation relative aux organismes de solidarité de la région (dépliants, bulletins, rapports annuels, sites Internet, etc.), de même que des études et des monographies sur l'histoire d'un ou de plusieurs organismes. Aussi, dans un souci de poser un regard extérieur aux solidarités, la recherche bibliographique a porté sur des monographies d'histoire régionale, des livres anniversaires de municipalités, des rapports et des ouvrages plus théoriques sur le développement régional et local, l'action religieuse, la participation citoyenne, les coopératives, les mutuelles, l'économie sociale, le milieu communautaire et les orientations gouvernementales sur ces sujets.

De plus, treize entrevues⁴ ont été menées avec des acteurs du milieu. Les entrevues ont servi à enrichir la compréhension du sujet, tout en offrant des discours et points de vue variés.

³ La référence de ce cahier est : Shaffer, V., (2014), *L'Abitibi-Témiscamingue, une histoire de solidarités (1980 à aujourd'hui)*, Cahiers de l'ARUC – Développement territorial et coopération, Série « Recherches » N° 19, 96 pages.

⁴ Treize entrevues ont été menées (huit pour la partie 1 et sept pour la partie 2) avec des acteurs impliqués dans une ou plusieurs solidarités et ayant une bonne connaissance de celles-ci. Un souci particulier a été porté de manière à s'assurer que ces informateurs proviennent de différents types de solidarité, de secteurs divers (hébergement, santé physique et aide aux personnes handicapées, etc.) et de chacune des municipalités régionales de comté (MRC) de la région. Néanmoins, nous n'avons obtenu aucune entrevue avec un acteur de la MRC Abitibi-Ouest.

PARTIE 1

Cette partie aborde les différentes formes de solidarités qui se déploient sur le territoire du Témiscamingue et de l'Abitibi du début de la colonisation jusqu'aux années 1970. Afin de mieux saisir l'époque et les circonstances dans lesquelles prennent forme et se mettent en œuvre les solidarités, le premier chapitre brosse un état de situation du Québec et de la région. Le deuxième chapitre explore l'évolution des coopératives et des mutuelles. Le troisième chapitre porte sur les solidarités relevant de l'action religieuse puis de la participation. Ces solidarités sont les prédécesseurs des organismes communautaires et des organismes à but non lucratif (OBNL).

CHAPITRE 1. DE L'OUVERTURE DU TÉMISCAMINGUE ET DE L'ABITIBI À LEUR AFFIRMATION RÉGIONALE

Ce chapitre fait état du contexte québécois et du contexte régional dans lesquels les solidarités prennent forme et se mettent en œuvre. Dans un premier temps, un regard est posé sur les grands événements, à l'échelle du Québec, qui ont une influence directe sur la colonisation du Témiscamingue et de l'Abitibi entre 1880 et 1945 : l'exploitation du bois, l'idéologie libérale, le début de la coopération, les crises économiques, les plans de colonisation, le rôle de l'Église. Dans un second temps, toujours à l'échelle du Québec, les circonstances qui ont d'importants effets sur les solidarités entre 1945 et 1980 sont évoquées : la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'avènement du gouvernement de Jean Lesage et ses orientations en matière de développement régional, la crise économique des années 1970 et l'émergence de nouvelles façons de faire en matière de solidarité.

Le Témiscamingue et l'Abitibi sont ensuite plus particulièrement observés. La colonisation de ces deux territoires, entre 1880 et 1945, est mise sous la loupe : en quelles années les paroisses sont-elles fondées? Combien sont-elles? Comment y vit-on? Puis, les difficultés relatives au développement de la région entre 1945-1980 sont abordées : la modernisation de l'agriculture, l'exploitation de ressources naturelles par des grandes entreprises étrangères, etc. La consolidation de la région à la suite de ces difficultés est également vue.

1.1 Le contexte québécois lors de l'ouverture de la région (1880-1945)

La deuxième moitié du 19^e siècle est marquée par l'entrée du Québec dans l'ère de l'industrialisation. Les besoins en bois augmentent et les territoires en périphérie de la bande du fleuve St-Laurent, tels le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Côte-Nord, le Témiscamingue et l'Abitibi, jusqu'alors peu occupés, connaissent une période de colonisation avec l'exploitation de cette ressource naturelle. Pour le Témiscamingue, cela se produit vers 1880 et vers 1910 pour l'Abitibi. Sur le plan politique, l'idéologie libérale domine. On laisse la grande entreprise exploiter les ressources naturelles sans l'ingérence de l'État.

Dans un contexte d'absence de mesures de sécurité sociale, les sociétés de secours mutuels apparaissent au cours du 19^e siècle, surtout dans la deuxième moitié de ce siècle. La première mutualité-incendie est formée en Estrie dans les années 1830 (Saint-Pierre, 1997, p. XII). Néanmoins, la première société de secours mutuels d'importance au Québec est créée en 1876. Il s'agit de la Société des artisans Canadiens-Français de Montréal. Les premières initiatives d'entreprises collectives s'expérimentent plus tard. L'exemple coopératif le plus connu est certainement celui des caisses Desjardins. En 1900, Alphonse Desjardins met sur pied la première caisse à Lévis, afin de donner les moyens aux classes laborieuses de se prendre en main, de gérer elles-mêmes leur propre capital, de développer l'habitude et le goût de l'épargne et de rendre le crédit plus accessible. En 1903, la première coopérative agricole au Québec prend forme à Adamsville (Comté de Shefford). Il faut attendre 1908 pour voir la Première loi des coopératives au Québec, à l'instigation de M. Gigault, sous-ministre de l'agriculture. Au cours des années suivantes, la Confédération des sociétés coopératives est créée (1916), puis elle fusionne avec d'autres coopératives pour devenir la Coopérative Fédérée du Québec (1922).

La récession économique marque le début des années 1920. Elle affecte particulièrement l'agriculture et l'industrie du bois. La colonisation s'en trouve freinée. Pour les colons, ces années de récession sont des années noires. C'est dans ce contexte que l'Union Catholique des Cultivateurs (UCC) est fondée en 1924. Soutenue par l'épiscopat, elle rallie bien vite la majorité du monde rural. L'UCC élabore un plan de sauvetage de l'agriculture québécoise et réclame du gouvernement la poursuite de la colonisation pour fournir un débouché à la jeunesse rurale et permettre l'expérimentation des nouveaux procédés de culture des sols. L'UCC bénéficie d'un poids électoral considérable et, par conséquent, elle obtient du gouvernement le maintien d'une aide à la colonisation (Centre de Renaissance Catholique inc., 1996). Il faut savoir que l'Église croit que le mode de vie agriculteur tient les gens qui en vivent à l'écart des vices et périls de la ville et assure les valeurs catholiques et nationales, ce qui explique qu'elle déploie autant d'effort pour la colonisation.

La Grande Dépression des années 1930 engendre de nombreuses pertes d'emploi, principalement en ville. L'exploitation d'une terre agricole apparaît un moyen efficace pour réduire le chômage et permettre aux chômeurs de subvenir aux besoins de leurs familles. Les gouvernements québécois et fédéral entreprennent de stimuler la colonisation en ouvrant de nouvelles terres et en déployant des mesures d'aide pour les nouveaux colons. Le plan Gordon (1932-1934) amène 2 664 personnes au Témiscamingue et 2 776 en Abitibi, alors que le plan Vautrin (1934-1937) attire respectivement 4 309 et 16 591 colons sur les deux territoires (R. Barrette, « Le plan Vautrin et l'Abitibi-Témiscamingue », dans *L'Abittibi-Témiskaming, hier et aujourd'hui*. Rouyn : Collège du Nord-Ouest, 1975, p. 109, dans Asselin et Gourd, 1994, p. 240 et 243). Ces mesures sont suivies par le plan Rogers-Auger (1937-1939) et le plan Bégin dans les années 1940, qui ont toutefois une portée moins grande.

La crise économique des années 1930 met en lumière les faiblesses du capitalisme. Dans ce contexte, plusieurs voient des avantages dans la coopération. « En outre, vues sous un angle nationaliste, les coopératives apparaissent comme un moyen d'affranchissement des Québécois et un instrument pour leur reprise en mains » (Dechene, 1981, p. 13). Elle est d'ailleurs encouragée par les élites religieuses, politiques et intellectuelles. Le milieu coopératif connaît une croissance dans les années 1930.

Dans un Québec où domine l'idéologie libérale, les soins de santé relèvent du secteur privé et des œuvres religieuses. Pour ce qui est de l'entraide, on compte habituellement sur les solidarités familiales et les réseaux de voisinage. Ceux-ci sont particulièrement importants au début de la colonisation, alors que les ressources matérielles sont très limitées. Lorsque ces solidarités ne suffisent plus, les gens ont recours aux organismes et institutions charitables (Vincent, 1995, p. 358-359). La vie sociale des villages se caractérise généralement par la présence d'œuvres charitables relevant de l'Église catholique et d'organismes laïcs ayant une dimension plus ou moins importante en regard à la charité. Ces derniers sont, par exemple, les clubs Rotary qui tiennent des soirées au

profit des œuvres charitables ou Les filles d'Isabelle qui organisent la guignolée pour le bénéfice des indigents.

1.2 Un Québec en mutation (1945-1980)

La Deuxième Guerre mondiale (1939-1945) a pour effet immédiat de relancer l'économie. L'effort de guerre engendre de nouveaux besoins de production, ce qui crée de l'emploi. Les trente années qui suivent sont prospères. L'exploitation des ressources naturelles dans les régions va bon train et ces dernières voient leur population augmenter. Sous la gouverne de Duplessis (1936 à 1939 et 1944 à 1959), l'intervention de l'État demeure minimale, le libéralisme économique est bien en place et l'Église continue d'occuper une place prépondérante dans l'organisation de la société. Les œuvres charitables de l'Église constituent toujours une part importante en matière d'entraide. Si l'effort de guerre a créé une occasion favorable à la fondation de coopératives, le retour à la normale une fois la guerre terminée fait vivre des années difficiles aux jeunes coopératives. Les secteurs plus anciens de la coopération, tels les secteurs financier et agricole, ainsi que celui de la consommation, connaissent pour leur part une phase de consolidation et d'exploration de nouvelles avenues (Dechene, 1981, p. 23).

Avec l'élection du gouvernement de Jean Lesage (Parti libéral du Québec) en 1960, l'État devient davantage interventionniste. Il adopte en 1963, en regard du milieu coopératif, la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et la Loi sur les associations coopératives. La même année, il met sur pied le Service des coopératives, une unité administrative destinée spécifiquement aux coopératives. Progressivement, la santé et l'éducation deviennent sous la responsabilité de l'État. L'Église catholique perd de son poids dans ces sphères et dans ses autres champs d'action, mais continue tout de même de jouer un rôle important dans les villages québécois.

Dans les années 1960, le gouvernement adopte une approche axée sur la rentabilité. Cette volonté du gouvernement s'exprime par la concentration de la production agricole. Dans un contexte d'évolution rapide des technologies, le gouvernement exige des agriculteurs une hausse de leur productivité et de leur production, ce qui représente un défi pour

plusieurs petits et moyens agriculteurs. Par conséquent, bon nombre d'entre eux abandonnent le travail d'agriculteur, ce qui a pour effet de fragiliser les milieux ruraux. La logique de rentabilité s'applique aussi au développement des localités et des régions. Le gouvernement opte pour un développement régional s'appuyant sur des pôles de croissance, c'est-à-dire sur quelques villes peuplées et fortes économiquement, plutôt que sur l'établissement de collectivités stables en milieux ruraux. Il encourage ainsi les populations des villages moins rentables à se relocaliser dans les centres urbains de services. Une fois de plus, les milieux ruraux s'en trouvent affaiblis. Ces actions engendrent des mobilisations au sein des populations pour s'opposer à ces orientations et défendre la survie de leurs villages.

Au début des années 1970, une crise économique frappe le Québec. Le gouvernement vit difficilement cette crise. Il réalise, au courant de la décennie, qu'il a embrassé trop grand et qu'il doit réduire ses dépenses et effectifs. La crise économique sensibilise de nouveau aux risques d'une économie libérale; les coopératives apparaissent alors comme l'instrument le plus approprié pour assurer un développement stable des territoires. De nouvelles et nombreuses coopératives sont créées. Le gouvernement du Québec prend des engagements à l'égard des coopératives, notamment par la mise sur pied de la Société de développement coopératif en 1977 et par la tenue de la Conférence socioéconomique sur la coopération de 1980 (Dechene, 1981, p. 25-26). À la fin des années 1970, on compte environ 2 500 entreprises coopératives au Québec. La formule coopérative est bien installée dans les secteurs financier et agro-alimentaire, mais occupent une place nettement moins importante dans les autres secteurs. Globalement, le poids des coopératives ne dépasse guère 3% du produit intérieur brut (Secrétariat des conférences socio-économiques du Québec, 1980, p. 14).

Par ailleurs, dans les collectivités du Québec, émergent des initiatives et des associations de gens qui délaissent les valeurs traditionnelles de charité pour tendre vers des valeurs démocratiques, vers une affirmation des droits de la personne. Ces initiatives et associations appréhendent l'individu comme un sujet responsable qui mérite la dignité humaine et non comme un objet de compassion. De plus en plus, les gens s'engagent

dans une cause ou dans une organisation pour répondre aux exigences d'une humanité commune (Lamoureux, 2009, p. 17). C'est la notion des droits de chacun à la justice sociale dans les faits et les mentalités qui prime. On vise désormais à trouver des solutions aux groupes sociaux connaissant des difficultés semblables. Certaines initiatives de solidarité sont davantage axées sur le militantisme, la défense de valeurs démocratiques et d'autres sur l'offre de services. Ces initiatives sont des précurseurs aux organismes communautaires et aux organismes à but non lucratif (OBNL).

1.3 La colonisation du Témiscamingue et de l'Abitibi (1880-1945)

Si le Témiscamingue était déjà occupé par des Algonquins, des anciens coureurs des bois et des communautés religieuses, il connaît une première véritable vague de peuplement entre 1880 et 1914⁵. À cette époque, les colons s'installent de leur propre chef, sans l'aide financière de l'État et souvent à proximité des chantiers forestiers. La grande industrie forestière occupant une place dominante dans ce domaine, ils doivent se conformer à plusieurs contraintes pour couper du bois sur leur lot. Dès 1885, la Société de colonisation du lac Témiscamingue facilite l'établissement de colons. Entre 1886 et 1914, 12 villages agricoles sont fondés. De 1891 à 1921, la population du Témiscamingue passe de 1 072 à 11 662 habitants (Riopel, 2 juin 2002).

Du côté de l'Abitibi, quelques événements sont déterminants quant à sa colonisation : son rattachement à la province de Québec en 1898, l'association entre le gouvernement du Québec et le clergé pour promouvoir la colonisation agricole, la construction du chemin de fer du National Transcontinental (1906-1912) et la présence de nombreuses scieries. La colonisation de l'Abitibi débute officiellement en 1912. Des villes et villages prennent forme le long du tracé de la voie ferrée. Contrairement aux premiers colons du Témiscamingue, ceux d'Abitibi bénéficient de l'intervention de l'État et sont autorisés à couper et à vendre le bois de leurs lots. De fait, le développement sera surtout agroforestier. Les colons exploitent non seulement les terres, mais travaillent aussi en bonne partie dans les chantiers forestiers. Jusqu'en 1924, une vingtaine de paroisses voient le

⁵ La Première Guerre mondiale qui débute en 1914 met un frein au mouvement de colonisation du Témiscamingue.

jour. D'une population de 329 habitants en 1913, on passe à une population de 11 823 âmes en 1920 (Riopel, 24 avril 2003).

Les gisements de métaux que renferme le sous-sol du Témiscamingue et de l'Abitibi attirent d'abord les prospecteurs, puis mènent à la fondation de véritables villages et villes minières. Cela participe au développement de la région. Si le Témiscamingue a été sillonné par des prospecteurs à la fin du 19^e siècle et au tout début du 20^e siècle, c'est essentiellement en Abitibi, le long de la faille de Cadillac, que s'effectue la ruée minière à compter de 1922. Dans les années qui suivent, Noranda et Bourlamaque, deux villes de compagnies minières, naissent comme des champignons, ainsi que Rouyn et Val d'Or⁶, respectivement à proximité des deux premières, à l'initiative des commerçants. L'augmentation du prix de l'or en 1934 stimule encore plus l'exploitation minière. De 1927 à 1950, 50 mines ouvrent, quelques-unes au Témiscamingue et la plupart en Abitibi (Riopel, 26 avril 2003).

Le Témiscamingue et l'Abitibi vivent en même temps une autre vague de colonisation au cours de la Grande dépression des années 1930. Comme nous l'avons vu, ces territoires sont les principaux bénéficiaires des plans de colonisation Gordon et Vautrin. Dans la foulée du plan Vautrin, huit paroisses rurales sont créées au Témiscamingue et 19 en Abitibi (Barrette, 1975, p. 142, dans Asselin et Gourde, 1995, p. 243). « Plusieurs de ces nouvelles localités se situent entre le Témiscamingue et l'Abitibi rural, soudant en quelque sorte ces deux zones de peuplement » (Riopel, 25 novembre 2003). Dans le cadre de ces plans, de nombreux chômeurs des villes et jeunes célibataires ne pouvant devenir agriculteurs dans leur paroisse d'origine, faute de terres libres, se voient attribuer un lot dans les régions de colonisation et une aide gouvernementale pour s'y installer. En 1940, l'implantation de nouvelles familles de colons-agriculteurs au Témiscamingue et en Abitibi est quasiment terminée.

⁶ À ses débuts, le nom de Val-d'Or s'écrivait généralement sans trait d'union, mais il semble que l'orthographe était plutôt variable. L'Académie canadienne-française opte pour l'orthographe Val-d'Or (avec un trait d'union) en 1950 (voir Jean Royer, *Chronique d'une académie, 1944-1994 - de l'Académie canadienne-française à l'Académie des lettres du Québec*. Montréal : L'Hexagone, 1995, p. 54).

Les terres sur lesquelles sont installés les colons des plans de colonisation s'avèrent peu productives lors des premières années d'exploitation. Cela s'explique en partie par le fait que bon nombre de colons ont peu de connaissances et d'expériences en agriculture. La vie est très difficile pour eux. De nombreux colons sont contraints de travailler aux chantiers forestiers de l'automne au printemps pour subvenir aux besoins de leurs familles. Plusieurs abandonnent même leur terre ou songent à le faire. Dans de telles circonstances, la formule coopérative présentée par des agronomes et des religieux rallie de nombreux colons. Le modèle coopératif apparaît comme un levier de stabilisation sociale (Laplante, 1994, p. 68-75, dans Asselin et Gourde, 1995, p. 251-253). L'entraide à l'intérieur de la paroisse est primordiale. Elle prend forme dans les réseaux familiaux et sociaux et par la charité chrétienne.

Les colons regagnent un peu d'espoir au milieu des années 1940, alors que des tracteurs sont mis à leur disposition. Le ministère de la Colonisation met également en application, dès 1946, le plan Bégin qui regroupe une série de mesures visant la consolidation des paroisses de colonisation (Asselin et Gourde, 1995, p. 255).

Ainsi, au milieu des années 1940, le Témiscamingue et l'Abitibi se composent de paroisses rurales agro-forestières récemment colonisées, à prédominance francophone et catholique. La paroisse forme pour les gens qui y habitent le cadre social de référence. L'Abitibi compte aussi des villes minières où se côtoient diverses communautés culturelles.

1.4 La consolidation d'une région (1945-1980)

L'arrivée massive de colons maintenant terminée et les mesures d'aide de l'État à la colonisation diminuant, les missionnaires-colonisateurs continuent tout de même d'encourager et d'œuvrer pour la colonisation et le développement de paroisses rurales. Néanmoins, les insuccès de la colonisation persistent. Les conditions de vie demeurent ardues pour les colons qui vivent de la terre et les paroisses rurales perdent de leur population au profit des villes. Sur le plan économique, le taux de chômage dans la région grimpe de 1,82 % en 1951, à 8,66 % en 1961 (Bergeron, 2004, p. 50).

Les difficultés que connaissent les paroisses rurales du Témiscamingue et de l'Abitibi sont accentuées au début des années 1960 par la modernisation de l'agriculture et par l'approche de l'État, désormais axée sur les pôles de croissance. De nombreux cultivateurs incapables de répondre aux nouvelles exigences en termes de production sont poussés à mettre un terme à leur exploitation agricole. Les paroisses rurales voient leur population se vider et les services publics diminuer faute de population (Mercier et Marquis, 1995, p. 522). Aux yeux du gouvernement, certaines de ces paroisses sont non rentables et donc vouées à disparaître. Elles sont des *paroisses marginales*. De nouvelles formes de solidarités naissent de cet épisode (voir chapitre 3).

Les efforts déployés pour le développement agricole ayant porté peu de fruits, c'est principalement l'exploitation des ressources forestières et minières qui fait rouler l'économie. Ces exploitations sont l'œuvre de grandes entreprises étrangères. Ce développement exogène crée certes des emplois, mais donne le contrôle de l'économie à des puissances étrangères et non à la population du Témiscamingue et de l'Abitibi. L'industrie minière atteint un sommet en Abitibi dans la décennie 1940, puis décline au cours des années suivantes en raison de l'épuisement des gisements⁷. Il s'agit d'une époque difficile pour bon nombre de mineurs et leurs familles. Plusieurs d'entre eux se dirigent vers les nouvelles villes minières qui ouvrent plus au nord telles Matagami et Joutel.

La population du Témiscamingue et de l'Abitibi, éloignée du centre de la province, dépourvue de contrôle sur le développement de son territoire, voyant ses paroisses se dépeupler et ayant le sentiment d'avoir été abandonnée par l'État fait savoir, dans les années 1960, son désarroi et sa volonté d'avoir une prise sur son développement plus grande. Elle s'organise et se dote, en 1964, du Conseil économique régional du nord-ouest du Québec (CERNOQ), afin de discuter des prises de décisions politiques, économiques et sociales, de les partager et de les modifier si nécessaire. Le CERNOQ est un lieu de partage de points de vue sur la réalité régionale. Son mandat est de « créer une

⁷ L'Abitibi qui comptait 42 mines d'or en exploitation en 1942 n'en a plus que 16 en 1955 et ce nombre descend à 6 en 1970 (Riopel, 4 février 2004). La situation est semblable en ce qui concerne les autres métaux.

mission de planification pour la région » (CRÉAT, s.d.). Il devient le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) en 1971.

En 1967, l'Opération Gaspart (GASpillage-PARTicipation) consiste principalement à informer et consulter la population de la situation socio-économique et à faire valoir les principes d'une meilleure planification régionale des activités de développement. La démarche engage des débats publics autour des thèmes de planification, de participation, de déconcentration administrative, de décentralisation et de prise en charge régionale des problématiques particulières à la région. Il se dégage de cette opération que la clé de la relance réside dans la régionalisation, soit la création d'un niveau politique qui se situerait entre le local et le provincial (Mercier et Vincent, 1995, p. 646-647). Ces événements contribuent à la consolidation de la région et à asseoir un sentiment d'appartenance à celle-ci. Dès 1969, on note aussi la présence de l'Office de planification et de développement du Québec, par le biais de la Mission de planification du nord-Ouest québécois, qui a pour objectif de mener des études sur le développement social et économique du Québec (Sabourin, 1995, p. 433). Il faut dire que la situation économique est criante à cette époque. On relève un taux de chômage de 16,16% dans la région en janvier 1970 (Bergeron, 2004, p. 50).

Les démarches de planification régionale mènent vers une diversification industrielle accrue et une restructuration de l'espace pour asseoir l'avenir de la région. Il en résulte un développement du secteur des services, une concentration accrue des activités manufacturières et une diversité croissante des biens et services accessibles à la population. Ainsi, l'importance relative des secteurs traditionnels de la forêt et des mines décroît au profit du secteur tertiaire (services), bien que la forêt et les mines demeurent des secteurs majeurs du développement de la région.

Pour sa part, l'agriculture connaît des difficultés, mais donne des signes de renouveau. En 1973, la population régionale décide qu'à la production laitière se greffera l'élevage bovin, lequel devient, en Abitibi, la vocation première de la majorité des agriculteurs en 1970. Les agriculteurs sont alors à peine 2 000 en Abitibi à vivre sur une ferme et ils

partagent leur habitat avec une population rurale non agricole en pleine croissance (Sabourin, 1995, p. 437).

Ainsi, à l'aube des années 1980, l'Abitibi-Témiscamingue est une région renforcie, malgré les nombreuses difficultés qui se sont présentées au cours des années et qui continuent de se présenter à elle. Les gens de ce vaste territoire déploient des énergies et se mobilisent pour garder vivante leur région et leurs collectivités, consolider leurs économies et affirmer leur appartenance à la région.

CHAPITRE 2. LES COOPÉRATIVES ET LES MUTUELLES

Nous identifions deux périodes distinctes au mouvement coopératif au Témiscamingue et en Abitibi : du milieu des années 1920 à 1945 et de 1945 à 1980. La première période correspond aux débuts d'un projet de société et la deuxième au renouvellement d'un idéal. À l'aube de la décennie 1980, le mouvement coopératif est plutôt en réflexion. Les mutuelles connaissent pour leur part leur propre évolution. Ce chapitre se clôt avec la contribution des coopératives et des mutuelles au développement des paroisses et de la région en général.

2.1 Les débuts d'un projet de société (1925-1945)

Au Témiscamingue et en Abitibi, la première coopérative, l'Association des producteurs de trèfle du Témiscamingue⁸, date de 1927. Le mouvement coopératif connaît néanmoins sa véritable lancée entre 1935 et 1945, dans un contexte d'arrivée massive de colons, d'ouverture puis de consolidation de paroisses et de volonté d'une meilleure mainmise sur l'économie. Les premières coopératives apparaissent dans les secteurs agricoles, financiers, forestiers et de la consommation.

Définition de coopérative

- une entreprise collective qui produit des biens et services répondant à un besoin existant, tant sur le marché public que privé
- elle cherche la viabilité économique, mais sans appétit lucratif, en ayant plutôt une finalité sociale
- s'appuie sur les principes fondamentaux suivants :
 - adhésion volontaire et ouverte à tous
 - pouvoir démocratique exercé par les membres (un membre, une voix)
 - participation économique des membres
 - autonomie et indépendance
 - éducation, formation et information
 - coopération entre les coopératives
 - engagement envers la communauté

Source : Simard, 2010.

⁸ L'Association des producteurs de trèfle du Témiscamingue devient, en 1940, la Coopérative des agriculteurs du Témiscamingue. Elle couvre une grande partie du Témiscamingue avec des succursales à Notre-Dame-du-Nord et à Nédélec (Gouvernement du Québec, 1968, p. 46).

2.1.1 Les coopératives agricoles

Le développement des coopératives agricoles et celui des coopératives financières (avec les caisses populaires) sont intimement liés. Ces deux types de coopératives sont encouragés par les élites locales et prennent racine dans les paroisses rurales. Elles font partie du même projet de société. À cette époque, les coopératives apparaissent essentielles pour la survie des colons et pour leur libération sociale et économique. Dans les paroisses rurales du Témiscamingue et de l'Abitibi, les conditions de vie sont difficiles. Bien souvent, les terres agricoles produisent peu et les hommes doivent s'exiler dans les chantiers forestiers l'hiver pour faire vivre leur famille. Les colons ont peu accès au crédit et ont rarement les moyens d'acheter tout le matériel agricole dont ils ont de besoin. De plus, la distribution des produits agricoles est peu structurée. La nécessité est donc à l'origine des coopératives agricoles; d'abord la nécessité de se procurer les semences, les animaux, les outils, etc., puis la nécessité de distribuer les produits de la terre, d'obtenir des prix équitables pour la viande, le beurre, le lait, etc. Les coopératives agricoles ont un double rôle : celui de vendre aux agriculteurs des fournitures de ferme et des services pour leur exploitation agricole et celui de mise en marché des produits de la ferme (Québec, 1968, p. 29-30). Elles prennent la forme de beurreries coopératives, de couvoirs coopératifs, de coopératives d'agriculteurs, etc.

La formule coopérative pénètre et s'installe dans les paroisses rurales par l'entremise du clergé, des fonctionnaires agronomes du ministère de la Colonisation et de l'association professionnelle de l'Union catholique des cultivateurs (UCC). Ces leaders jouent des rôles importants d'éducation et de formation à la coopération. Ils présentent le modèle coopératif comme un gage de survie des colonies rurales. Pour le clergé, la coopération est compatible avec les préceptes d'entraide et de solidarité qui sont chers à la doctrine catholique. Riopel décrit les étapes de mise sur pied du projet coopératif au Témiscamingue:

Le clergé adopte une stratégie précise pour la fondation de coopératives dans les villages témiscamiens. Dans un premier temps, Louis-Zéphirin Moreau, alors aumônier diocésain de l'Union catholique des Cultivateurs (UCC), demande aux curés en poste dans les paroisses du Témiscamingue

d'encourager les agriculteurs à fonder un cercle local de l'UCC [...]. Lors de la deuxième phase, des coopérateurs laïcs et religieux enseignent les principes du coopératisme à la population locale. La troisième phase consiste à fonder des coopératives, une fois les grands principes assimilés par les agriculteurs et les paroissiens intéressés. (Riopel, 4 novembre 2002)

Au Congrès de l'UCC du Témiscamingue du 30 septembre 1946, le curé de Rollet, Clovis Perron, prononce lors de son sermon d'ouverture les paroles suivantes :

Ils ne faisaient qu'un corps et qu'une âme. Il rappela que l'Église est avec l'U.C.C. et qu'elle demande à ses curés de lui apporter tout leur appui. L'U.C.C. contribue à la survie de nos traditions familiales et religieuses et organise la classe agricole; elle répond à la demande de l'épiscopat en appliquant le précepte: « Aimez-vous les uns les autres ». Elle affirme le droit de propriété et assure aux agriculteurs une possession honnête des biens de ce monde. Soyons fiers d'elle et apportons-lui l'appui de notre science et de notre zèle. (*La Frontière*, 10 octobre 1946, p. 1, dans Laurendeau, 1981, p. 64-65)

Les réunions de l'UCC sont ouvertes à tous à l'exception des femmes et des enfants. Souvent, alors que les coopératives n'ont pas encore de locaux, les réunions ont lieu au sous-sol de l'église. La récitation du chapelet ou d'une prière précède les réunions pendant plusieurs années (Gouvernement du Québec, 1968, p. 46). Si le clergé occupe une place primordiale, la diffusion et l'implantation du coopératisme se fait aussi grâce à la participation des agronomes en poste à Ville-Marie et à Rouyn, dans les bureaux gouvernementaux et à l'École d'agriculture Moffet. L'agronome Joseph Laliberté est un acteur important de la propagande coopérative et de la formation à la coopération.

Au Témiscamingue, là où l'industrie laitière est bien développée et où chaque localité a sa beurrerie privée et parfois une fromagerie, le coopératisme agricole prend une place importante (Riopel, 25 juillet 2002). Dès la fin des années 1930, des démarches sont entreprises dans chaque localité afin de former une coopérative et d'acheter la beurrerie privée. Une offre d'achat est faite à l'entrepreneur privé, assortie d'une menace de construire une autre beurrerie advenant le refus de celui-ci de vendre son entreprise. Graduellement, les beurreries locales deviennent des beurreries coopératives. En entrevue, un informateur se rappelle : « Quand j'étais petit, il y avait une coopérative laitière, des bergeries dans toutes les localités du Témis [...]. Je me souvenais aussi

quand les gens ramassaient le lait, maison par maison pour aller porter ça à la beurrerie, c'était chacun son tour » (entrevue 12). Ainsi, en 1940, 11 beurreries sont en activité au Témiscamingue et, sur ce nombre, huit fonctionnent selon le mode coopératif. En 1944, toutes les beurreries locales sont désormais de type coopératif, à l'exception de celle de Laverlochère, propriété de M. Armand Lafrenière (Riopel, 29 juillet 2002).

Du côté de l'Abitibi, c'est dans la paroisse de Roquemaure en 1934 que naît la première coopérative. Une douzaine d'autres coopératives sont mises sur pied au cours de la décennie. De 1940 à 1944, 17 coopératives agricoles s'ajoutent, portant le total à 30. Parmi celles-ci, on compte la Société coopérative agricole l'Abitibienne, fondée le 12 février 1940. Cette dernière

a pour but l'étude, la protection et la défense des intérêts économiques des classes laborieuses, avec une participation équitable et salubre des travailleurs et des consommateurs aux bénéfices. Elle peut acheter, pour revendre à ses associés seulement, les choses nécessaires aux besoins de la vie et à leurs travaux. Pour devenir sociétaire, on doit payer une part sociale et celle-ci donne droit aux ristournes. (Société d'histoire d'Amos, dans Gilbert, [2000], p. 14)

Le nombre de coopératives agricoles demeure toutefois stable au cours des années suivantes (Sylvestre, 1950, p. 18). Entre 1945 et 1950, le nombre de membres des coopératives agricoles abitibiennes serait passé de 2 500 à 3 100 (Sylvestre, 1950, p. 18).

Par ailleurs, on rapporte, en 1943, que des 60 paroisses existantes en Abitibi, 43 ont un cercle de l'UCC. Parmi les 17 paroisses n'ayant pas de cercles, on compte Val d'Or, Sullivan, Duparquet, Normétal, qui sont plutôt minières, et des paroisses qui sont encore trop restreintes pour avoir un cercle de l'UCC (*La Frontière*, 24 septembre 1943, p. 8, Laurendeau, 1984b, p. 52-53). Une autre source, également de 1943, révèle des chiffres quelques peu différents, mais tout de même fort semblables⁹.

⁹ En 1943, un journaliste de l'Action catholique, Édouard Laurent, relève, pour les 59 paroisses de l'Abitibi, dont 4 centres minières, 42 cercles de l'UCC, 19 coopératives agricoles et 2 couvoirs coopératifs (pour l'incubation des œufs) (Laurent, 1943, p. 14).

En 1944, les coopératives agricoles se dotent d'une structure couvrant le territoire de l'Abitibi : on met sur pied un conseil régional de coopération ayant pour nom Services des marchés de l'Abitibi. Celui-ci coordonne l'action des coopératives agricoles avec tous les groupements intéressés dans l'organisation des marchés, c'est-à-dire les caisses populaires, l'UCC, les agronomes régionaux et les agronomes de la Fédérée (Gilbert, [2000], p. 11). On fonde, en 1946, la Fédération des syndicats de l'UCC du Témiscamingue.

2.1.2 Les caisses populaires

Contrairement à une banque, une caisse populaire a pour objectif premier d'amasser les économies des gens d'une paroisse pour ensuite la réinvestir dans celle-ci. Dans les paroisses du Témiscamingue et de l'Abitibi, les cercles de l'UCC sont souvent des précurseurs aux caisses populaires, en raison de l'éducation à la coopération qui s'y effectue. Au Québec comme au Témiscamingue et en Abitibi, les caisses populaires connaissent une croissance remarquable du milieu des années 1930 au milieu des années 1940¹⁰.

En 1936 seulement, six caisses populaires voient le jour au Témiscamingue : à Guigues, Notre-Dame-du-Nord, Nédelec, Ville-Marie, Béarn et Lorrainville (Riopel, 1986, p. 5). La Société d'assurances la Mutuelle-Vie est également fondée cette année-là. Entre 1937 et 1939, six autres caisses populaires sont mises sur pied dans les municipalités rurales de la région (Riopel, 29 juillet 2002). Dans le contexte d'instabilité et d'insécurité financière des années 1930, les rares banques présentes sur le territoire sont peu enclines à prêter de l'argent à la population. Résultat, il devient presque impossible pour un agriculteur d'obtenir un prêt de la banque. Comme « Le clergé québécois voit dans le crédit populaire un moyen sûr et efficace pour les Canadiens-français de reprendre en main le contrôle de leur destinée économique » (Riopel, 1986, p. 5), il se fait le promoteur des coopératives et des caisses populaires. Plusieurs caisses sont mises sur pied et, au fil des années, élargissent leur gamme de services. Par exemple, en 1949, la caisse de

¹⁰ De 1934 à 1945, au Québec, le nombre de caisses populaires passe de 183 à 852 (Dechene, 1981, p. 14).

Lorrainville finance les sociétaires pour l'achat de maisons privées et, en 1950, fonde la Caisse Scolaire.

Du côté de l'est de l'Abitibi, la première et la deuxième caisses sont fondées en 1924 et 1926 par l'Union Régionale des Trois-Rivières. L'une d'elles est liquidée en 1939 et réorganisée en 1941. Dans l'ouest de l'Abitibi, un représentant de l'Union Régionale de Montréal fonde quatre caisses populaires en 1937 : à Macamic, Ste-Rose de Poularie, Ste-Anne de Roquemaure et Palmarolle. La lancée se poursuit : six caisses sont fondées en 1939, on en enregistre cinq nouvelles en 1941, cinq autres en 1942; et encore plus en 1943. Il faut savoir qu'en 1938, la Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins nomme un inspecteur propagandiste régional et que, trois ans plus tard, un propagandiste lui est adjoint (Pelletier, 1943, p. 19).

Dans nombre de cas, la caisse scolaire a précédé la caisse populaire. On forme ainsi les jeunes à l'épargne méthodique. En 1943, on compte 25 caisses populaires (Laurent, 1943, p. 14) et une vingtaine de caisses scolaires, ces dernières réunissant au-delà de 3 000 déposants (Pelletier, 1943, p. 20).

La proximité entre les milieux coopératifs et la religion s'observe encore une fois dans les paroles de l'inspecteur-propagandiste des caisses populaires Robert-A. Pelletier :

Songeons que chaque sou [sic] ainsi épargné est le résultat d'un acte de volonté, un acte de tempérance propre à former pour l'avenir des hommes et des femmes énergiques conscients de leur valeur et capables d'assumer leur part de responsabilités sociales dans une société à base de tempérance, de justice et de charité vraiment chrétienne. (Pelletier, 1943, p. 20)

2.1.3 Roquemaure et les coopératives forestières

Les paroissiens de Sainte-Anne-de-Roquemaure initient des projets coopératifs qui inspireront la création de nouveaux types de coopératives. Ils développent aussi une vision de colonie coopérative modèle. La colonie de Roquemaure est fondée par la Société de colonisation de Sainte-Anne en 1933. Dès 1934, on y jette les bases de la coopération grâce aux efforts de l'abbé Émile Couture et de l'abbé François-Xavier Jean.

Ceux-ci tâchent à faire des colons de futurs coopérateurs. La première coopérative agricole de l'Abitibi se constitue à Roquemaure en 1934, de même que la première coopérative de consommation du Québec en 1935. Au cours des années suivantes, une caisse populaire et un syndicat de travail (1941) prennent forme, puis un syndicat de frais funéraires et un autre de téléphone (1948) (Boileau, 1979, dans Déziel, 2000, p. 9). Le syndicat de travail prend en charge des travaux d'intérêt commun de la paroisse. Il construit notamment 73 granges-étables entre 1941 et 1944 à partir du bois puisé sur les lots de la Couronne dès 1939 (Noiseux, 1943, dans Asselin et Gourd, 1995, p. 253). Il s'agit d'une initiative du curé de la paroisse. Le syndicat de travail est aussi le propriétaire d'un tracteur qui fait du labour, actionne une moulinage et une batteuse à grains. Il organise le prêt et l'utilisation en commun d'instruments aratoires entre les colons et s'occupe à l'introduction d'animaux reproducteurs.

Le syndicat de travail contribue également à la mise sur pied au cours de l'hiver 1942-43 du premier chantier coopératif, l'Occident Forestier, sous l'initiative du curé Émile Couture (Noiseux, 1943, dans Laurent, 1943, p. 13). Dès l'année suivante, on compte 123 membres (Déziel, 2000, p. 9). Avec cette formule, le chantier coopératif remplace les sous-traitants des compagnies de pâtes et papiers et de bois d'œuvre. Le chantier coopératif fait l'abattage du bois dans les forêts publiques, s'occupe du transport du bois coupé, puis le vend à la Canadian International Paper (CIP). C'est en partie la pénurie de main-d'œuvre que connaît la CIP, en raison de la Deuxième Guerre mondiale, qui amène la CIP à signer des contrats de coupe avec les bûcherons regroupés en chantiers coopératifs. La formule fonctionne bien, le milieu industriel fait affaire avec les chantiers coopératifs et les surplus, allant autrefois aux sous-traitants, reviennent désormais aux coopératives (Gourd, 1992, p. 43). Après un premier hiver prometteur, le syndicat de travail forestier est formé en 1943.

Dans un article du journal *La Frontière* en date du 10 octobre 1946, on peut lire comment l'argent circule à l'intérieur d'un chantier coopératif :

15% du salaire est retenu comme garantie de fidélité; 5% du surplus des opérations versé au fonds de réserve de la société. Les membres s'enlèvent le droit de changer les règlements au cours des opérations par une assemblée

générale. Cette dernière, si elle a lieu dans ce cas, a pour but plutôt de discuter des problèmes, régler des difficultés. 75% de la ristourne est distribuée au prorata du chiffre d'affaires, le reste 25% va pour la journée de travail. (Laurendeau, 1981, p. 66)

Cette formule plaît aux bûcherons, dont la plupart avait déjà travaillé pour des contracteurs de la CIP, puisque le profit qui va normalement au contracteur revient désormais aux membres du chantier coopératif, c'est-à-dire les bûcherons, sous forme de ristournes.

La formule des chantiers coopératifs est rapidement reprise dans d'autres paroisses abitibiennes et a de l'écho ailleurs dans la province. Il faut dire que les chantiers coopératifs bénéficient de l'aval des autorités colonisatrices, tel qu'on peut le voir dans un article du propagandiste diocésain de l'UCC Joseph Laliberté publié dans *La Frontière* du 10 octobre 1946 : « Les bienfaits [sic] du chantier coopératif sont d'ordre social, moral et économique; l'ivresse, le blasphème, l'immoralité et le gaspillage ne sont pas admis. En un mot, le chantier coopératif vise à relever le bûcheron dans la société » (Laurendeau, 1981, p. 65-66). Parce que les chantiers coopératifs font de l'hiver une période rentable pour les colons qui y travaillent, ceux-ci sont plus enclins à demeurer sur leurs terres, ce qui est certes positif pour les collectivités rurales de l'Abitibi et du Témiscamingue. Aussi, aux dires des propagandistes, les syndicats de travail et les chantiers coopératifs « ont largement contribué à l'humanisation de leurs conditions de travail » (Sylvestre, 1950, p. 16).

En 1946, il y a déjà 14 syndicats de travail et ceux-ci fondent la Fédération régionale des chantiers coopératifs de l'Ouest québécois. Cette année-là, la Fédération produit 25% de tout le bois coupé sur les territoires de la CIP (Gourd, 1992, p. 43). À l'hiver 1946-1947, les 694 bûcherons de la Fédération produisent près de 167 000 m³ de bois (Fédération des chantiers coopératifs de l'Ouest québécois, 1973, dans Asselin et Gourd, 1995, p. 273). Cette même année, la Fédération met sur pied un chantier-école au Lac Granet pour former des jeunes aux métiers de la forêt et les initie à la doctrine et à la vie coopérative. Aux dires d'un de ses formateurs, elle est « une fabuleuse école pour la coopération qui a

formé toute une génération de coopérateurs » (Productions Abitibi-Témiscamingue inc., 1978-1980, dans Asselin et Gourd, 1995, p. 273). La Fédération mettra aussi sur pied un chantier-école, à Clova, pour initier des bûcherons de d'autres régions du Québec à la coopération. L'année suivante, on compte 20 chantiers coopératifs membres de la Fédération, la majorité étant située en Abitibi¹¹. L'hiver 1947-948, les 20 chantiers coopératifs réunis au lac Granet génèrent des revenus de 1,5 million de dollars (Fédération des chantiers coopératifs de l'Ouest québécois, 1973, dans Asselin et Gourd, 1995, p. 273). Il faut aussi dire que l'économiste, sociologue et défenseur de la doctrine sociale de l'Église, Esdras Minville, se fait le théoricien des chantiers coopératifs et œuvre ardemment à leur propagande. Se consolide alors la vision d'une colonie modèle entièrement coopérative. Dans cette vision, la forêt et ses ressources servent à financer l'établissement d'une paroisse dont toutes les institutions seraient coopératives. Cette vision est à l'origine de la fondation de la paroisse de Guyenne en 1947.

2.1.4 Les coopératives de consommation

C'est également à Roquemaure qu'ouvre, en 1935, la première coopérative de consommation au Québec sous le nom de « La Familiale ». Ce syndicat coopératif s'installe d'abord dans les locaux de la première chapelle du village. Ce type de coopérative comble l'absence de magasins et permet aux colons de s'approvisionner (vêtements, nourriture, etc.) à un coût moindre (la rareté crée de la surenchère). Il s'agit, en quelque sorte, d'un magasin général de taille réduite. Lors d'un voyage en Abitibi en 1935, l'abbé missionnaire-colonisateur Stanislas Dubois constate qu'« Heureusement, il y a une coopérative à Amos qui abaisse de beaucoup le prix des effets, légumes, viande, etc. » (Lafleur, 1976, dans Déziel, 2000, p. 21).

La survie des coopératives de consommation est parfois compromise, faute de la capacité des paroissiens de payer. Mais cela n'empêche pas les gens de faire preuve d'imagination pour assurer le maintien de ce service essentiel dans les paroisses. À titre d'exemple,

¹¹ Les chantiers se trouvent dans les paroisses suivantes : Roquemaure, Palmarolle (2), Ste-Rose de Poularies, Ste-Germaine de Boulé (2), Saint-Mathieu, Mont Brun, Cléricky, Manneville, Rochebeaucourt, Landrienne, Laferté, Beaudry, Saint-Laurent de Gallichan, La Motte, Saint-Vital de Clermont, Authier, Beaucanton et Rémigny (Fédération régionale des chantiers coopératifs, 1973, dans Déziel, 2000, p. 12-13).

tandis que la coopérative de consommation de Roquemaure est menacée de faillite en 1938, l'Abbé Couture et Joseph Laliberté convainquent les paroissiens d'honorer leur dette en la divisant en trois parts : un tiers à payer en argent, un tiers en bois et un tiers en travail (Centre de Renaissance Catholique inc., 1996). La situation se rétablit au fil des années, de manière à ce qu'en 1945, on construit un nouveau magasin plus moderne avec

[...] grands comptoirs, casiers nombreux pour la quincaillerie, grands tiroirs pour les denrées vendues à la pesée, etc ... Au rez-de-chaussée a été aussi aménagé un espace qui a servi pendant plusieurs années de restaurant et de salle d'attente pour les paroissiens qui arrivaient de loin ». (Municipalité de Roquemaure, 1983, dans Déziel, 2000, p. 8)

Le nombre de coopérative de consommation croît rapidement dans les années 1940, particulièrement dans les milieux ruraux où ce type de service est rarement offert. En effet, la faible densité de population dans ces milieux rend difficilement lucrative une entreprise, ce qui n'encourage pas l'entreprise privée à s'y établir (Sylvestre, 1950, p. 15). En milieu rural, neuf coopératives de consommation sont formées dans les années 1940 dans la région. Quelques coopératives de consommation sont néanmoins mises sur pied en milieu urbain, tels La Valdorienne (1940) et la Coopérative de consommation de Senneterre (1943), La Moissonneuse à La Sarre et L'Abitibienne à Amos, mais elles disparaissent dans les années 1950 (Mercier et Marquis, 1995, p. 630). Le magasin coopératif le plus important est celui de Ville-Marie.

À l'échelle provinciale, l'Alliance des coopératives de consommation, un regroupement, est mis sur pied en 1942 pour s'occuper de consultation et d'éducation. Elle joue également le rôle de « centrale de gros » (Dechene, 1981, p. 18). En Abitibi, un comité assez semblable est mis en place en 1944, à l'instigation des agronomes de la région. Le nouvel organisme, connu sous le nom de Service des marchés de l'Abitibi, se voit confier le mandat de coordonner l'action des coopératives agricoles et de tous les groupements intéressés dans l'organisation des marchés, soit les caisses populaires, l'UCC diocésaine, les agronomes régionaux et ceux de la Fédérée.

2.2 La fin d'une époque et le renouvellement d'un idéal (1945 à 1980)

Au milieu des années 1940, la formule coopérative en milieu rural a le vent dans les voiles dans les secteurs agricoles, financiers (caisses populaires), forestiers (chantiers coopératifs) et de la consommation. Elle est au cœur d'un idéal, d'un projet de société fortement soutenu par les autorités ecclésiastiques et les élites des paroisses rurales.

Dans certaines paroisses abitibiennes, la coopération est au cœur de la vie économique. À Palmarolle, par exemple, on trouve en 1947 une caisse populaire, un gros magasin coopératif, une beurrerie coopérative qui reçoit la production laitière de plusieurs paroisses du sud du lac Abitibi, un syndicat de travail et deux chantiers coopératifs. (Asselin et Gourd, 1995, p. 274)

Jusqu'alors, on cherche, par la formule coopérative, à consolider des paroisses et à reprendre en main des secteurs clés de l'économie locale et régionale par les agriculteurs. Mais les années qui suivent sont marquées par la rationalisation et la concurrence qui poussent les coopératives à disparaître ou à se regrouper. Les mouvements sociaux sont à l'origine de l'ouverture des coopératives à de nouveaux secteurs. Toutefois, ce qui se produit à Guyenne s'inscrit dans la ligne de pensée de la période précédente.

2.2.1 Guyenne

Au printemps 1947, alimentés par la vision d'une colonie idéale basée sur la coopération, de jeunes coopérateurs fondent le syndicat de travail Les Pionniers de Guyenne. Celui-ci obtient en propriété collective un bloc de lots entièrement boisés dans les cantons de Berry et de Guyenne. Ces jeunes coopérateurs inspirés par la Jeunesse Agricole Catholique (JAC) sont soutenus par la Fédération des Chantiers coopératifs. Ils sont aussi accompagnés par des animateurs en coopération, en particulier l'agronome Joseph Laliberté et le curé Émile Couture (Laplante et Provost, 2010, p. 17).

L'ambitieux objectif poursuivi est l'application de la coopération à l'ensemble des activités socio-économiques de la paroisse, de manière à s'assurer que chaque colon dispose du minimum nécessaire, si bien que les observateurs de l'époque baptisent Guyenne « Petite Russie ». Le fonctionnement de la paroisse de Guyenne est unique dans l'histoire de la colonisation. La coopération est implantée dans toutes les sphères

d'activité : foresterie, agriculture, finance, division du travail, habitation, consommation, construction de grange, magasin, etc. L'administration des affaires de la colonie relève d'un bureau de cinq directeurs choisis parmi les Pionniers à chaque année. Pour obtenir un lot dans la colonie, tout aspirant colon doit d'abord adhérer au syndicat Les Pionniers de Guyenne, faire un stage d'essai de deux à trois semaines, puis être admis par la Fédération des Sociétés Diocésaines (qui dispose des droits de propriété et de regard de la colonie) sous réserve de sa souscription d'un capital social de 100\$ pour son adhésion à l'UCC. Il signe alors un contrat dans lequel il s'engage pour dix ans à louer son travail en faveur du Syndicat et lui consent le droit de prélever 15% de son salaire en garantie de sa fidélité, quitte à se voir rembourser ou créditer cette retenue à l'expiration du contrat. Le colon ne prend possession définitive de son lot qu'au moment où l'administration du Syndicat juge les installations et le défrichement de ce lot assez avancés pour assurer au colon la sécurité et le confort. Jusqu'à sa possession définitive, le colon doit consacrer, moyennant une rétribution, toutes ses heures normales de travail au sein de son équipe de travail (formée de cinq ou six hommes) à l'endroit et de la façon précisés par l'administration (Sylvestre, 1950, p. 20-21). Le syndicat de travail dispose de règlements visant à maintenir la paix et la discipline, mesures maintenues jusque dans les années 1970.

Pour les propagandistes de la coopération, Guyenne représente un idéal pour le bien-être des colons, tel que l'écrit l'instructeur en coopération I. Sylvestre dans le journal coopératif Ensemble :

A Guyenne, le nouveau colon est immunisé contre l'ennui et le dénuement. Dès son arrivée, la grande famille paroissiale s'en empare, et, grâce à lui, pratique du travail par équipe, il n'est jamais isolé, jamais abandonné seul avec lui-même. Et surtout il est protégé, lui et sa famille, contre le dénuement, vu qu'un revenu stable, continu et suffisant lui est assuré dès le premier jour. Résultats : le travail s'y poursuit avec entrain, efficacité et rapidité. Ça colonise mieux et ça colonise vite. (Sylvestre, 1950, p. 21)

En entrevue, un informateur abonde dans le même sens :

Moi, ce qui m'a attiré en Abitibi, c'est les coopératives, le collectif. Sinon, je ne serais pas venu en Abitibi. [...] À Guyenne, c'était des jeunes, il y avait les

projets d'établissement, les chantiers coopératifs pis tout ça, il y avait une petite vie sociale assez chaleureuse. (Entrevue 10)

En 1962, Les Pionniers de Guyenne change de nom pour le Syndicat de travail de Guyenne. Il devient L'Association coopérative de Guyenne en 1966. A cette époque, le mouvement coopératif commence à connaître des difficultés à se maintenir. L'exode rural et la difficulté du recrutement minent l'esprit coopératif des pionniers. En 1979, la fermeture de l'école primaire est à l'origine d'une renaissance à Guyenne dans les années 1980.

2.2.2 Les coopératives agricoles

La croissance du nombre de coopératives agricoles s'essouffle vers le milieu des années 1940. Il faut dire que la formule coopérative est déjà introduite dans presque chaque localité rurale et que la population de ces localités cesse d'augmenter. Cette période s'amorce avec la mise en application du plan Bégin par le ministère de la Colonisation, dès 1946. Ce plan vise à « encourager la colonisation par des méthodes progressives et rationnelles » (Ouellet, 1950, dans Asselin et Gourd, 1995, p. 255). Il s'en suit un début de mécanisation de l'agriculture, une amélioration de la production et du sort des fermes, mais aussi une diminution de leur nombre et des usines de transformation. L'électrification des fermes commence. Ainsi, de 1945 à 1950, en Abitibi, le nombre de coopératives agricoles est stable avec 30 entreprises. Plus précisément, on compte 14 coopératives en Abitibi-Est, 12 en Abitibi-Ouest et quatre petites dans le comté minier de Rouyn-Noranda en 1949 (Sylvestre, 1950, p. 16 à 18). À la fin des années 1940, plusieurs coopératives agricoles font face à des difficultés financières et organisationnelles. De fait, les coopératives doivent conjuguer avec les entreprises privées, ce qui n'est pas sans effets sur le mouvement coopératif agricole. Le parcours des beurreries coopératives du Témiscamingue en témoigne.

En 1949, l'Association des producteurs laitiers du Témiscamingue voit le jour afin de concerter les actions des petites beurreries locales, plaçant alors les beurreries coopératives en meilleure position de négociateur. Or, à la même époque, une entreprise privée qui fait compétition à ces dernières, la Beurrerie Lafrenière située à Laverlochère,

modernise ses installations manufacturières et diversifie sa production, de sorte qu'il devient plus avantageux pour les agriculteurs de vendre leurs produits à celle-ci. Les beurreries coopératives locales connaissent alors des désertions au profit de la Beurrerie Lafrenière, ce qui contribue à la diminution de leur chiffre d'affaires et met en péril leur survie financière. En 1962, les dirigeants des coopératives encouragent un processus de regroupement des opérations de transformation au sein d'une beurrerie coopérative régionale. Le processus s'enclenche, mais certains membres préfèrent se tourner du côté de l'entreprise privée dans laquelle ils voient plus d'avenir. En 1965, la Coopérative agricole du Témiscamingue, ayant son siège social à Notre-Dame-du-Nord, voit le jour. La beurrerie coopérative régionale a sensiblement le même volume de production que la Beurrerie Lafrenière. Néanmoins, la Coopérative agricole éprouve de sérieux problèmes de liquidités. S'en suit, en 1967, le départ d'un grand nombre de producteurs laitiers au profit de la Beurrerie Lafrenière. Puis, la Beurrerie Lafrenière reçoit du ministère de l'Agriculture une subvention pour procéder à sa modernisation, ce qui signe la fin de la coopérative régionale. Elle est finalement absorbée en 1968 par sa compétitrice (Riopel, 31 juillet 2002).

Les coopératives agricoles de l'Abitibi connaissent un sort semblable à celles du Témiscamingue. Les activités coopératives se concentrent d'abord à Macamic, puis à Palmarolle (Asselin et Gourd, 1995, p. 256). Ce mouvement de regroupement atteint son apogée en 1965 avec la mise sur pied d'un système régional de vente du beurre. À la suite de la concentration des activités laitières, les coopératives agricoles abandonnent la commercialisation des produits agricoles, principalement des produits laitiers, avant de passer aux mains de la laiterie Dallaire, une entreprise privée¹². Ceci étant dit, quelques coopératives agricoles continuent d'exister.

¹² De 1965 à 1967, la laiterie Dallaire fait l'acquisition de plusieurs laiteries. Les acquisitions débutent le 30 septembre 1965, avec l'achat de la Laiterie Lefebvre (seule laiterie d'Amos), de la Laiterie Lacroix de Normétal, Laiterie Macamic, Laiterie Audet de La Sarre, Laiterie Ville-Marie, Laiterie Témiscaming et la division de Québec de la Laiterie Eplett's (Dallaire et Dallaire, 2013).

2.2.3 Les caisses populaires

Les caisses populaires Desjardins connaissent une véritable croissance. Dès la fin des années 1960, les quelques 60 caisses populaires de la région débordent graduellement du champ du crédit à la consommation et interviennent de plus en plus dans celui du financement commercial et industriel. Elles offrent une gamme variée et complète de services financiers. Leurs actifs, de quelques 60 millions de dollars à la fin des années 1960, atteignent les 300 millions autour de 1985 (Mercier et Marquis, 1995, p. 629). Les caisses constituent un outil collectif de développement entre les mains de leurs membres, grâce aux services financiers qu'elles offrent (prêts, etc.), mais également par l'argent qu'elles réinvestissent dans les organismes des paroisses (organismes de charité, sociaux ou communautaires, bibliothèques municipales, etc.).

En 1970, alors que les caisses de l'Abitibi-Est, de l'Abitibi-Ouest et de Chibougamau relèvent de l'Union Régionale des Caisses Populaires dont le siège social est situé à Amos, les caisses de Rouyn et du Témiscamingue sont affiliées à l'Union Régionale de Montréal (Langlois et Tessier, 1970, p. 5). À la fin des années 1970, le réseau des caisses populaires est bien établi partout sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, dans les milieux urbains et ruraux, avec 62 caisses, dans 55 municipalités, desservant 112 974 personnes. Les banques, pour leur part, sont quasi inexistantes dans les municipalités de moins de 2 000 habitants. Elles comptent 35 succursales dans 14 municipalités et desservent 79 597 personnes (Office de planification et de développement du Québec, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Conseil de la Coopération du Québec, 1979, p. 97).

2.2.4 Le secteur forestier

Amorcé à Roquemaure en Abitibi à l'hiver 1942-1943, la formule des chantiers coopératifs connaît un véritable succès, comme cela est exprimé en entrevue : « les chantiers coopératifs, il n'y a pas une région où ça a été aussi fort qu'en Abitibi » (entrevue 12). Plus précisément,

En 1947, il y a vingt chantiers coopératifs membres de la Fédération de l'ouest québécois, la majorité sont [sic] situés en Abitibi : Roquemaure,

Palmarolle (2), Ste-Rose de Poularies, Ste-Germaine de Boulé (2), Saint-Mathieu, Mont Brun, Cléricy, Manneville, Rochebeaucourt, Landrienne, Laferté, Beaudry, Saint-Laurent de Gallichan, La Motte, Saint-Vital de Clermont, Authier, Beaucanton et Rémigny. (Fédération régionale des chantiers coopératifs, 1973, p. 5, dans Déziel, 2000, p. 12)

Les chantiers coopératifs se propagent en province, et notamment au Témiscamingue, fournissant du travail saisonnier pour de nombreux colons. Ils connaissent leur apogée à l'hiver 1948-1949¹³. Au cours de cet hiver, en plus de ses propres contrats de coupe en Abitibi-Témiscamingue, la Fédération de l'Ouest québécois obtient deux importants contrats ailleurs au Québec: un dans la région de Baie-Comeau et l'autre dans la région de Dolbeau. En août 1949, la Fédération s'unit aux fédérations de Rimouski, de Sherbrooke, du Saguenay et de Québec-Sud pour former la Confédération des chantiers coopératifs du Québec.

À partir de 1950, les chantiers coopératifs de l'Ouest québécois connaissent de nombreuses difficultés liées à leur croissance rapide et à celle de la Fédération. Aussi, effrayée par les succès de la Fédération, la CIP ne signe alors plus de contrats de coupe directement avec la Fédération, mais uniquement avec certains syndicats de travail. La CIP de même que d'autres compagnies forestières craignent de voir les chantiers coopératifs et la Fédération devenir trop puissants.

En 1953, sur les 35 contrats octroyés par la CIP en région, les chantiers coopératifs n'en obtiennent que trois. Les bûcherons des chantiers n'ont plus de travail, le nombre de chantiers chute. En 1960, parmi les syndicats de travail qui existent encore, aucun n'effectue d'opérations forestières. (Gourd, 1983, dans Asselin et Gourd, 1995, p. 274)

Un informateur fait part de sa vision de la difficulté du travail pour les coopératives forestières :

Déjà, dans la vie paroissiale, le coût du transport du bois était un enjeu majeur qui a fermé beaucoup de coopératives forestières. Couper le bois, les mesurer, les stocker, les entreposer, les faire transporter au bord de la trac, de la voie ferrée. Tout ça, c'est des coûts. Et puis la nature est difficile, les distances grandes. Les coûts de transport a toujours été un enjeu, qui a rendu déficitaire

¹³ Par exemple, seulement à Gallichan, 23 personnes travaillent au lac Granet en 1947. Elles sont 34 en 1948 ([Comité du livre], 1986, p. 168).

beaucoup de syndicats forestiers, syndicats de travail, coopératives de travail, coopératives de forestiers, au point tel qu'ils ont dû fermer. (Entrevue 11)

En 1960-1961, la Fédération du Nord-ouest procède à l'acquisition des usines désaffectées du Canadien National à Taschereau, dans l'objectif de diversifier ses activités. Cette action marque une réorientation des activités des chantiers coopératifs au début des années 1960 vers l'exploitation des scieries et la plantation. Dès la mise en marche de l'usine de copeaux et de la scierie en 1962, les principales activités de la Fédération se situent dans la transformation du bois au Québec (Déziel, 2000, p. 13). Cette diversification ouvre la voie vers de belles années pour les coopératives forestières.

Les premières années de la décennie 1970 sont plutôt sombres toutefois : lacunes internes sur les plans administratif, technique et financier; politiques gouvernementales relatives à l'octroi de volumes de coupe jouant en leur défaveur; mise sous tutelle de la Fédération des chantiers coopératifs de l'Ouest québécois, etc. Il faut attendre le dépôt du Rapport Paillé-McNeil vers la fin de l'année 1976 pour voir la mise en place d'une politique et de mesures en vue de favoriser le développement des coopératives forestières. Le mandat attribué à Paillé et McNeil est de mener une étude « sur le rôle passé et actuel des chantiers coopératifs et définir le rôle qu'ils devraient avoir à l'avenir » (Gilbert Paillé et André McNeil, *Les perspectives d'avenir des coopératives forestières du Québec*, ministère des Terres et Forêts, 1976, 133 f., dans Ryan, 2011, p. 17). Ainsi, à l'approche des années 1980, les coopératives se regroupent au sein de la Conférence des coopératives forestières du Québec (1978). Les fusions de coopératives forestières ont lieu dans un objectif de consolidation de celles-ci. L'État reconnaît l'importance des coopératives forestières et leur rôle dans le développement et la formation d'une main-d'œuvre sylvicole, en plus d'adopter une approche favorable aux coopératives forestières pour l'octroi d'une partie des récoltes prévues dans les contrats d'approvisionnement de certaines usines.

2.2.5 Les coopératives de consommation

Les années 1950 et 1960 sont difficiles pour les coopératives de consommation. La concurrence locale des marchands privés à plus grande surface qui commencent à trouver le marché abitibien intéressant cause du tort à ces coopératives. En milieu urbain, les quelques coopératives de consommation créées dans les années 1940 disparaissent assez tôt. Seules les plus grandes coopératives, mieux situées géographiquement, survivent. Néanmoins, dans les années 1950 et 1960, on cherche de nouvelles formules pour garder vivantes les coopératives de consommation. Par exemple, les petites coopératives se regroupent. Celles affiliées à l'Alliance des coopératives de consommateurs offrent à leurs membres des produits arborant la marque COOP, dont le prix est moins élevé (Déziel, 2000, p. 21). On lance les « Cooprix », qui se différencient des grandes chaînes d'alimentation en s'orientant vers la protection du consommateur grâce à des politiques de prix, d'information et de présentation des produits (du plus utiles au moins utiles) (Dechene, 1981, p. 29).

C'est toutefois la formule des clubs coopératifs qui perce et fait ses preuves dans les années 1970. Les clubs coopératifs ont pour objectifs la protection du consommateur, la mise en marché des produits locaux et l'organisation de services communs (L'Heureux, 1973, p. 10). Ces clubs s'inscrivent dans un mouvement vaste et critique de protection de consommateurs. Ils rejoignent des familles de classes populaires et, plus largement, les travailleurs syndiqués des secteurs privés et publics (Mercier et Marquis, 1994, p. 631). Ils visent à offrir le prix le plus bas possible pour les denrées alimentaires et comptent sur une mobilisation locale très dynamique et le bénévolat de ses membres pour accomplir certaines tâches. La première coopérative de ce genre en région est le Club des consommateurs de Malartic, fondé en 1968. Entre 1970 et 1977, quatorze clubs sont mis sur pied en région, surtout en milieu urbain, rejoignant plus de 3 500 familles.

[...] ces coopératives veulent marquer une certaine rupture avec les pratiques jugées embourgeoisées des coopératives «conventionnelles», s'inscrivant dans un mouvement plus vaste et plus critique de protection des consommateurs. Les clubs se donnent une structure régionale de concertation, d'échanges de services techniques et de formation dès 1975, et se font les promoteurs d'une politique et de projets d'achats privilégiant les producteurs agricoles. (Mercier et Marquis, 1995, p. 631)

Le Club coopératif de consommation d'Amos fondé en 1972 par 17 personnes est pour sa part un bel exemple de succès. Il y a, à son origine, la volonté des fondateurs de protéger les intérêts économiques et d'assurer le développement de la communauté. Cette coopérative existe encore aujourd'hui sous la bannière IGA Extra. Elle est la propriété de plus de 3 000 membres d'Amos et des municipalités environnantes. En 2013, le Club coopératif de consommation d'Amos inaugure un deuxième magasin dans l'ouest de la ville (Coop IGA Extra Amos, 2014).

2.2.6 Les autres secteurs

La formule coopérative prend place dans le secteur de l'énergie électrique dans la deuxième moitié des années 1940. Elle connaît ensuite des années creuses pour enfin ressurgir à la fin des années 1960 et dans les années 1970 dans de nouveaux secteurs : l'économie familiale, l'habitation, le secteur funéraire, les taxis.

Les coopératives d'électricité

Si les milieux urbains sont pourvus d'électricité depuis les premières décennies du 20^e siècle grâce à des centrales hydroélectriques, la plupart des milieux ruraux ne bénéficie toujours pas de l'électrification au début des années 1940. Néanmoins, l'avènement de la loi créant l'Office de l'électrification rurale (1945), combiné aux efforts du clergé dans la consolidation du monde rural et de d'autres acteurs, permet à la formule coopérative d'investir le secteur de l'énergie électrique et de procéder à l'électrification des campagnes et villages du Témiscamingue et de l'Abitibi à partir du milieu des années 1940. L'électricité est certainement un élément clé de l'économie pour l'agriculture puisqu'elle facilite grandement le travail dans les fermes. Parmi les coopératives mises sur pied dans ce secteur à cette époque, on compte la Coopérative d'Électricité du Témiscamingue (1945 ou 1947) (Riopel, 4 novembre 2002), la Coopérative d'électricité à Mont-Brun (1947), la Coopérative d'électricité d'Abitibi-Ouest (1949) et la Coopérative d'électricité d'Abitibi-Est (1951) (Déziel, 2000, p. 27). Ces coopératives procèdent notamment à des ententes d'approvisionnement avec des entreprises hydroélectriques et entreprennent la construction de lignes de transmission. Ainsi, les milieux ruraux sont

électrifiés. Au Témiscamingue, à la fin des années 1940, la Coopérative d'Électricité dessert l'ensemble du milieu rural témiscamien (Riopel, 23 septembre 2002).

Les associations coopératives d'économie familiale

Les années 1960 voient l'émergence d'un nouveau type de coopérative avec l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de l'Abitibi-Témiscamingue. L'ACEF poursuit des fins sociales. En effet, mise sur pied en 1966 par des travailleurs et des militants de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), elle vise l'information et la formation des citoyens à la gestion de leur budget. Elle travaille aussi à la défense et à la protection des droits des consommateurs. Par exemple, elle veille à éduquer les travailleurs sur les abus de la société de consommation, sur les moyens à leur disposition pour s'en défendre, les problèmes d'endettement des familles, etc. Par ailleurs, l'ACEF fait la promotion de nouvelles coopératives. Les membres des ACEF sont des groupes tels des coopératives, des syndicats, des comités de citoyens, etc. Les ACEF œuvrent à la mise sur pied de d'autres organismes communautaires et sont très engagées dans leur milieu. L'ACEF de l'Abitibi-Témiscamingue cesse ses activités en 1977 (Mercier et Vincent, 1995, p. 631-632).

Les coopératives d'habitation

Le mouvement coopératif entre dans le domaine de l'habitation en Abitibi-Témiscamingue en 1968. Entre 1968 et 1972, deux premières coopératives d'habitation sont formées, et une troisième l'est en 1978 (Secrétariat des conférences socio-économiques du Québec, 1980, p. 92). L'objectif qui sous-tend la création de ces coopératives est l'amélioration des conditions de logement dans certaines localités. En ce qui concerne la coopérative d'habitation de Roquemaure plus précisément,

celle-ci fut créée dans le but d'encourager ceux qui désiraient se construire dans le village, en leur [sic] aidant par des conseils pour l'achat des matériaux, le plan des maisons et même en la construisant pour ceux qui n'en avaient pas la possibilité. Quelques maisons furent construites par cette coopérative. (Roquemaure, 1983, p. 62, dans Déziel, 2000, p. 23)

Surtout axées sur la construction de nouvelles maisons, les coopératives d'habitation reconsidèrent leurs objectifs au milieu des années 1970 et visent davantage le marché

locatif. Elles s'orientent alors vers la transformation de locaux déjà existants en logements à prix raisonnable et vers l'administration des immeubles (Déziel, 2000, p. 23).

La Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue

En 1973, à Normétal, des citoyens cherchent un moyen de reprendre en main leur développement économique. Constatant que la mort est devenue un marché et une occasion pour certaines entreprises privées de « détrousser » les consommateurs, des citoyens ont l'idée de créer une coopérative funéraire afin d'humaniser les services funéraires. Cette idée qui émerge à Normétal gagne rapidement l'ensemble de la région. En 1974, la Coopérative funéraire du Nord-Ouest québécois prend forme. Elle devient la Coopérative funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue l'année suivante. Peu importe l'âge, la condition, la religion, tous peuvent en devenir membre. Comme pour toute autre solidarité, le bénévolat est essentiel à la survie de la Coop funéraire. À la création de la coopérative funéraire, la volonté de bien s'ancrer et de desservir l'ensemble du territoire de la région est bien présente. Dès les premières années, sept points de services ouvrent aux quatre coins de la région, soit à La Sarre (siège social), Rouyn, Amos, Malartic, Senneterre, Val-d'Or et Ville-Marie.

La Maison de services coopératifs

En 1973, grâce à un ensemble d'organismes syndicaux (dont le principal est le Syndicat des travailleurs de l'enseignement du Nord-Ouest québécois) et d'organismes populaires, de même qu'au travail de Denis L'Heureux, le projet de la Maison coopérative de services populaires prend forme. Ce « centre communautaire de services à vocation locale et régionale » est localisé dans la maison de retraites fermées des Oblats, à Rouyn-Noranda.

La Maison coopérative devient le siège de nombreuses organisations dont l'ACIAT, l'Association de défense des droits de l'homme, la Coopérative funéraire naissante, la radio communautaire, le Comité des citoyens à faibles revenus, etc. Elle est durant plus de dix ans un lieu de rencontre et de concertation de plusieurs groupes populaires et aussi l'organisatrice de diverses manifestations régionales à caractère culturel, social et politique, notamment les Fêtes de la Saint-Jean. (Mercier et Vincent, 1995, p. 632-633)

À la Maison coopérative, on offre également à bon prix le gîte à des personnes seules ou à des passants. Des liens entre coopératives, groupes populaires et organismes communautaires s’y tissent, faisant voir la proximité et les points en commun que partage chacun de ces types de solidarités. La Maison coopérative change de nom en 1983 pour la « Maison aux quatre vents » (jusqu'en 1985).

La Co-op Taxi de Rouyn-Noranda

Aujourd’hui connue sous le nom de Co-op Taxi de Rouyn-Noranda, cette dernière est la seule coopérative de taxi dont nous avons trouvé trace. Elle est constituée en 1974.

Les coopératives de taxi regroupent des chauffeurs et leur fournissent les services de poste de radio (distribution des appels). La coopérative possède collectivement les terrains de l'entreprise et peut aussi dispenser des services connexes tel [sic] que la vente d'essence ou de pneus. (Déziel, 2000, p. 28)

2.3 À l’aube des années 1980, un mouvement en réflexion

En 1977-1978, dans la région, en plus des 62 caisses populaires, on répertorie 57 coopératives actives, comprenant 18 848 membres et 480 employés, réparties comme suit : 23 entreprises en production de biens¹⁴, 22 entreprises en consommation¹⁵ et 12 entreprises dans le secteur des services et associations¹⁶ (Office de planification et de développement du Québec, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières et Conseil de la Coopération du Québec, 1979, p. 179-180). Les coopératives sont généralement des entreprises de petite ou de moyenne tailles. Quelques coopératives ont cependant réussi à occuper une place prépondérante dans les secteurs financier, agro-alimentaire et forestier.

Bien que la formule coopérative soit présente dans de nombreux villages, paroisses et villes de la région depuis plusieurs années, l’éducation coopérative demeure un souci. En

¹⁴ Le nombre de coopératives dans le secteur de la production de bien se répartie comme suit : agricoles (7), forestières (14) et artisanat (2).

¹⁵ Le nombre de coopératives dans le secteur de la consommation se répartie comme suit : clubs alimentaires (12), épicerie et boucheries (4), magasins généraux (5), restauration et cafétéria (1).

¹⁶ Le nombre de coopératives dans le secteur des services et associations se répartie comme suit : construction domiciliaire (1), camionnage (1), taxi (1), services d'eau et d'égout (1), services funéraires (1), loisirs (3), associations (3), économie familiale (1).

effet, à l'occasion d'un colloque régional sur le coopératisme tenu à Rouyn en 1973, le besoin d'une structure régionale chargée spécialement de l'éducation et de la formation des sociétaires est clairement exprimé. Néanmoins, la tenue de ce colloque dénote la volonté de nombreux acteurs du coopératisme à faire mieux et à travailler ensemble. Lors de ce colloque, on relève également le besoin de travailler à la création de coopératives de production qui répondent à des besoins vitaux du consommateur : matériaux de construction, viande de boucherie, boulangerie, œufs (Colloque régional sur le coopératisme, 1973, p. 11).

L'objectif de transformation sociale qui sous-tend l'idéal coopératif se concrétise difficilement, sans doute en partie parce que les coopératives ne sont pas suffisamment présentes sur le marché. De fait, en dehors des caisses populaires, les coopératives occupent 1,1% des emplois régionaux en 1977-1978 (Office de planification et de développement du Québec, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières et Conseil de la Coopération du Québec, 1979, p. 179).

Selon certains, pour les régions, le défi est de ramener les coopératives au service du milieu local, des collectivités. Si les coopératives sont nées des communautés, elles sont peu à peu contraintes, par un système économique dominant axé sur la concurrence, à se regrouper, quittant l'ancrage spatial local pour adopter une stratégie de développement sectoriel. Cette stratégie permet certes des réussites économiques, mais elle éloigne les coopératives des préoccupations des communautés locales et régionale de base (Laflamme, 1982, p. 172). Enfin, sur le plan national, l'entrée dans la décennie 1980 est marquée par un contexte de crise économique et sociale caractérisée par l'inflation, le chômage, les taux d'intérêt élevés et la concentration du capital. Le mouvement coopératif sera certainement affecté par cette crise.

2.4 Les mutuelles

Dans ce qui deviendra l'Abitibi-Témiscamingue, c'est à Ville-Marie, au Témiscamingue, que 48 membres fondent la première société d'assurance mutuelle contre le feu en 1901 (Jalbert, 2008, p. 48). À cette époque, dans le Québec rural, ce type de société est

administré par les membres-assurés et a pour objectif une protection au meilleur coût possible (Saint-Pierre, 1997, p. 109) contre les dommages causés par le feu, et parfois par le vent. Les incendies représentent alors une menace réelle puisque les bâtiments sont majoritairement construits en bois. Ainsi, par la contribution à un fond commun, les membres de la mutuelle du Témiscamingue se prémunissent des dommages engendrés en

Définition de mutualité

Une forme de prévoyance volontaire par laquelle les membres d'un groupe, moyennant le paiement d'une cotisation, s'assurent réciproquement une protection sociale en cas de maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès, etc. où se garantissent certaines prestations. (Le Petit Robert, 2006)

Si la mutuelle offre une assurance, il arrive que des événements dépassent ses capacités de remboursement, comme c'est le cas en 1922 lors d'une conflagration des paroisses de North Témiscaming et de Nédélec dans le Témiscamingue. Les pertes totales pour le territoire incendié sont de l'ordre d'un demi-million de dollars (*Le Témiscamien*, 8 avril 1981, p. 2, dans Saint-Pierre, 1997, p. 89). Cette situation engendre des difficultés pour la mutuelle du Témiscamingue. En 1921, le bureau de l'entreprise déménage à Lorrainville.

En 1945, alors que la mutuelle du Témiscamingue refuse d'assurer les personnes domiciliées dans le collège électoral de Rouyn-Noranda, la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu St-Bernard de Beauchastel est mise sur pied. Plus tard, elle adhère à la Fédération des Compagnies d'assurance contre le feu, qui créée en 1956 (Claude Héroux, dans Jalbert, 2008, p. 48). Puis, a lieu, en 1977, la fusion de la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Témiscamingue et de la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de Saint-Bernard de Beauchastel, donnant naissance à ce qui est aujourd'hui la Mutuelle du Témiscamingue. Il faut savoir que dès 1977, le gouvernement exprime sa volonté de forcer le regroupement des mutuelles locales en milieu rural et que les mutuelles sont de plus en plus tentées par la stratégie du regroupement territorial (Saint-Pierre, 1997, p. 131). Au Québec, les mutuelles de paroisse et de municipalité passent de 214 en 1977 à 27 à la fin de 1980 (Saint-Pierre, 1997, p. 145).

Du côté d'Amos et des environs, nous avons trouvé une mention, en 1913, de la mutuelle Sainte-Thérèse d'Amos (Missisquoi County Historical Society, *Fifth annual report*, 1913, p. 64-73, dans Saint-Pierre, 1997, p. 77). Elle ne couvre alors aucun commerce ou manufacture. Elle ne semble pas avoir perduré longtemps. On note néanmoins la création, en 1926, d'une mutuelle de paroisse à Amos qui opère à partir des bureaux de la Coopérative agricole de cette municipalité. En 1950, la mutuelle de paroisse devient une mutuelle de comté afin d'agrandir son territoire (Promutuel Assurance, 2013).

Par ailleurs, l'Union catholique des cultivateurs (UCC) met sur pied une mutuelle pour ses membres en 1936, la Mutuelle-Vie. Celle-ci perçe au Témiscamingue et en Abitibi. De fait, l'UCC désigne des propagandistes pour recruter des membres. À titre d'exemple, en 1946, *La Frontière* rapporte que

M. Bruno Gélinas, propagandiste de la Mutuelle-Vie et de la Société mutuelle d'assurances générales de l'U.C.C., nous parle de ces associations. Il rappelle que les Mutuelles de l'U.C.C. assurent la vie et les biens de tous les cultivateurs, membres de l'Union, et leur donnent une excellente protection à taux réduits. En matière d'assurances nous nous devons de donner préférence à nos associations. M. Gélinas, qui n'est propagandiste que depuis peu, a déjà 50 propositions à son crédit. Il annonce en terminant, qu'il parcoura [sic] toutes les paroisses. (*La Frontière*, 10 octobre 1946, dans Laurendeau, 1981, p. 65)

Enfin, on note aussi la présence de la mutuelle SSQ dans la région par l'adhésion de membres à celle-ci. Or, cette mutuelle n'émerge pas d'initiatives de gens du Témiscamingue ou de l'Abitibi. SSQ est fondé en 1944 par le docteur Jacques Tremblay de Québec. Il dénonce que la population ouvrière de Québec ne puisse se payer des soins médicaux adéquats. Prenant initialement le nom de Coopérative de santé du Québec, elle change de nom pour Services de santé du Québec l'année suivante, d'où vient le sigle SSQ. Une cotisation minime, un droit de 5 \$ par année et des frais mensuels de 2,60 \$ par famille procurent alors aux adhérents les services médicaux requis par leur état (SSQ Groupe financier, 2013). Au fil des années, SSQ élargie sa gamme de services et offre des régimes collectifs d'assurance. Dans les années 1970, SSQ Mutuelle d'assurance-groupes entreprend l'organisation d'assemblées régionales expérimentales. Une première assemblée a lieu à Rouyn en 1976 visant d'abord à informer les membres quant aux

services et au fonctionnement de la Société et à leur faire percevoir la présence SSQ en région. Peu de temps après, les membres élisent en région les premiers délégués à l'assemblée générale SSQ (Ouellet et Vallières, 1986, p. 115-117).

2.5 La contribution au développement des paroisses et de la région

Les premières coopératives des années 1930 et 1940, qu'elles soient agricoles, financières, forestières ou de consommation, ont, dans l'immédiat, permis de combler des besoins de base des colons-coopérateurs (accès à du matériel agricole, à des produits de consommation, à du crédit, etc.) et de les soustraire aux abus de certaines entreprises privées (beurreries, magasins généraux, contractants forestiers, etc.) en s'appuyant sur les forces vives du milieu. Les coopératives rendent d'abord possible la survie des premiers colons isolés dans leurs paroisses.

Puis, les coopératives mettent un frein à l'exploitation : « Ça développe la confiance en soi, pis l'affirmation. Ça te permet de t'affirmer, vis-à-vis ceux qui les méprisent, les exploite » (entrevue 10); « Les chantiers coopératifs, les conditions étaient plus humaines que chez les contracteurs » (entrevue 10).

Par la socialisation qu'elles engendrent, les coopératives soudent les collectivités. En parlant notamment des coopératives forestières, un informateur exprime : « Quand on trouve une solution commune, on se sent communauté. Et on se lie à une certaine solidarité par la solution qu'on a trouvée » (entrevue 11). Les coopératives sont aussi des lieux de participation pour des colons. La participation des membres, qui est inhérente à la formule coopérative, offre à chacun la possibilité « d'émettre ses opinions, d'exercer son droit de vote, d'influencer la prise de décisions, de s'assurer du droit aux services, aux ressources et aux besoins de base, bref au bien être » (Tardif, 2007, dans Ganame, 2013, p. 17). Notons que jusqu'aux années 1970, la gestion des coopératives est essentiellement une affaire d'hommes. La socialisation et la participation des femmes se fait par l'entremise de d'autres organisations, telles les cercles de fermières (voir chapitre 3).

Mais l'idée de la coopération va plus loin. Les cercles de l'UCC, par l'entremise de l'éducation coopérative, visent à constituer des associations d'individus acteurs de leur propre promotion sociale et économique. L'idéal coopératif est celui d'un peuple capable de s'organiser conformément à ses aspirations, à ses besoins et à ses conditions, à l'échelle locale et territoriale. Si l'idéal coopératif n'a pas été complètement atteint, un bout de chemin a toutefois été fait, dans quelques secteurs plus que dans d'autres, ce qui a permis une certaine appropriation de l'activité économique locale par les colons eux-mêmes. Le mouvement coopératif étant porté par des valeurs, on peut certainement supposer que ces valeurs ont de l'écho chez les acteurs de la coopération et au sein des communautés coopératives. Ces valeurs sont notamment le sentiment d'appartenance locale, la démocratie et l'égalité, l'idéal chrétien (à une certaine époque), la fierté nationale.

En ce qui concerne les mutuelles, celles-ci offrent une assurance en cas de dommages. Les personnes qui adhèrent aux mutuelles doivent bien sûr contribuer à un fond collectif, mais, en retour, en cas de dommages, reçoivent une indemnisation. Voilà une forme de solidarité. En parlant des services de mutuelles pour les agriculteurs, un informateur confie, « pour l'assurance contre les pertes, par exemple, lors de sécheresse, s'il n'y avait pas eu cela, on n'aurait pas réussi à vivre » (entrevue 8).

En somme, les coopératives et les mutuelles aident, dès leurs débuts, à l'effort de peuplement des paroisses rurales du Témiscamingue et de l'Abitibi. Dans les milieux miniers et urbains, la formule coopérative perce davantage dans les années 1970, alors qu'elle investit de nouveaux secteurs.

CHAPITRE 3. LES PRÉDÉCESSEURS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF

Les organismes communautaires et les organismes à but non lucratif (OBNL) tels qu'on les connaît aujourd'hui ont pour prédécesseurs bon nombre d'organismes, de clubs, de comités et autres groupes, certains œuvrant davantage dans le domaine de la santé et d'autres intervenant dans la vie sociale. De la colonisation du Témiscamingue et de l'Abitibi jusqu'à environ 1960, ces groupes sont plus souvent qu'autrement influencés par une doctrine religieuse. C'est une mentalité d'entraide et de charité chrétienne qui prime, bien qu'il y ait aussi quelques autres influences. À partir des années 1960, la charité chrétienne cède progressivement le pas à la participation. Il y a un changement de paradigme. La participation affirme le droit à une société plus juste, plus égalitaire. Bien que différents, ces deux types de prédécesseurs sont tous deux porteurs de valeurs de solidarité. La présence et les actions de ces solidarités expliquent en partie que les collectivités du Témiscamingue et de l'Abitibi aient traversé le temps et les épreuves, qu'elles soient encore vivantes aujourd'hui.

Ce chapitre porte d'abord sur l'action religieuse, en santé et dans l'organisation sociale des paroisses, en soulignant, au passage, l'apport de quelques autres acteurs, pour la période commençant avec la colonisation du Témiscamingue et de l'Abitibi et se terminant vers 1960. Ensuite, le chapitre s'intéresse à la participation populaire via quelques exemples, puis à la participation communautaire avec les groupes de services. Enfin, les apports de l'ensemble de ces solidarités pour l'Abitibi-Témiscamingue sont observés.

3.1 L'action religieuse (des débuts jusqu'aux années 1960)

Avant 1960, les communautés religieuses sont les principaux responsables des soins offerts dans le domaine de la santé. Leur emprise est également très forte dans l'organisation des paroisses, soit par les associations et organismes qui encadrent la vie sociale des hommes, des femmes et des jeunes.

3.1.1 En santé

De l'époque où le Témiscamingue et l'Abitibi s'ouvrent aux premiers colons jusqu'aux années 1960, le gouvernement provincial intervient très peu en matière de santé. Il entreprend des actions en matière d'hygiène publique et de prévention¹⁷, mais les soins aux nécessiteux et la santé relèvent des œuvres religieuses dans les communautés catholiques du Témiscamingue et de l'Abitibi, comme cela se fait également dans le reste de la province. En 1936, les dispensaires de colonies apparaissent avec la création du Service médical aux colons. Cela permet l'accès gratuit à certains services médicaux aux colons disposant d'une « carte de colon ». Les infirmières y jouent le rôle de véritables médecins de campagne (Vincent, 1995, p. 361-362). Néanmoins, les communautés religieuses, surtout féminines, prennent en charge une part importante des soins de santé.

Au Témiscamingue, dès 1866, deux sœurs grises s'installent à la Mission Saint-Claude et assurent des services aux habitants du Lac Témiscamingue (bûcherons, employés de la Compagnie d'Hudson, Algonquins, religieux, colons). Dans les années qui suivent, les sœurs de la Mission mettent sur pied un orphelinat et offrent la charité aux malades et aux blessés (Riopel, 1987, p. 2-3), qu'ils soient catholiques ou non, sans distinction. Les sœurs donnent aussi des cours aux filles de la Mission Saint-Claude. De fait, elles répondent aux besoins en matière de soins de santé à mesure qu'ils apparaissent. L'arrivée massive de colons dans les années 1880 les amène à déménager sur le site actuel de Ville-Marie et à ouvrir un nouvel hôpital. Si les sœurs profitent du passage des enfants à l'orphelinat et de l'hospitalisation pour évangéliser les non-catholiques (Riopel, 1987, p. 11), il n'en demeure pas moins qu'elles font preuve de solidarité envers les habitants du Lac Témiscamingue. De 1887 à 1935, les religieuses ne reçoivent aucune

¹⁷ Il y a d'abord la création du Conseil d'hygiène en 1888 (qui devient le Conseil supérieur d'hygiène en 1915). Puis, en 1926, un réseau d'unités sanitaires est mis sur pied par le Service provincial d'hygiène. Ces unités servent prioritairement à faire de la propagande en matière d'hygiène. Elles constituent les premiers pas en matière de prévention et de dépistage des maladies. Il arrive aussi que les infirmières accompagnent les malades dans les grands centres de Montréal, Québec ou Hull en raison du manque de services spécialisés en région. Au-delà de la prévention, au Témiscamingue et en Abitibi, « les gardes de l'unité sanitaire remplacent, au besoin, les infirmières des dispensaires et visitent les familles nécessiteuses, devenant ainsi des travailleuses sociales avant la lettre » (Vincent, 1995, p. 361). Le réseau d'unités sanitaires rend donc accessibles à la population isolée les services de base en soins de santé.

subvention pour l'hospitalisation des patients. Elles ne doivent compter que sur leurs propres moyens et sur l'aide de l'extérieur (via des activités de financement).

Un autre exemple des soins offerts par les communautés religieuses en matière de soins est celui des Sœurs de Notre-Dame-Auxiliatrice. De 1938 à 1953, ces sœurs prennent en charge l'orphelinat Saint-Michel à Rouyn. Elles y accueilleront jusqu'à 200 enfants à la fois provenant de tous les coins de l'Abitibi et du Témiscamingue, des filles et garçons dont les familles ne peuvent momentanément assurer l'entretien. Pour leur part, les Sœurs de l'Institut Jeanne-d'Arc ouvrent en 1937 à Rouyn une résidence pour jeunes filles. Trois ans plus tard, elles accueillent aussi au Foyer Saint-Raphaël des vieillards seuls et malades (Archives des Sœurs de l'Institut Jeanne d'Arc, dans Vincent, 1995, p. 359).

Au fil du temps, l'Église élargie ses responsabilités et met en place un réseau d'institutions dispensant les soins de santé et les services aux individus dans le besoin. Le secteur d'Amos a, dès 1958, son Service social diocésain qu'il étend à La Sarre, Val-d'Or, Senneterre et Chibougamau. Le but de ce Service est d'établir et de coordonner les activités dans le domaine des services à la famille et à l'enfance. Ce service embauche un travailleur social comme organisateur communautaire, ce qui représente une nouvelle profession. Avec la loi de l'assistance-chômage par le Service social en 1960, on embauche cinq agents de bien-être. Ces agents sont les pionniers d'un nouveau secteur d'intervention auprès des familles dans le besoin avec l'adoption, le placement d'enfants en familles d'accueil, la gestion des diverses allocations sociales, l'assistance aux jeunes en difficulté, etc. En 1959, est créé Caritas-Abitibi inc. dont l'objectif est de financer les œuvres de bienfaisance et d'assistance, tel le Service social diocésain.

L'assistance publique relève donc du Service social diocésain d'Amos. D'abord dirigé par le clergé, le Service voit un laïc nommé à sa direction en 1963. Le Service social d'Amos est bien organisé au moment où s'effectue le transfert de la responsabilité des services d'assistance publique du clergé à l'État et la régionalisation de ces services. Ainsi, le Service social diocésain d'Amos et Caritas Abitibi inc. se transforment pour donner une structure régionale de services sociaux, le Conseil de développement social

du Nord-Ouest québécois en 1969. Le Témiscamingue forme également son propre Conseil de bien-être la même année à Ville-Marie (Vincent, 1995b, p. 550).

Progressivement, l'État s'approprié le domaine de la santé et de l'assistance publique, avec l'avènement de l'État providence au Canada comme au Québec dans les années 1960. Ainsi, l'État instaure un filet social pour assurer une meilleure justice sociale :

le gouvernement fédéral adopte une loi consacrant l'accessibilité de l'aide sociale (1966), abaisse l'âge d'admissibilité aux pensions de vieillesse (1966-1970) et refond entièrement son programme d'allocations familiales. Le Québec, par sa loi de l'aide sociale (1969), réorganise l'ensemble de ses mesures sociales. Deux importantes commissions d'enquête du gouvernement encadrent les réformes: celle sur l'assistance publique (Boucher, 1961) et celle sur la santé et le bien-être social (Castonguay-Nepveu, 1966). (Vincent, 1995, p. 551)

Pour ce qui est de la prise en charge des orphelins et des nourrissons « illégitimes », les orphelinats gérés par les communautés religieuses ferment en 1963 et sont remplacés par le placement en familles d'accueil (Vincent, 1995b, p. 550-552).

En somme, le domaine de la santé et des services sociaux dans lequel œuvrent aujourd'hui de nombreux organismes communautaires est, dans les premières décennies du Témiscamingue et de l'Abitibi, surtout investi par la sphère religieuse. Il se déconfectionnalise néanmoins dans les années 1960 et devient l'apanage de l'État.

3.1.2 Dans l'organisation sociale des paroisses

La présence religieuse se fait également sentir dans l'organisation sociale des paroisses, c'est-à-dire par les associations et organismes qui encadrent la vie sociale des hommes, des femmes et des jeunes et qui favorisent une solidarité à l'intérieur de la paroisse et entre les paroisses. Précisons que depuis la colonisation du Témiscamingue et de l'Abitibi jusqu'aux années 1960, le cadre social de référence est principalement la paroisse rurale.

Ces associations et organismes sont constitués selon les préceptes et valeurs du clergé et sont encouragés par le curé de la paroisse et les autres autorités cléricales. Comme il a été

exprimé en entrevue, « les fermières avaient leur aumônier, l'UCC avait des aumôniers, les syndicats avaient leur aumônier » (entrevue 12). Ces associations et organismes reposent sur les notions d'entraide et de charité. Ils sont surtout présents dans les paroisses rurales de la région. Via ces groupes, le clergé vise à reproduire la société rurale traditionnelle et à perpétuer la division traditionnelle des sexes.

Dans les centres urbains, c'est différent. La population est plus cosmopolite, les églises protestantes et les autres confessions offrent des formes d'entraide différentes. Aussi, à Noranda et à Témiscaming, « la compagnie encadre tout, de la politique aux loisirs » (Vincent, 1995a, p. 378).

En ce qui concerne les paroisses catholiques, puisque les associations et organisations religieuses cherchent à reproduire la société rurale traditionnelle et à perpétuer la division traditionnelle des sexes, il en existe spécifiquement pour hommes, d'autres pour femmes, et enfin pour les jeunes.

Chez les hommes

Chez les hommes, on retrouve entre autres les cercles de l'Union catholique des cultivateurs (UCC) (abordés au chapitre 2), les Chevaliers de Colomb et les sociétés Saint-Jean-Baptiste. Ces associations sont sociales avant tout, mais ont aussi un volet philanthropique. Elles organisent notamment des activités, telles des guignolées et des soirées d'amusement, au profit des gens dans le besoin (les enfants et les familles pauvres). Dans le journal *La Frontière* du 10 mars 1938, on rapporte que « Les chevaliers de Colomb de Val d'Or se sont divisés en plusieurs comités pour mieux réaliser leur but et se partager le travail. Dernièrement, on a créé le comité de la publicité, de la charité, de l'action catholique, du recrutement et de l'assurance » (Laurendeau, 1992, p. 34). En ce qui concerne les Chevaliers de Colomb de Notre-Dame-du-Nord, on peut lire :

Cet Ordre crée une fraternité qui œuvre dans une diversité d'activités. Mentionnons seulement l'implication familiale, pastorale, religieuse, l'aide aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes défavorisées. Les Chevaliers organisent différentes activités comme bingos, tirages et tournois de pêche, pour financer leurs œuvres. Toutes ces implications créent une belle unité et un sentiment de fierté et d'appartenance entre les frères chevaliers. (Riopel, 1995, p. 194)

Ceci étant dit, un membre peut avoir d'autres motivations que sociales et philanthropiques d'intégrer une association sociale: « Mon père était dans les Chevaliers de Colomb. Ça donne un *standing* social [...] et des avantages, par exemple pour l'assurance-vie gérée par les Chevaliers, c'était bon » (entrevue 8). On compte aussi des associations ayant un objectif pointu tels les cercles Lacordaires, formés pour se soustraire au fléau de l'alcool.

Certains clubs laïcs, d'origine étrangère, s'implantent, comme les clubs Rotary, disposant d'un volet charitable par les argents et cadeaux qu'ils distribuent aux gens dans le besoin. Il y a aussi la Salvation Army. Pour sa part, la première loge au Québec des Loyal Order of the Moose, un club social d'origine américaine, s'installe à Noranda, en 1928. Ces clubs représentent une alternative aux associations de même type identifiées à la religion catholique (Vincent, 1995a, p. 391). Enfin, des sociétés à caractère national comme la Société Saint-Jean Baptiste voient aussi le jour.

Chez les femmes

Chez les femmes, bon nombre d'associations paroissiales se constituent sous la coupe religieuse, dont plusieurs sont des pendants féminins d'organismes masculins. Parmi celles-ci, les Filles d'Isabelle sont une filiale des Chevaliers de Colomb. On compte sur ces dernières pour aider les pauvres et les malades, coopérer aux œuvres paroissiales et grouper sous une égide catholique les meilleures volontés (*La Frontière*, 3 novembre 1938, dans Laurendeau, 1992, p. 78). Elles organisent entre autres des soirées récréatives. Le pendant féminin des cercles Lacordaires sont les associations Ste-Jeanne-d'Arc, ayant pour cause la sobriété.

Il existe d'autres regroupements. Par exemple, on retrouve à Launay les Dames de Ste-Anne et la Ligue du Sacré-Coeur, lesquelles tiennent des activités pour les œuvres de la paroisse et le Centre Catholique (Laurendeau, 1983, p. 30-31). On compte aussi l'Union Catholique des Fermières (UCF), une association professionnelle des femmes de cultivateurs (qui devient en 1957 l'Union Catholique des Femmes Rurales [UCFR]).

L'association la mieux connue est probablement celle du cercle des fermières. Ces cercles ont pour raison d'être la transmission des savoir-faire relatifs à la vie rurale. Les femmes qui en font partie ont des cours (couture, cuisine, etc.), font des démonstrations et des expositions d'artisanat, préparent des repas et des jeux lors de fêtes paroissiales ou autres, offrent un service d'amitié lors d'un décès, etc. Dans un rôle relevant plus de la charité, les cercles organisent des activités de levée de fonds comme des parties de cartes, accompagnées de chants et de musique, au profit d'un hôpital ou autre. En 1944, on retrouve 53 cercles actifs en Abitibi (Vincent, 1995a, p. 376).

Pour les « fermières », le cercle est un lieu d'entraide et de fraternité :

Le Cercle des Fermières a aussi contribué à briser l'isolement et à améliorer la vie sociale de la communauté. En se regroupant en association, chacune pouvait apporter sa contribution en transmettant aux autres son savoir-faire dans tous les domaines rattachés à la vie rurale. Au début de la colonie, ces réunions offraient aux femmes un moyen d'intégration dans leur nouveau milieu. (Leblanc, c2002, p. 177)

Les entrevues sont univoques en ce sens, les cercles des fermières sont des lieux d'émancipation pour les femmes : « Les fermières, c'était leur sortie aux femmes. Ils participaient à des concours, ça développait leur créativité. Les femmes sont créatives. Ça permettait de faire reconnaître cela » (entrevue 8); « En même temps, ça lui apportait plus de technique, de connaissance » (entrevue 8); « Les produits étaient meilleurs » (entrevue 8);

Le cercle des fermières a été mon école parce que c'était proche, ça répondait aux préoccupations que j'avais, économiser le plus possible pour trouver des moyens de faire vivre la famille le plus économiquement possible. On s'échangeait beaucoup de choses là-dessus. Et petit à petit, les cercles se sont ouverts sur la société et on a commencé, pis ça j'ai participé à ça avec d'autres. (Entrevue 9)

Dans les années 1970 surtout, alors que les cercles des fermières commencent à s'impliquer dans des comités de paroisse sur des situations particulières que rencontrent leurs paroisses, les femmes s'ouvrent à d'autres compétences que leurs tâches ménagères, ainsi qu'à la réflexion sociale. Rappelons que les coopératives qui existent depuis

plusieurs décennies sont jusqu'alors essentiellement l'apanage des hommes. Ainsi, par exemple, lorsque l'école de village de Guyenne ferme en 1972 « c'est le cercle des fermières qui l'a acheté pour 1\$ et qui a fait un atelier d'artisan en 1972. Quand on a fait ça, les hommes ont dit "ça ne marchera pas, ça va se chicaner dans ça". Mais ça vit encore. Ça fait 40 ans » (entrevue 9). Via ce projet, les fermières apprennent à gérer ce type de bâtisse.

Dans les centres urbains, les femmes joignent les rangs de groupes divers. Dans les communautés protestantes, la philanthropie s'exerce essentiellement par des laïcs, principalement des femmes. Rassemblées dans des associations telles les Women's Guilds, les Women's Benevolent Societies ou les Ladies' Auxiliaries, les femmes exercent des activités associées au travail social (Vincent, 1995c, p. 339). Une section de la Fédération des Femmes canadiennes-françaises (FFCF) apparaît en 1936 à Rouyn. Celle-ci s'inscrit dans la première vague de féminisme par ses politiques et son action sociale.

Les femmes s'impliquent autant dans l'aide ponctuelle aux familles dans le besoin qu'à la critique de l'enseignement bilingue offert par l'école de gardes-malades [sic] de l'Hôpital d'Youville (1936). Parmi leurs interventions sur la scène locale, telles la mise sur pied d'une bibliothèque paroissiale administrée par les religieuses du Foyer. Dans la tradition du féminisme social catholique, les membres s'impliquent dans diverses causes comme la fermeture des tavernes le dimanche, la lutte contre les maladies vénériennes et même le maintien de la loi du cadenas. (ANQ-ATNQ, fonds Fédération des femmes canadiennes-françaises, section Rouyn-Noranda, 1936-1982, dans Vincent, 1995a, p. 377)

Chez les jeunes

Dès les années 1930, des organisations jeunesse mises sur pied par les églises locales, protestantes et catholiques, font leur entrée dans la région. Les églises catholiques sont toutefois plus présentes. Ces organisations pour les jeunes sont la Jeunesse étudiante catholique (JEC), la Jeunesse ouvrière catholique (JOC) et la Jeunesse agricole catholique (JAC) (qui devient la Jeunesse rurale catholique en 1960). Elles sont plus ou moins actives selon les milieux, mais sont en général des lieux d'apprentissage au fonctionnement en groupe. Elles visent une participation plus consciente des jeunes à assumer leurs responsabilités de citoyens (Mercier et Marquis, 1995, p. 623). Par le loisir

de plein air et la pratique sportive, on tente de combattre le « mauvais loisir ». On forme des troupes de scouts, puis les œuvres des terrains de jeux (OTJ).

C'est dans cette perspective que le diocèse de Timmins est amené à gérer une colonie de vacances pour les enfants de la paroisse Saint-Michel de Rouyn à Montbeillard à partir de 1940 et que le vicaire Lapointe d'Amos ouvre une salle d'amusement pour les jeunes de la paroisse. (*Montbeillard*, 1932-1945, s.l. Comité du patrimoine de Montbeillard, 1983 et *La Gazette du Nord*, vol. 16, no 44, 8 décembre 1935, dans Vincent, 1995a, p. 388)

En particulier, la JAC incite à réfléchir sur la morale religieuse et fait la promotion de la vie rurale via divers moyens, comme la parution d'un journal et d'une revue, des cours de coopération, des services de préparation au mariage, etc. La JAC encourage notamment la colonisation : « par le biais de cet organisme-là on a appris à connaître la colonisation en Abitibi [...]. Et par le biais de cet organisme-là, moi j'avais un frère qui est venu s'installer à Guyenne à l'été 47 » (entrevue 9), explique un informateur originaire de l'extérieur de la région.

Un autre informateur est d'avis que l'implication que connaissent les jeunes, notamment par l'action catholique, a des répercussions sur la volonté de s'impliquer politiquement ou socialement une fois rendus à l'âge adulte :

on a beaucoup d'exemples de gens au Québec, dans la politique, qui ont été formés dans le scoutisme d'action catholique, dans le mouvement d'action catholique [...]. Une fois que les gens ont goûté à ça, de sortir de leur petit cercle d'amis, pour rendre service à la société, lorsqu'ils ont goûté à ça, ils se rendent compte que il y a un retour sur l'investissement, inconscient, mais il est là. (entrevue 12)

Néanmoins, le mouvement de laïcisation que connaît le Québec au début des années 1960 vient freiner les activités de ces organisations chapeautées par l'Église catholique pour les hommes, les femmes et les jeunes. Certains prêtres et religieuses continueront toutefois de s'impliquer dans les diverses formes de solidarités dans les années qui suivent.

3.2 La participation (à partir des années 1960)

À partir des années 1960 apparaissent des initiatives et associations qui adoptent une nouvelle mentalité dans la manière de percevoir l'individu dans le besoin et d'agir pour

sa cause, son mieux-être. Elles délaissent les valeurs traditionnelles de charité pour tendre vers des valeurs démocratiques, vers une affirmation des droits de la personne, via la participation. D'objet de compassion, l'individu est désormais considéré comme un sujet responsable, qui mérite la dignité humaine. Les gens ne s'engagent plus dans une cause ou dans une organisation pour répondre aux préceptes d'une foi religieuse, mais plutôt pour répondre aux exigences d'une humanité commune (Lamoureux, 2009, p. 17). On vise désormais à trouver des solutions aux groupes sociaux connaissant des difficultés semblables et non plus à soulager des individus. Pour les premières initiatives de participation (qualifiée de « populaire »), la participation apparaît avant tout comme un moyen d'accéder à une société plus juste, plus égalitaire. Ces initiatives sont militantes et politisées. Quelques années plus tard, des groupes de participation « communautaire » se forment. Ils sont axés sur l'offre de services. Pour eux, la participation représente, en plus d'un moyen, une fin en soi. Elle permet de se transformer, de se prendre en charge (Fortin, 1991, p. 12). La participation populaire et la participation communautaire se côtoient dans les décennies 1960 et 1970 (et par la suite aussi).

3.2.1 La participation populaire

En matière de participation populaire, les manifestations locales et régionales se multiplient, surtout à partir de la fin des années 1960. Elles font voir la volonté des gens d'être consultés et d'avoir un pouvoir de décision sur ce qui touche le cadre de vie et les services collectifs (Bélanger, 1992, p. 7). Voici quelques exemples de prise de parole collective.

Le Comité régional des paroisses marginales de l'Abitibi-Témiscamingue

En 1960, le gouvernement fédéral met sur pied un programme d'aménagement rural et de développement agricole (ARDA). Puis, le gouvernement du Québec se penche sur les régions mal en point, notamment le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, où s'implante en 1963 le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ). Du BAEQ sort le modèle de planification du développement régional que le gouvernement prévoit appliquer partout au Québec. Selon ce modèle, il faut concentrer les populations des régions dans des pôles urbains plus denses, ce qui signifie la fermeture (et même le reboisement) de paroisses

jugées non rentables, de paroisses « marginales ». Cela permettrait d'assurer des services publics et des offres d'emplois variés, de même qu'une consolidation agricole et para-agricole.

Les gens qui habitent les paroisses marginales refusent la fermeture de leur milieu de vie. Leurs mobilisations sont exemplaires des mobilisations de cette époque et de leurs impacts. Le Comité régional des paroisses marginales (CRPM) est constitué en Abitibi-Témiscamingue, sous l'égide du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT). Il mène, en 1970-71, une opération-consultation pour informer les citoyens de ce plan gouvernemental et de la situation de leurs localités. Celles-ci doivent lutter contre la menace de leur détérioration socio-économique, pouvant mener à leur fermeture. Le CRPM se compose de comités locaux d'une quarantaine de villages, de comités de zone et d'une assemblée générale. La décision de réagir, de provoquer le changement pour la survie des paroisses menacées revient aux citoyens de chacune d'entre elles (Bergeron, 2004, p. 2 et 65). Aux yeux du comité, c'est aux paroisses elles-mêmes que revient la responsabilité de se développer.

Il s'agit alors d'affirmer une volonté de survie, de favoriser l'entraide et le partage d'idées, de stimuler dans chaque milieu la recherche et la réalisation de projets de développement. Un slogan anime les membres du CRPM: « mettre en valeur les richesses du milieu, par les gens du milieu, pour les gens du milieu ». (Bergeron, 2004, p. 2)

En 1972, à la suite de frictions avec le CRDAT¹⁸, le CRPM déclare son indépendance. Il rédige sa constitution en 1973 et change de nom pour Comité régional des paroisses marginales de l'Abitibi-Témiscamingue (CRPMAT). Grâce aux différents comités de paroisses marginales, de nombreuses localités vouées à la fermeture existent toujours ou ont fusionné avec d'autres municipalités (à l'exception de Lac Castagnier, Despinassy et Roulier, disparues depuis). À cet effet,

D'après les personnes interrogées sur leur expérience au CRPMAT, l'organisme a permis aux résidents des paroisses marginales de prendre conscience de leur goût d'y vivre, d'en parler, d'en ressentir de la fierté et

¹⁸ Le CRPM défend avec ardeur ses positions à l'intérieur du CRDAT, ce qui crée des tensions au sein du CRDAT. Celui-ci tient à représenter l'ensemble de la région et ose peu s'éloigner des orientations gouvernementales. Il tente alors d'exercer un contrôle sur le CRPM, lequel refuse, de peur de perdre son identité et son autonomie (Bergeron, 2004, p. 72-73).

d'agir avec dignité. [...] Ainsi, pour plusieurs, le CRPMAT fut une occasion d'apprendre à s'impliquer et à se mobiliser. Par ailleurs, en permettant aux gens de se rencontrer, les réunions suscitaient, dans certains cas, des solidarités durables. (Bergeron, 2004, p. 89)

Le CRPMAT obtient aussi d'autres victoires. À Guyenne, où le gouvernement refuse de renouveler le permis de coupe accordé à la Fédération des Sociétés de colonisation lors de la fondation de la paroisse, le CRPMAT réussit à obtenir la levée de saisie, un permis de coupe et des excuses du gouvernement (1971) (Bergeron, 2004, p. 71). Dans la petite municipalité de Mont-Brun, l'école primaire menacée de fermeture en raison d'un nombre insuffisant d'élèves demeure finalement ouverte et le quota minimum d'élève pour le maintien d'une école est baissé, à l'échelle de la province, dans les milieux à faible densité (1974).

Les comités des paroisses marginales acceptent des représentantes de fédérations de fermières et de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) à leur table. Pour certaines de ces femmes, cette participation est un véritable éveil :

Il y avait trois-quatre femmes sur une vingtaine d'hommes. Ça prenait des secrétaires. Pis là on a commencé à saisir la force du regroupement des personnes. La force de frappe. On a fait des représentations pendant un bon moment auprès des gouvernements régionaux. [...] Faque on s'est battues comme des diables dans l'eau bénite. (Entrevue 9)

Après la disparition du Comité régional des paroisses marginales en 1982, il y aura la création du Collectif rural d'intervention (CRI) et le Mouvement d'aide au développement rural de l'Abitibi-Témiscamingue (MADRAT). Puis, issu de ces deux organisations, Solidarité rurale Abitibi-Témiscamingue (SORAT) est fondée en 1996.

La mobilisation pour la formation universitaire

La mobilisation régionale pour la formation universitaire représente un moment fort de solidarité affirmée pour le développement de la région. L'existence des premiers cours universitaires en Abitibi-Témiscamingue est redevable à des manifestations de solidarité à travers la région. En 1969-1970, alors que le gouvernement du Québec s'apprête à fermer toutes les écoles normales de la province et à offrir la formation des maîtres

uniquement dans les universités situées dans le sud de la province, une véritable mobilisation en Abitibi-Témiscamingue prend forme. Elle regroupe plusieurs organismes de la région, incluant les syndicats, afin de sensibiliser la population et les décideurs sur la nécessité d'offrir dans la région des cours universitaires de formation des maîtres. « On avait déjà un problème majeur de recrutement des enseignants, même au niveau secondaire à l'époque » (entrevue 12). La mobilisation réussit à faire changer la décision gouvernementale. Ainsi, dès la fermeture de l'École Normale Monseigneur Desmarais d'Amos, des cours universitaires commencent à être enseignés dans plusieurs centres de la région, sous la responsabilité de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)¹⁹. Un acteur de cette mobilisation se souvient de l'éveil et de la prise de conscience d'une force d'une région qui dit non à une décision gouvernementale :

N'importe quel gouvernement qui sent que les gens se tiennent et qu'ils sont déterminés, c'est une oreille pas mal différente qu'on a devant nous autres. C'est donc la première prise de conscience que j'ai eu de la force d'un groupe, mais en même temps de la possibilité de mobiliser des gens et d'être ensemble pour un même projet, ensemble pour se tenir. [...] il y a de mêlé là-dedans un esprit combatif, de revendication, mais en même temps de solidarité, de mise en commun de nos énergies. (Entrevue 12)

Ainsi, grâce à la participation populaire, la région a su s'assurer une part de son autonomie dans la formation des maîtres et, par le fait même, éviter à des jeunes de sortir de la région pour se former à cette profession²⁰.

Le projet Multi-Média

Multi-Média est un projet pilote d'éducation populaire qui s'adresse aux adultes défavorisés, lancé par le ministère de l'Éducation du Québec, devant initialement avoir lieu dans cinq régions. Au départ, l'Abitibi-Témiscamingue ne figure pas parmi ces cinq régions. Des acteurs de la région sont toutefois bien conscients des retombées qu'un tel

¹⁹ La responsabilité des cours universitaires dans la région passe à la Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois (DEUOQ) en 1972, au Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois (CEUOQ) en 1976, à la commission du Nord-Ouest en 1979, puis au Centre d'études universitaire en Abitibi-Témiscamingue (CEUAT) en 1981. Finalement, l'UQAT obtient ses lettres patentes en 1983.

²⁰ Par ailleurs, toute la démarche d'autonomisation menant à la création de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) en 1983 témoigne de la volonté de nombreux acteurs du domaine de l'enseignement de faire respecter le droit d'avoir en région une institution de savoir universitaire qui lui est propre.

organisme d'animation populaire pourrait avoir. Encore une fois, se produit une mobilisation populaire régionale suffisamment forte pour faire changer la décision gouvernementale. L'Abitibi-Témiscamingue obtient le projet Multi-Média en 1971. Bien que Multi-Média ne soit pas une initiative des milieux populaires, la mobilisation régionale qui rend le projet possible en Abitibi-Témiscamingue témoigne, pour sa part, d'une participation populaire.

Plus précisément, le programme de Multi-Média « propose à des groupes d'adultes défavorisés une formation basée sur des objectifs éducatifs que les groupes eux-mêmes se fixent. Leurs démarches sont soutenues par des animateurs et des moyens audio-visuels » (Bergeron, 2004, p. 3). Ce projet constitue une ressource importante pour les milieux populaires.

En utilisant la télévision, la radio et les imprimés, le programme sera un agent important d'appui aux luttes et aux groupes populaires, contribuant lui-même à créer de nouveaux groupes, comme l'une des premières associations d'accidentés du travail au Québec, et à lancer de larges débats publics sur des sujets d'intérêt général, dont la santé, l'information régionale et l'environnement. (Mercier et Vincent, 1995, p. 649)

Un informateur qui a côtoyé Multi-Média parle de l'effet de levier de celui-ci : « Moi, personnellement, ce que j'ai vu chez des gens, je l'ai vu surtout à Multi-Média, parce qu'on travaillait beaucoup avec des gens qui étaient isolés dans leurs problèmes, leur misère, pis qui prenaient du pic quand ils étaient en groupe » (entrevue 12). Multi-Média dure près de cinq ans. Ce projet n'est certainement pas étranger à l'élan que connaît la radio communautaire à la fin des années 1970, notamment avec les radios communautaires de Rouyn et de Senneterre.

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) est née en 1966 de la fusion de deux organismes féminins : les Cercles d'économie domestique (CED) et l'Union catholique des femmes rurales (UCFR). Cette association québécoise se compose de groupes locaux qui se rassemblent par région. Les femmes qui en sont membres proviennent de tous les milieux. Elles partagent leurs talents et leurs préoccupations.

Inspirées par ce qui se fait ailleurs au Québec, des femmes du Témiscamingue et de l'Abitibi s'investissent dans l'éducation populaire via leur AFEAS locale. Formée en 1966, l'AFEAS de Notre-Dame-du-Nord a des objectifs considérés comme progressistes. Si elle accorde une place de choix à des activités traditionnelles comme l'artisanat, ses buts sont l'éducation et l'action sociale, en vue de la promotion de la femme et de l'amélioration de la société. Elle promeut notamment le retour des femmes aux études et sur le marché du travail. Sa devise est « Unité, Travail, Charité et Solidarité » (Riopel, 1995, p. 186).

Toujours au Témiscamingue, dans les années 1970, par l'entremise de l'AFEAS, des cours sur la préretraite, la ménopause et d'autres sujets sont offerts directement dans les paroisses, par des formatrices de la région. Les thèmes des cours sont déterminés selon les besoins qu'expriment les femmes de ces milieux. Les retombées de ces cours sont perceptibles, se souvient une ancienne formatrice : « Les femmes qui y ont participé, elles se sont réalisées, elles ont réalisé leurs objectifs. [...] Les gens avaient le pouvoir de s'exprimer. [...] Les femmes sont allées sur le marché du travail. [...] C'est l'émancipation des femmes » (entrevue 7). Si ces formations bénéficient aux participantes, elles profitent aussi à la formatrice, dont la motivation est claire : « Une soif d'apprendre, de partager, de monter des choses ». Les formations permettaient aussi de « sortir de chez moi, prendre ma liberté, communiquer ». Et puis, « C'était très valorisant, c'était incroyable » (entrevue 7).

L'association Les accidentés du travail de Rouyn

En 1972, l'association Les accidentés de travail de Rouyn est constituée à l'initiative d'un accidenté du travail de Rouyn, appuyé dans ses démarches par un animateur de Multi-Média. Ce dernier a notamment la tâche d'aider les accidentés à structurer leur association. Au départ, « Le besoin collectif peut être formulé de la façon suivante: Obtenir le maximum d'informations pertinentes afin d'intervenir avec succès auprès de la C.A.T. [Commission des accidents du travail] (Savage, 1972, p. 19) ».

Il faut dire que les travailleurs de la région sont confrontés à de nombreuses maladies industrielles : amiantose, silicose, empoisonnement au plomb, au gaz carbonique, pollution par la poussière, pollution par le bruit, etc. (*Un jour, ça [sic] sera peut être [sic] ton tour : les accidents du travail*, 1975, p. 3). De plus, les injustices sont nombreuses. Par exemple, *Le Barème des incapacités permanentes* stipule que si on accorde 10% d'incapacité visuelle, la CAT accordera 10% de l'indemnisation prévue, même si ce 10% d'incapacité empêche l'accidenté d'exercer son travail (*Un jour, ça [sic] sera peut être [sic] ton tour : les accidents du travail*, 1975, p. 11).

Les travailleurs qui avaient des problèmes de dos surtout, trouver un médecin qui les soigne était déjà difficile. [...] On a réussi à faire que le médecin traitant [et non le médecin de la compagnie] a le dernier mot. [...] La silicose, c'était assez difficile à prouver s'il mourrait de ça. C'est les poumons. En général ils mouraient de la tuberculose. La femme et les enfants n'avaient pas de compensation. C'était ça la lutte. [...] C'était dénoncer le système d'exploitation. (Entrevue 8)

Autre exemple, un rapport produit par Mineau, Allard et Associés en 1973 évalue que le délai moyen qui s'écoule entre la réception d'un avis d'accident et le moment où la victime reçoit un premier chèque est de 69 jours (*Un jour, ça [sic] sera peut être [sic] ton tour : les accidents du travail*, 1975, p. 8). Les accidents de travail sont aussi nombreux :

On rapporte, pour l'année 1973, en Abitibi-Témiscamingue²¹, 19 cas de décès, 2 cas d'incapacité totale permanente, 411 cas d'incapacité partielle permanente, 2,272 cas d'incapacité totale temporaire, pour un total de 2,704 accidentés de travail. (*Un jour, ça [sic] sera peut être [sic] ton tour : les accidents du travail*, 1975, p. 2)

Ceci étant dit, après quelques semaines de vie à peine, une évaluation des résultats de l'association Les accidentés de travail de Rouyn se révèle déjà positive. L'association a notamment rassemblée une somme appréciable d'informations; quatre participants ont été convoqués à Québec au bureau de la CAT pour subir une nouvelle évaluation; la prestation d'un participant a été augmentée (de 199\$/mois à 267\$/mois); les membres ont découvert la possibilité d'utiliser un ensemble de ressources physiques et humaines du milieu; il y a eu chez les accidentés un changement d'attitude envers eux-mêmes, une

²¹ En plus du territoire actuel de l'Abitibi-Témiscamingue, Matagami Lake, Lebel-sur-Quévillon, Chapais et Chibougamau sont alors inclus.

augmentation de la confiance en soi; l'ébranlement de certains préjugés vis-à-vis le bien-être social et le syndicat; une valorisation du travail en groupe; et une perception plus positive des organismes gouvernementaux (Savage, 1972, p. 23-24).

Ayant débuté à Rouyn avec une dizaine d'accidentés, la défense des droits des accidentés du travail prend rapidement son envol. En 1975, on compte déjà plusieurs centaines d'accidentés regroupés dans l'ensemble de la région sous la Fédération. En 1975, un accidenté du Témiscamingue témoigne de sa vision de ce regroupement :

Les accidentés du travail sont réunis en Association et sentent maintenant, qu'ils sont une force, que rien et personne, ne pourra arrêter. [...] Si tu es tout seul, la Commission te fais [sic] une belle façon et essaie de t'amener à ses genoux. Mais ce n'est plus pareil maintenant que nous connaissons nos droits. Le regroupement donne confiance et nous aidera à ne pas céder un pouce. Nos pères nous ont montré à ne pas nous mettre à genoux quand nous avons des droits. (*Un jour, ça [sic] sera peut être [sic] ton tour : les accidents du travail*, 1975, p. 17)

Un informateur parle également de son expérience :

Pis il y avait tout des gars qui avaient mal au dos autour de la table et ils se font dire toute la même affaire et ils voient que ça ne tient pas debout. Ben là, tranquillement, ils se mobilisent beaucoup plus facilement, ils ne sont plus tout seuls isolés dans le coin avec leur problème avec un médecin qui fait tout croche, contre lequel ils sont impuissants. Mais quand tu es un groupe de 15, le médecin n'a plus le même langage. Ils l'ont fait parler. Ça change la donne. Et alors, pour les gens, la solidarité les empêche de vivre leur malheur seul. C'est beaucoup plus facile, pis je ne dis pas que ça règle le problème, mais c'est beaucoup plus facile d'endurer quand tu ne te sens pas seul avec ça. (Entrevue 12)

Au cours des années 1970, les conditions s'améliorent pour plusieurs accidentés. La région obtient notamment, à la suite des revendications des accidentés, un bureau permanent de la CAT. Auparavant, un fonctionnaire de la CAT n'était présent qu'une journée par semaine (entrevue 8). La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) remplace la CAT en 1980.

Les comités de citoyens

Des comités de citoyens faisant usage de la participation populaire se constituent pour sensibiliser la population, les gouvernements ou certaines entreprises à des situations économiques ou environnementales auxquels ils sont confrontés. Par exemple, lorsque les mines de molybdène de Preissac ferment en 1970, le Comité d'action de Cadillac (où demeurent la plupart des mineurs) se forme. Il organise un barrage sur la route 117 afin d'attirer l'attention du public et des gouvernements sur la situation tragique des travailleurs miniers et des résidents de Cadillac et des environs (Mercier et Marquis, 1995, p. 367).

Il existe plusieurs autres exemples de comités de citoyens :

Le Comité de protection de l'environnement de Rouyn-Noranda (CPERN) à la fin de la décennie 1970 réussit, par ses nombreuses pressions après de très nombreuses campagnes d'information de la population, à obtenir de Mines Noranda une importante diminution de ses émissions atmosphériques polluantes et d'importants travaux d'assainissement de son parc de résidus miniers. Avec le temps, le CPERN multiplie ses interventions auprès des autres compagnies minières et auprès du ministère de l'Environnement sur le problème des sites miniers orphelins. D'autres groupes se formeront à Val-d'Or et à Amos sur les mêmes problèmes et sur celui du recyclage des déchets domestiques. De même, le projet d'Hydro-Québec visant à relever le barrage de la rivière des Quinze entraîne des résidents de l'est du Témiscamingue à s'associer aux Algonquins du Grand lac Victoria pour lutter contre l'inondation de terrains de chasse, de culture et de résidence en aval du barrage. (Mercier et Marquis, 1995, p. 641)

L'Association coopérative immobilière de l'Abitibi-Témiscamingue

En 1971, l'Association coopérative immobilière de l'Abitibi-Témiscamingue (ACIAT) est fondée afin de freiner le mouvement massif de vente des terres agricoles en Abitibi-Témiscamingue. Cette coopérative vise essentiellement la sauvegarde de l'agriculture et la préservation des terres dans l'intérêt des communautés locales. En plus de freiner la vente massive, l'Association

contribue durant plusieurs années à l'animation du milieu rural en sensibilisant la population par l'intermédiaire de son bulletin, *Le Trotteur du Maquignon*, à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine foncier régional et en faisant la promotion d'une politique de protection du territoire agricole. (Mercier et Vincent, 1995, p. 632)

Si les acteurs de la participation populaire connaissent de belles victoires, ils connaissent également des limites en termes d'acquis et de changement social. On explore alors d'autres voies d'intervention (Bélanger et Lévesque, 1992, p. 10), notamment la participation communautaire avec les groupes de services.

3.2.2 La participation communautaire

Alors que les groupes populaires utilisent la participation comme un moyen d'accéder à une société plus juste et égalitaire, les groupes de service optent davantage pour une participation communautaire. Ils apparaissent essentiellement dans les années 1970. Pour ces derniers, la participation « constitue non seulement un moyen, mais une fin en soi, c'est l'un des objectifs poursuivis, au même titre que de se donner des services; la participation permet de se transformer, de se prendre en charge, de s'appropriier une partie de sa vie quotidienne » (Fortin, 1991, p. 12). Autrement dit, les groupes de service ont une double aspiration : « le désir de services collectifs moins bureaucratisés, plus près des gens, et le désir de travailler autrement, en ayant un contrôle tant sur la finalité du travail que sur son organisation » (D'Amours, 2006, p. 78). On se rapproche ainsi des organismes communautaires qui émergent et se multiplient à partir des années 1980.

Les groupes de services sont souvent des collectifs autogérés (formés de bénévoles, de permanents et d'usagers) qui expérimentent de nouveaux rapports de consommation (Lévesque, Côté, Chouinard et Russel, 1985, p. 11-12) et de nouveaux rapports avec la communauté locale. Plusieurs groupes de services optent pour la formule coopérative, tels les clubs coopératifs et l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de l'Abitibi-Témiscamingue. Ils ont été abordés au chapitre 2, mais ils auraient également pu être décrits dans cette section. Les centres d'amitié autochtone et Le BLOC sont des exemples de groupes de services dans des domaines particuliers.

Les centres d'amitié autochtone

En 1974, trois Algonquiens ouvrent à Val-d'Or un centre d'amitié autochtone afin de répondre aux besoins d'un nombre grandissant de personnes et de familles amérindiennes

présentes à Val-d'Or ou de passage dans la ville pour différentes raisons (soins de santé, études, affaires, accès aux services publics). « Par exemple, un des premiers programmes du Centre d'amitié de Val-d'Or consistait principalement à offrir des services d'escorte, de traduction et de visites aux patients autochtones » (Mercier, 1995, p. 515). Il s'agit aussi d'un lieu de rencontre pour ces personnes et familles autochtones. Au fil des années, le centre élargit son offre de services et devient une entreprise d'économie sociale. Pour sa part, le Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre ouvre ses portes en 1978.

Le BLOC

En 1969, le Conseil du travail de l'Abitibi-Témiscamingue (d'abord appelé Conseil du travail de Rouyn-Noranda et fondé par le Syndicat des métallos et d'autres organisations syndicales affiliées à la Fédération du travail du Québec), avec le concours de leaders et d'autres syndicats, met sur pied Le BLOC. Il s'agit d'une émission de télévision hebdomadaire diffusée sur les ondes de Radio-Nord. Le groupe syndical paie et réalise entièrement l'émission, avec le soutien de volontaires de la Compagnie des jeunes Canadiens. Cette émission, qui est à l'intention des travailleurs et des groupes populaires, dispose d'une totale liberté de contenu et vise à donner « la parole aux sans-paroles », qu'ils soient syndiqués ou non (Bergeron, 2004, p. 2). Elle a aussi pour objectif de fournir un type différent d'information, puisqu'à cette époque, Radio-Nord, qui a un caractère commercial et qui tend à négliger l'information régionale et la programmation locale, possède le quasi-monopole sur la radio et la télévision en Abitibi-Témiscamingue. Au total, une soixantaine d'émissions télévisées d'information d'une demi-heure par semaine sont diffusées.

Faute de moyens, le BLOC cesse en 1971, malgré une grande popularité. Il peut être considéré comme « l'ancêtre lointain du réseau communautaire régional » (A. Blanchard, 1987, *Le cinéma régional dans le cinéma québécois : l'exemple abitibien*. Thèse de doctorat, Université de la Sorbonne : Paris, p. 268, dans Vincent, 1995, p. 575). Il « a ouvert les portes » à d'autres médias non-commerciaux permettant au monde « ordinaire » de faire valoir ses idées, comme Multi-Média et les radios communautaires.

Le BLOC un exemple d'implication des syndicats et des centrales syndicales de l'Abitibi-Témiscamingue dans des projets sociaux et témoigne d'une solidarité qui déborde du cadre de ses membres. Néanmoins, les engagements socio-politiques du milieu syndical diminuent dans les années 1980 (Mercier et Marquis, 1995, p. 627).

3.3 Les apports d'un mouvement en émergence

Les apports des solidarités qui précèdent les organismes communautaires et certains organismes à but non lucratifs (OBNL) s'observent sur différents plans. En matière de santé, de la colonisation du Témiscamingue et de l'Abitibi jusqu'aux années 1960, les solidarités s'expriment principalement via l'action religieuse. C'est essentiellement grâce aux œuvres religieuses que des soins sont offerts à la population et aux nécessiteux. Il s'agit là d'un support important à la colonisation des paroisses. En plus des hôpitaux, c'est à ces œuvres religieuses qu'on doit l'ouverture d'orphelinats. Au fil du temps, l'Église élargie ses responsabilités et va même jusqu'à offrir des services à la famille et à l'enfance. Néanmoins, l'étatisation de la santé au début des années 1960 freine les activités des communautés religieuses dans ce secteur.

Avant 1960, les organisations sociales de solidarité œuvrant dans les paroisses sont souvent chapeautées par l'Église catholique. Elles sont parfois dirigées par d'autres confessions religieuses, ou sont laïques. Ces associations sont sociales avant tout. Elles rassemblent les gens d'une même paroisse, ne serait-ce que par les activités qu'elles organisent et les rencontres qu'elles permettent. Certaines ont des apports qui leurs sont propres : sobriété, transmission des savoir-faire relatifs à la vie rurale, combat du « mauvais loisir » chez les jeunes, etc. Plusieurs de ces associations ont un volet philanthropique. Elles donnent de l'argent et des biens aux gens dans le besoin, tels les enfants ou les familles pauvres. Dans le cas particulier des cercles de fermières, l'émancipation des femmes est un impact important.

À partir des années 1960, la participation populaire et la participation communautaires font leur entrée en matière de solidarité. Par conséquent, les retombées des solidarités se diversifient. Les mentions des informateurs sont nombreuses sur le sujet. Les retombées

sont perceptibles pour les milieux où les solidarités s'exercent. En effet, les solidarités donnent vie à leurs milieux : « Et la communauté où il n'y a pas de projet, rien qui ne se fait en commun, c'est des communautés à moitié morte. Pis mornes aussi, ennuyantes (entrevue 12) ». Dans le cas de certaines paroisses, les retombées sont l'obtention d'un permis de coupe de bois (Guyenne), le maintien de l'école primaire (Mont-Brun) et la préservation de terres agricoles. On va jusqu'à dire que c'est l'existence même de paroisses qui a été préservé (entrevue 8).

Par les gains qu'elles obtiennent et les services qu'ils offrent, les solidarités rendent les municipalités et la région plus intéressantes pour les travailleurs et leurs familles qui veulent s'y installer (entrevue 12). Par exemple, grâce aux actions du Comité de protection de l'environnement de Rouyn-Noranda (CPERN), Mines Noranda a réduit de manière importante ses émissions atmosphériques polluantes et a entrepris d'importants travaux d'assainissement de son parc de résidus miniers.

Le développement de la région s'en trouve bonifiée. L'effet se fait aussi sentir au niveau du sentiment d'appartenance et de l'identité collective : « c'est ben sûr que ça développe l'enracinement de faire participer » (entrevue 10). Les solidarités engagent également une prise de conscience de « la force collective des gens qui discutent ensemble pis qui arrivent à prendre une décision ensemble » (entrevue 9). Elles contribuent aussi à amenuiser les inégalités sociales. Cela participe à un meilleur climat social (entrevue 12).

Les retombées sont également perceptibles sur le plan personnel, auprès des hommes et des femmes qui s'impliquent dans les solidarités. La valorisation est un élément important :

Alors dans le travail communautaire, en commun, c'est cette chaleur humaine qu'on sent et qui se développe comme n'importe quel feu quand on le nourrit. Ça aide beaucoup à avoir le courage, la capacité à aller plus loin. Il y a aussi l'effet de valorisation de soi qui est très forte quand on travaille ensemble. Les autres apprécient nos efforts pis nous renvoient leur gratitude, ça gonfle la personne qui fait quelque chose, ça l'amène à aller plus loin. Pis ça nourrit, ça nourrit tout-le-temps. (Entrevue 12)

Il y a aussi le développement de compétences :

Personnellement, moi ce qui m'est resté, c'est le développement en soit, la gestion des organismes et des services qui existaient déjà. [...] En participant, il y a des lumières qui s'allumaient. Pis ça nous amène jusqu'à réfléchir aux structures politiques de la province, comment un besoin de la base se rend jusqu'en haut, comment ça revient d'en haut pour une réponse négative ou positive. Ça a été une découverte. C'est fascinant quand on commence à comprendre le monde. (Entrevue 9)

En particulier, les solidarités sont bénéfiques pour les femmes sur le plan de la justice et de l'égalité. « Faque la lutte des femmes, pis l'émancipation des femmes pis les revendications pour la justice pis l'égalité, je pense que c'était ça le plus marquant, que je me rappelle moi (entrevue 10) ». Pensons entre autres aux bienfaits de l'AFEAS. On remarque d'ailleurs qu'au début des années 1980, des femmes de la région commencent à se porter candidates de partis politiques et à la mairie (Mercier et Marquis, 1995, p. 636).

CONCLUSION DE LA PARTIE 1

Entre 1880 et 1980, les collectivités du Témiscamingue et de l'Abitibi connaissent un développement qui va de leur création jusqu'à l'affirmation régionale de l'Abitibi-Témiscamingue. L'évolution des différents types de solidarité qui prennent forme et se déploient au sein de ces collectivités est intrinsèquement liée au développement de ces collectivités. Les solidarités sont des réponses aux difficultés que connaissent les habitants de ce territoire. Les difficultés sont multiples : crises économiques, orientations gouvernementales en matière de développement régional défavorables aux paroisses rurales, mainmise des grandes entreprises étrangères sur les ressources naturelles, etc. Néanmoins, de nouvelles façons de faire en matière de solidarité émergent, ce qui contribue à la consolidation de la région.

Du côté des **coopératives**, les années 1925 à 1945 correspondent aux débuts d'un projet de société. Les premières coopératives, qu'elles soient agricoles, financières, forestières ou de consommation, permettent, dans l'immédiat, de combler des besoins de base des colons-coopérateurs (accès à du matériel agricole, à des produits de consommation, à du crédit, etc.) et de les soustraire aux abus de certaines entreprises privées (beurreries, magasins généraux, contractants forestiers, etc.) en s'appuyant sur les forces vives du milieu. La période 1945 à 1980 assiste plutôt au renouvellement d'un idéal. Certes, elle débute avec les succès de la formule coopérative dans les secteurs agricoles, financiers (caisses populaires), forestiers (chantiers coopératifs) et de la consommation. L'idéal coopératif est celui d'un peuple capable de s'organiser conformément à ses aspirations, à ses besoins et à ses conditions, à l'échelle locale et territoriale. À Guyenne, cet idéal connaît sa forme la plus achevée. Néanmoins, les années qui suivent sont marquées par la rationalisation et la concurrence, ce qui pousse les coopératives à disparaître ou à se regrouper. Cependant, le milieu coopératif réussit à se renouveler en s'ouvrant à de nouveaux secteurs (l'économie familiale, l'habitation, les services coopératifs, etc.), ce qui n'empêche pas le mouvement coopératif d'être en réflexion à l'aube de la décennie 1980. En ce qui concerne les **mutuelles**, elles apparaissent dans différentes paroisses et comtés du Témiscamingue et de l'Abitibi au début du 20^e siècle. Elles offrent une

assurance en cas de dommages. Dans les années 1970, la tendance est au regroupement des mutuelles.

Les coopératives sont des véhicules de valeurs profitables aux collectivités dans lesquelles elles sont actives : sentiment d'appartenance locale, démocratie et égalité. De plus, par la socialisation qu'elles engendrent, les coopératives soudent ces collectivités. Elles mettent aussi souvent un frein à l'exploitation (par le secteur privé). Les retombées sont également de l'ordre de la participation, de l'expression et du pouvoir de décision. Elles permettent aux personnes impliquées et aux collectivités d'être les acteurs de leur propre promotion sociale et économique.

Dans le **domaine de la santé et de la vie sociale**, jusque vers 1960, c'est une mentalité d'entraide et de charité chrétienne qui prime, bien qu'il y ait quelques autres influences. En santé, grâce aux œuvres religieuses, la population et les nécessiteux bénéficient de soins via leurs hôpitaux, orphelinats et autres foyers. Ces services sont essentiels à l'établissement et au maintien des habitants dans les paroisses de la région. Puis, l'Église va même jusqu'à offrir des services à la famille et à l'enfance. Néanmoins, la prise en charge de la santé et des services sociaux par l'État dans les années 1960 met un terme aux activités des communautés religieuses dans ce domaine.

Sur le plan social, avant 1960, les organisations de solidarité (souvent chapeautées par l'Église catholique, parfois par d'autres confessions religieuses ou de nature laïque) rassemblent les gens d'une même paroisse par les activités qu'elles organisent et les rencontres qu'elles permettent. Certaines ont une mission précise : sobriété, transmission des savoir-faire relatifs à la vie rurale, combat du « mauvais loisir » chez les jeunes. Plusieurs ont un volet philanthropique, caritatif, en aidant les plus démunis de la paroisse. Les cercles de fermières favorisent pour leur part l'émancipation des femmes. Les impacts positifs pour la paroisse sont donc multiples.

Toujours sur le plan social, la compréhension des causes de la misère et des problèmes sociaux et les manières d'être solidaire changent à partir des années 1960. D'objet de

compassion, l'individu est désormais considéré comme un sujet responsable, qui mérite la dignité humaine. On délaisse les préceptes de la charité et on affirme les droits de chacun à la justice sociale. Si des gens et des groupes vivent des difficultés, c'est en raison de circonstances externes, telles des politiques gouvernementales ou les actions de grandes entreprises. Il faut donc, via la participation, agir sur ces circonstances, revendiquer de meilleures conditions. On vise désormais à trouver des solutions aux groupes sociaux connaissant des difficultés semblables et non plus à soulager des individus. Les premières initiatives de participation sont « populaires », elles voient avant tout la participation comme un moyen d'accéder à une société plus juste, plus égalitaire. Elles sont militantes et politisées. Puis, les groupes de participation « communautaire » se forment. Pour eux, la participation représente, en plus d'un moyen, une fin en soi. Elle permet de se transformer, de se prendre en charge. Ces groupes sont également axés sur l'offre de services.

Les apports pour les collectivités des initiatives de participation sont : de donner vie aux milieux; de les rendre plus intéressants pour les travailleurs et leurs familles qui veulent s'y installer; d'agir sur le sentiment d'appartenance et l'identité collective; d'engager une prise de conscience de la force collective; de contribuer à amenuiser les inégalités sociales et participer à un meilleur climat social; de sensibiliser la population à des problèmes locaux; et d'offrir des services. Pour ceux qui s'impliquent dans ces solidarités, les impacts sont tout aussi importants : valorisation personnelle et développement de compétences. Enfin, les solidarités sont bénéfiques en termes de justice et d'égalité pour les femmes.

En somme, depuis les débuts de colonisation jusqu'aux années 1960, la présence et les actions des solidarités expliquent en partie que les collectivités du Témiscamingue et de l'Abitibi aient traversé le temps et les épreuves, qu'elles soient encore vivantes aujourd'hui. Les habitants de la région ont su unir leurs forces et se sont dotés de moyens pour améliorer leurs conditions. Les moyens ont pris différentes formes selon les époques. Les circonstances et les mentalités qui sous-tendent l'utilisation de ces moyens

ont aussi évolué à travers le temps, mais la notion de solidarité a toujours été une constante.

Cette notion de solidarité est toujours aussi présente au sein des entreprises collectives (coopératives, mutuelles et organismes à but non lucratif [OBNL] marchands) et des organismes communautaires qui œuvrent sur le territoire de 1980 à 2013.

PARTIE 2

Cette partie couvre la période de 1980 à 2013. Le tournant des années 1980 a été choisi pour établir la division entre les deux phases de ce projet puisqu'il se produit à cette époque des événements et des changements dans la région qui sont marquants pour les solidarités : crises de l'emploi et de l'État providence, ruralité fragilisée, développement de l'identité régionale en Abitibi-Témiscamingue, processus de régionalisation, foisonnement de groupes et de coopératives dans de nouveaux secteurs, ajout de la dimension communautaire à plusieurs organisations populaires, etc. Néanmoins, il ne faut pas voir une coupure nette entre la période précédant les années 1980 et celle qui lui succède. Certains types et secteurs de solidarité connaissent des transformations majeures à la fin des années 1970, alors que pour d'autres, cela se produit davantage au début des années 1980.

Le chapitre 4 fait état des particularités et des liens qui caractérisent les différents types de solidarités, soit les coopératives, les mutuelles, les OBNL marchands et les organismes communautaires. Le chapitre 5 offre une mise en contexte des différentes dynamiques dans lesquelles s'insèrent les actions des solidarités. Les chapitres 6, 7 et 8 portent respectivement sur les coopératives et mutuelles, les OBNL marchands, puis les organismes communautaires. Le chapitre 9 fait place à une réflexion sur les enjeux et les perspectives des solidarités témiscabitiennes.

CHAPITRE 4. LES PARTICULARITÉS DES DIFFÉRENTS TYPES DE SOLIDARITÉS ET LEURS LIENS

Regrouper sous un même vocable les coopératives, mutuelles, OBNL marchands et organismes communautaires est un sujet sensible pour bon nombre de ces entités. Ainsi, avant de traiter des liens qui unissent les différents types de solidarités, un regard est d'abord porté sur les particularités de chacune de ces entités.

4.1 Les particularités

En 1996, à l'occasion du Sommet du gouvernement sur l'économie et l'emploi, l'État québécois reconnaît le concept d'économie sociale. Est alors adopté la définition proposée par le Groupe de travail sur l'économie sociale (qui deviendra en 1999 le Chantier de l'économie sociale) et rassemble sous l'appellation d'*économie sociale* les coopératives, mutuelles, OBNL marchands et les organismes communautaires. Contrairement aux coopératives, mutuelles et OBNL marchands, les organismes communautaires ne sont pas des entreprises.

Les principes et règles de fonctionnement des entreprises d'économie sociale qui font consensus lors du Sommet sont :

- l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier;
- elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État;
- elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagers et usagers, travailleuses et travailleurs;
- elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus;
- elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective. (Chantier de l'économie sociale, 1996, p. 7)

Les coopératives, mutuelles et OBNL marchands reposent sur ces principes de base. Or, malgré le consensus à l'occasion du Sommet, plusieurs coopératives et mutuelles sont

réticentes à se départir de leur identité collective pour se mêler à un regroupement plus vaste nouvellement créé et à reconnaître relever de l'*économie sociale*. En effet, l'identité coopérative est davantage clamée par le réseau coopératif, tandis que les mutuelles ne diffusent pas nécessairement cette appellation d'*économie sociale*. À cela ajoutons qu'en Abitibi-Témiscamingue, les entreprises d'économie sociale doivent recevoir une accréditation pour pouvoir utiliser l'appellation. Nous préférons donc utiliser le terme *entreprises collectives* afin de désigner les coopératives, mutuelles et OBNL marchands (qui vendent des produits et des services) puisqu'il est davantage inclusif.

Quant au mouvement communautaire, le vocable *organismes communautaires* est employé dans ce rapport. Refusant de s'identifier à l'économie sociale, les organismes communautaires clament et revendiquent la reconnaissance de la spécificité de l'action communautaire (obtenue du gouvernement en 2001). Il faut savoir qu'à la fin des années 1990, deux tendances se développent au sein du mouvement communautaire. L'une est dite autonome, comme nous venons de le voir, et l'autre est celle des organismes qui offrent des produits et services, sans avoir de but lucratif. Misant sur une finalité sociale, les organismes communautaires jouent un rôle d'agent de transformation sociale puisqu'ils sont des lieux de participation active des citoyens et des citoyennes (Ouellet, 2010, p. 9). Leur intervention se propage bien au-delà de la simple satisfaction des besoins sociaux et des besoins de santé de la population. Le mouvement est engagé dans la mobilisation et les luttes pour une plus grande justice sociale (droits sociaux).

4.2 Les liens

Les similitudes entre les coopératives, mutuelles, OBNL marchands et organismes communautaires sont cependant bien présentes. D'une part, comme l'explique Martine D'Amours :

C'est bien souvent des rangs syndicaux, populaires et communautaires, féministes et plus récemment écologistes que sont issues les organisations du secteur non marchand de l'économie sociale [que nous appelons ici *organismes communautaires*], ainsi que bon nombre d'entreprises collectives. (2006, p. 105)

Il n'est pas rare, par exemple, qu'un organisme naît communautaire et que, quelques années plus tard, il devienne un OBNL marchand puisqu'il se met à vendre des biens ou services, comme dans le cas du *P'tit journal de Malartic*. Aussi, il arrive qu'un OBNL marchand soit mis sur pied par un organisme communautaire. À titre d'exemple, la Table de concertation des personnes âgées du Témiscamingue (TCPAT), un organisme communautaire, a fondé et gère un OBNL marchand en aide domestique en plus d'administrer deux résidences pour personnes âgées à but non lucratif. Pour obtenir la reconnaissance officielle d'entreprise d'économie sociale, un OBNL marchand doit faire approuver sa demande par un comité local d'économie sociale. La composition de ce comité diffère d'un territoire à l'autre mais compte toujours le centre local de développement (CLD) de la MRC.

D'autre part, les entreprises collectives et organismes communautaires ont en commun d'être des démarches collectives amorcées par les milieux locaux (Collini, 1999, p. 21). À l'origine de ces démarches existent un besoin ou un projet de société et un désir d'apporter sa contribution afin d'améliorer les conditions de vie. Cela peut se faire par l'accès à des services, par un meilleur partage des richesses, par une relation égalitaire hommes/femmes, par une économie basée sur la qualité de vie (et non le niveau de vie), par la lutte contre l'exclusion des personnes à faible revenu, etc. Ces initiatives témoignent de la capacité des individus et des collectivités de se prendre en main et de décider de leur devenir.

De plus, la création et l'existence des entreprises collectives (coopératives, mutuelles et OBNL marchands) et des organismes communautaires reposent sur l'implication démocratique des citoyens, tant dans l'offre de service qu'au niveau administratif (par le conseil d'administration ainsi que par la participation à des comités de travail ou autres instances de l'organisme). De cette mobilisation du milieu résulte habituellement une identité et une appartenance au groupe favorisant une volonté de « vivre ensemble » et l'élargissement de l'espace démocratique où les membres peuvent développer et exercer une citoyenneté active (Duval, 2007).

En bref, nous considérons les particularités des coopératives, mutuelles, OBNL marchands – que nous regroupons sous le vocable d'*entreprises collectives* – et des organismes communautaires en traitant ces entités dans des chapitres distincts (les coopératives et mutuelles correspondent à un seul chapitre). Dans tous les cas, nous parlons de *solidarité*.

CHAPITRE 5. LE QUÉBEC ET L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE DES ANNÉES 1980 À AUJOURD'HUI

Cette section fait état du contexte politico-économique au Québec des années 1980 à 2013. Y sont également brossés des portraits des services de la santé et des services sociaux et de la ruralité à cette époque.

5.1 La situation au Québec

5.1.1 *Le contexte politico-économique*

La crise économique qui frappe le Québec et l'ensemble des pays occidentaux au début des années 1980 a d'importantes répercussions. Les emplois manquent, le chômage est élevé et l'inflation est galopante. Au sortir d'une époque glorieuse où l'État providence avait été mis à l'avant-scène comme moteur du développement, ce type d'État est désormais remis en question. L'appareil étatique apparaît comme trop lourd et trop coûteux. Une vague néolibérale déferle sur le Québec.

Les années 1980 correspondent aussi à un certain courant de régionalisation. Celle-ci s'effectue au lendemain d'une période pendant laquelle le gouvernement provincial avait accru ses responsabilités et pouvoirs (en éducation, en santé et services sociaux, en énergie électrique, etc.). Plusieurs élites locales avaient offert une résistance à cette centralisation et avaient avancé le concept d'autodéveloppement, lequel propose aux régions du Québec d'organiser leur développement selon un modèle systémique qui repose sur l'implication des décideurs sur le territoire²² (Laquerre, 1988). Ainsi, au tournant des années 1980, le gouvernement québécois propose le concept des régions d'appartenance. À partir de 1979, les MRC sont créées pour remplacer les comtés du Québec. La conception du développement local est mise de l'avant. Chaque société locale (ou sous-région) se dote alors d'organismes de développement. Le développement se planifie dorénavant à partir de deux paliers : la région administrative et la région d'appartenance ou la société locale. Quelques années plus tard, le gouvernement fédéral

²² En juin 1983, le ministre délégué à l'Aménagement et au Développement régional, François Gendron, soumet *Le Choix des régions*, une théorie de la concertation régionale dans le but de « construire le pays de l'intérieur ». Les sommets socioéconomiques en ont découlés.

emboîte le pas et lance à son tour le concept du développement des collectivités locales (Riopel, 2002, p. 325). Les Comités d'aide au développement des collectivités (CADC) et Centres d'aide aux entreprises (CAE) naissent à la suite de la création du Programme de développement des collectivités en 1986. En 1995, les CADC et certains CAE sont intégrés, puis changent d'appellation pour devenir des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). Les CAE, n'ayant pas été intégrés, gardent la même appellation. Les SADC et CAE contribuent à stimuler la participation des collectivités à la prise en charge de leur avenir. Ces organismes disposent d'une autonomie dans les prises de décision en ce qui concerne les services d'information, de planification et d'action en matière de développement socio-économique local.

La décentralisation et la régionalisation se poursuivent au cours des années suivantes. L'État accorde des pouvoirs et des responsabilités aux instances locales et territoriales, jusqu'alors possédés par le palier national. Des politiques instaurent de nouvelles pratiques de développement : la Politique sur la décentralisation (1995), la reconnaissance de l'économie sociale (1996), la Politique de soutien au développement régional et local (1997)²³ et la Politique nationale de la ruralité (en 2002-2006 puis en 2007-2014) (Godard, 2004, p. 11-12).

5.1.2 La santé et les services sociaux

La réduction de l'État passe en partie par une réforme du système de santé et de services sociaux. De nombreuses coupures sont effectuées dans les services sociaux dispensés par l'État. L'État se retire et entreprend une réforme du système de santé et des services sociaux au tournant des années 1990, à la suite de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux, mieux connue sous le nom de la Commission Rochon. C'est le virage ambulatoire²⁴. Les conseils régionaux font désormais place aux régions régionales de la santé et des services sociaux et l'approche par programmes est adoptée. On met l'accent sur la désinstitutionalisation et la participation des groupes

²³ Cette politique mène à la création des centres locaux de développement (CLD) qui ont pour mandat de favoriser le développement social et économique de la collectivité qu'ils desservent.

²⁴ En 1989, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Lavoie-Rioux, émet ses Orientations en matière de santé et de services sociaux. En 1990, son successeur, M. Marc-Yvan Côté, actualise le projet de réforme du système de santé et de services sociaux (Ouellet, 1998).

communautaires. Alors que le gouvernement québécois avait amorcé une reconnaissance des organismes communautaires, notamment par le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) créé en 1973²⁵, cette reconnaissance prend de l'ampleur. En 1993, l'adoption du projet de loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2 ou LSSSS) marque la reconnaissance officielle des organismes communautaires en santé et services sociaux. Ce cadre législatif reconnaît également leur autonomie (annexe 1, articles 334 et 335). Comme l'explique Christiane Ouellet de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue,

Le MSSS et les agences de la santé et des services sociaux reconnaissent l'apport essentiel des organismes communautaires à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population. Ils reconnaissent qu'au-delà des services sociaux et des services de santé du système public, les organismes communautaires apportent une contribution alternative, originale et essentielle qui mérite un soutien de la part de l'État. (2010, p. 25)

Ces années voient la création d'une table régionale d'organismes communautaires dans chacune des régions du Québec. En Abitibi-Témiscamingue, c'est la Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue (CROC-AT) qui voit le jour. Puis, en 2001, sont adoptés le Cadre de référence pour la reconnaissance et le soutien des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue (Ouellet, 2010, p. iii-iv) et la politique gouvernementale *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*.

5.1.3 La ruralité qui se prend en charge

La ruralité québécoise des années 1980 est fragilisée depuis déjà quelques temps. La modernisation de l'agriculture et les mesures de rentabilisation des entreprises mises en place par le gouvernement québécois principalement dans les années 1960 ont mené à la disparition de nombreuses fermes familiales. D'autres facteurs peuvent aussi expliquer cette fragilisation de la ruralité : la présence croissante des femmes sur le marché du travail, le manque de temps des familles, l'individualisme, la complexification du bénévolat, le vieillissement de la population (Simard, 2004, p. 45), l'exode des jeunes et

²⁵ Le PSOC « vise à soutenir les organismes en leur versant les montants nécessaires à leur infrastructure de base ainsi qu'à l'accomplissement de leur mission globale » (Ouellet, 2010, p. 25).

des travailleurs vers les villes et le désengagement du gouvernement dans l'agriculture. Tout ceci affecte les dynamiques communautaires des milieux ruraux. Pour tenter de renverser la tendance, l'Union des producteurs agricoles (UPA) organise, en 1991, les États généraux du monde rural. Elle convie les participants à réfléchir sur cinq thèmes principaux : 1) population et organisation sociale; 2) développement rural et structure économique; 3) développement rural et environnement; 4) développement rural, culture et production artistique; 5) monde rural et pouvoir politique. Lors de cet événement, les forces vives du monde rural du Québec œuvrent à mettre de l'avant une vision nouvelle du développement rural.

Les États généraux du monde rural ont pour répercussion la fondation de Solidarité rurale du Québec (SRQ) dont la mission est de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et de ses communautés. En 1997, SRQ devient l'instance-conseil du gouvernement québécois en matière de ruralité. L'année suivante, le ministère du Développement économique et régional confie à l'organisme le mandat de former les premiers agents de développement rural du Québec. Ces agents travaillent de concert avec les conseils municipaux et les milieux afin de mobiliser les communautés rurales. En 2002, la Politique nationale de la ruralité dispose de mesures de soutien et de renforcement pour le développement des milieux ruraux, dont les pactes ruraux. Cette politique accorde du financement aux MRC, aux municipalités locales, aux conseils de bande ainsi qu'à des organismes en éducation et en santé et services sociaux. Les OBNL de même que les coopératives de solidarité et de consommateurs peuvent également être soutenus (Simard, 2004, p. 9-10). Selon la Politique nationale de la ruralité, « l'expérience des collectivités rurales prospères nous enseigne, ici comme à l'étranger, que leur développement s'appuie sur le sens de l'innovation et la créativité de leur population » (Gouvernement du Québec, 2001, p. 20, dans Godard, 2004, p. 11-12).

Par ailleurs, le début des années 2000 est témoin d'une importante vague de regroupements municipaux. Du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2002, plus de 200 municipalités québécoises fusionnent. Les fusions municipales ne sont pas un nouveau phénomène, mais le mouvement de fusions connaît une impulsion sous la loi 170 (énoncée en 2000) initiant la réorganisation municipale au Québec. Cette loi comporte

deux axes : 1) le renforcement des agglomérations urbaines et des municipalités régionales de comté (MRC) et 2) le regroupement des municipalités locales (Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 2000, dans Ependa, 2009, p. 2). Ainsi, plusieurs collectivités locales ayant jusqu'alors leurs propres instances électives et instances de développement sont fusionnées avec la ou les municipalités voisines. Si plusieurs fusions se font sans conflit majeur, il n'est pas rare que les collectivités voisines ne partagent pas les mêmes réalités et appartenances identitaires.

5.2 La situation en Abitibi-Témiscamingue

Cette section dresse un portrait des changements que connaît la région de l'Abitibi-Témiscamingue en matière de développement et de ruralité depuis les années 1980.

5.2.1 La quête du contrôle de son développement

Les années 1980 correspondent à des années d'émancipation et d'autonomisation pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue de même que pour ses collectivités. Pendant ces années, la population témiscabitiébienne prend conscience de son identité régionale. D'une part, la population de la région se relève d'une période où elle a connu des luttes communes lors desquelles elle a su s'unir et s'affirmer, par exemple, lors de la menace de fermeture des « paroisses marginales »²⁶. D'autre part, dans les années 1980, des leaders font naître des projets initiant une fierté régionale, telles le Festival international du Cinéma (première édition en 1980), la venue du champion de boxe Mohamed Ali (1983) et l'obtention des lettres patentes de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (1983). De plus, l'avènement des municipalités régionales de comté (MRC)²⁷ a un effet stimulant pour la région puisqu'il mobilise des acteurs aux vues et tendances divergentes dans un même objectif, c'est-à-dire la relance du développement de leur territoire.

Dans un contexte d'élaboration d'une vision plus autocentrée et émancipée du développement régional, la décennie 1990 voit l'ère de la concertation s'amorcer et un

²⁶ À ce sujet, voir Bergeron, J. (2004). *Le BLOC, le Comité régional des paroisses marginales et Multi-Média. Animation sociale et mobilisation populaire dans l'Abitibi-Témiscamingue des années soixante-dix*. Montbeillard : Solidarité rurale Abitibi-Témiscamingue.

²⁷ En 1981 pour les MRC de la Vallée-de-l'Or, de Rouyn-Noranda et du Témiscamingue, 1982 pour la MRC Abitibi-Ouest et 1983 pour celle d'Abitibi.

nouvel esprit d'entreprise local et régional prendre forme. Il faut dire que la région avait déjà pris des mesures pour s'organiser. Le Conseil économique régional du nord-ouest du Québec (CERNOQ) est fondé en 1964, afin que les gens de l'Abitibi-Témiscamingue puissent discuter, partager et modifier, si nécessaire, les prises de décisions politiques, économiques et sociales qui les touchent. Le CERNOQ a comme mandat précis de créer une mission de planification pour la région. En 1971, le CERNOQ devient le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT). Cet élan des années 1990 s'exprime notamment par la démarche d'élaboration du *Plan stratégique de développement de l'Abitibi-Témiscamingue* entreprise par le CRDAT au début de la décennie. En effet, dans l'objectif de « développer un discours, une idée commune de ce que devrait être la région d'ici cinq ans et [de] déterminer les actions devant mener à la réalisation de ce vaste projet collectif » (CRDAT, 1993, p. 3), le CRDAT orchestre une série d'activités de concertation locales et régionales. Ainsi, dans le cadre de cette démarche, la vie collective et démocratique s'exerce d'une nouvelle façon. Il revient aux acteurs de la région de réfléchir aux enjeux et à définir l'identité régionale. Le CRDAT cède sa place en 2004 à la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, laquelle est responsable du développement et de la concertation en Abitibi-Témiscamingue.

Comme dans toutes les régions du Québec, l'Abitibi-Témiscamingue connaît une vague de réorganisations municipales au début des années 2000. Le 1^{er} janvier 2002, plusieurs petites municipalités sont regroupées au sein des villes de Val-d'Or et de Rouyn-Noranda. Dans la MRC de la Vallée-de-l'Or, les municipalités de Dubuisson, Sullivan, Val-Senneville et Vassan fusionnent avec la ville de Val-d'Or. Dans la MRC de Rouyn-Noranda, l'ancienne ville de Rouyn-Noranda, la ville de Cadillac, les municipalités de Arntfield, Bellecombe, Cléricy, Cloutier, D'Alembert, Destor, Évain, McWatters, Mont-Brun, Montbeillard et Rollet, ainsi que les territoires non organisés de Lac-Montanier, Lac-Surimau et Rapide-de-Cèdres sont regroupés. Les anciennes municipalités deviennent des quartiers de la nouvelle ville de Rouyn-Noranda. Si, auparavant, chaque municipalité était autonome et possédait son propre conseil municipal (formé d'un maire et de conseillers), dorénavant, il n'existe qu'un conseil municipal à Rouyn-Noranda. Afin

de contrebalancer la situation, des conseils de quartier sont constitués à Val-d'Or et à Rouyn-Noranda. Ceux-ci jouent toutefois un rôle restreint puisqu'ils ne sont que consultatifs et non décisionnels. Une baisse de fréquentation des citoyennes et des citoyens aux réunions dans tous les conseils de quartier ruraux, comparativement à celles des conseils municipaux, a été constatée (Simard, 2004, p. 63).

5.2.2 Une région à forte dimension rurale

Une part importante de la population témiscabitiébienne vit en milieu rural. La ruralité imprègne l'identité de ses habitants, les rapports qu'ils ont entre eux et avec leur communauté. La proximité de la nature fait partie de la vie quotidienne des Témiscabitiébiens. À l'image des autres milieux ruraux du Québec, les campagnes et villages de l'Abitibi-Témiscamingue connaissent une baisse démographique dans la deuxième moitié du 20^e siècle. Le débat sur le développement de la ruralité est relancé au tournant des années 1990. Des initiatives sont entreprises afin de remettre en valeur la ruralité et d'en favoriser le développement. Par exemple, en 1990, un colloque est tenu à Rochebeaucourt sur les enjeux de la ruralité témiscabitiébienne et les objectifs à atteindre afin d'améliorer la situation. Il est suivi, en 2001, d'un colloque intitulé *L'Abitibi comme miroir... Dix ans plus tard*. La Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) est créée en 1993. Elle a pour principales préoccupations la vitalité sociale, la viabilité économique et la validité politique des petites collectivités, plus particulièrement en ruralité. Ses travaux visent à développer la connaissance des problématiques propres aux petites collectivités et à enrichir l'expertise sur les stratégies de revitalisation de ces communautés. En 1996, Solidarité Rurale de l'Abitibi-Témiscamingue (SORAT) naît.

L'Abitibi-Témiscamingue des années 2000 est encore fortement imprégnée par la ruralité, tel que l'explique le sociologue Patrice LeBlanc :

Avec ses 65 000 km² et ses 93 collectivités rurales, l'Abitibi-Témiscamingue est l'une des plus vastes régions du Québec. On y compte moins de 3 habitants au km² comparativement à 6 dans l'ensemble du Québec. Elle occupe ainsi le 3^{ème} rang des régions les moins peuplées de la province. Environ 53 000 personnes habitent en milieu rural, soit plus du tiers de la population régionale (36 %) et la proportion de ruraux y est trois fois plus

importante qu'au Québec, faisant de la ruralité l'une des principales caractéristiques de la région. (2010, p. 4)

LeBlanc a étudié les perceptions de la ruralité qu'ont des citoyens et des élus de l'Abitibi-Témiscamingue. À la suite d'exercices de cartographie conceptuelle menés en 2009 à propos de leurs discours sur la ruralité témiscabitiébienne, il fait les constats suivants : la ruralité est un choix de vie et non une obligation; il s'agit d'un « milieu naturel de qualité de vie où vivent des gens dynamiques »; néanmoins, le développement du milieu rural demeure difficile, notamment en raison des politiques gouvernementales et des règlements qui les accompagnent; citoyens et élus ont l'impression que la ruralité est fragile (LeBlanc, 2010, p. 47).

La fragilité des milieux ruraux n'empêche pas la mobilisation. Au contraire. En témoignent la forte participation aux États généraux au Témiscamingue en 2003 et la Marche Verte du Témiscamingue du 8 novembre 2010 ayant rassemblé plus de 5 000 personnes (la MRC du Témiscamingue compte environ 16 000 habitants à ce moment). En d'autres termes, « Les insatisfactions abondent, ce qui génère une volonté de changement et des occasions d'évènements qui génèrent ou nécessitent de la solidarité » (entrevue 1).

CHAPITRE 6. LES COOPÉRATIVES ET MUTUELLES

La crise économique du début des années 1980 marque le mouvement coopératif. D'un côté, elle mène à la disparition ou à la quasi-disparition de certains secteurs coopératifs traditionnels. De l'autre côté, la crise ouvre la voie à l'émergence de nouvelles coopératives. Ce chapitre porte sur les secteurs traditionnels et nouveaux de la coopération. Il aborde aussi le village modèle de Guyenne, l'arrivée des coopératives de solidarités au début des années 2000 et le contexte dans lequel la Coopérative de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue (CDRAT) est créée. Un regard particulier sur les mutuelles d'assurances puis sur la contribution au mouvement coopératif au développement local est enfin posé.

6.1 Les secteurs coopératifs traditionnels

6.1.1 Les caisses Desjardins

Au début des années 1980, plusieurs villages ruraux de la région ont leur propre caisse populaire ou point de service Desjardins. De fait, le Mouvement Desjardins a connu une forte période de croissance à partir de la fin des années 1960. En Abitibi-Témiscamingue, l'actif de Desjardins atteint 300 millions de dollars autour de 1985 et dépasse le milliard en 1994 (Mercier et Marquis, 1994, p. 629). Vers l'an 2000, le Mouvement Desjardins se lance dans une réingénierie, soit l'implantation d'un nouveau mode de gestion d'entreprise et de nouveaux processus d'affaires, afin de faire face aux changements de tout ordre et à une concurrence toujours plus vigoureuse. Depuis, plusieurs caisses situées dans les municipalités rurales sont transformées en centres ou points de service offrant les services de base et quelques services spécialisés. S'il existe, en 2005, 13 caisses dans la région, en 2012, on n'en compte plus que cinq, une dans chaque MRC.

Depuis 2000 jusqu'en 2012, la population rurale de la région a assisté à la fermeture de plusieurs points de services dont ceux du Lac-Chicobi, de Manneville et de La Motte (en 2000 lors de la fusion avec Amos), de Rochebaucourt et de Laforce (après 2000), de Val-Senneville (mai 2002), de Sullivan (mars 2003), ensuite de Chazel, de Sainte-Hélène-de-Mancebourg, de Beaucanton, de Val-Paradis, de Villebois et de Rollet (tous en 2010). (Ganame, 2013, p. 29)

Malgré les fermetures et regroupements, Desjardins demeure présent dans ces milieux (bien plus que les institutions financières privées), avec encore quelques points de service, par son offre de services Internet et par ses dons, ses bourses et ses commandites.

6.1.2 Les coopératives forestières

Les premiers chantiers coopératifs ont vu le jour en Abitibi dans les années 1940. Au tournant des années 1980, la survie des coopératives forestières est menacée en raison de la concurrence des grandes compagnies forestières. Le maintien des emplois devient une priorité pour ces coopératives. Dans les années qui suivent, en plus de l'exploitation des ressources forestières, les coopératives commencent à œuvrer dans l'aménagement forestier. La Coopérative Ouvrière de Production de Plants et Conifères en Serres est créée à Guyenne en 1980. Elle se spécialise dans la production de plants pour le reboisement des forêts. Trois ans plus tard, elle change de nom pour Les Serres coopératives de Guyenne²⁸. Quelques autres coopératives du même genre sont créées dans les années qui suivent, telles la coopérative agro-forestière Kinojévis-Abijévis (1993), la coopérative Agro-forestière de Beaucanton (1994), la coopérative d'aménagement forestier de Moffet (1995) et la Coopérative forestière Natagan à Barraute (1997) (Déziel, 2000, p. 13-14).

En 1994, il existe douze coopératives forestières regroupant plus de 1500 travailleurs dans les secteurs de l'exploitation (chantiers), de la transformation (scieries), de la production de plants d'arbres et de l'aménagement forestier (plantation) (Mercier et Marquis, 1994, p. 630). Si des coopératives importantes comme celle de Taschereau et la Fédération des chantiers coopératifs sont disparues au fil des années, le secteur coopératif forestier de l'Abitibi-Témiscamingue demeure l'un des plus importants au Québec. En 2013, on compte 19 coopératives dans le secteur de la foresterie dans la région.

²⁸ En 1987, Les Serres coopératives de Guyenne entreprennent la culture de tomates de serre, puis, en 1991 la culture de plants ornementaux (*50 ans*, 1997, p. 162). Pour plus d'information sur Les Serres coopératives de Guyenne, voir la section *Guyenne, un village-modèle coopératif*.

6.1.3 Les coopératives agricoles

Les coopératives agricoles ont été formées dans la région dès le début de la colonisation. Plusieurs d'entre elles n'existent plus aujourd'hui, notamment en raison de la rationalisation et de la spécialisation des activités agricoles amorcée dans la décennie 1960. Certaines coopératives se sont aussi fusionnées. La période 1980-2012 et les quelques années qui la précèdent voient la naissance de coopératives spécialisées, telles: des coopératives d'éleveurs de bœufs (Beaubœuf au Témiscamingue et la Coopérative bovine d'Abitibi), des coopératives d'utilisation du matériel agricole (à Ste-Gertrude et au Témiscamingue), des coopératives d'éleveur de moutons (Coopérative des bergers du Témiscamingue et Coopérative ovine de l'Abitibi-Témiscamingue), une coopérative d'encan (Lorrainville) et une coopérative de production biologique d'Abitibi.

Le centre d'engrais ouvre ses portes en 1998 grâce à la collaboration de la Coopérative agricole d'Amos et de la Coopérative des services agricoles d'Abitibi-Ouest. D'après le directeur de cette époque, « Le Centre permet de faire en région ce qui était réalisé à l'extérieur dans le passé. Ce facteur joue sur la qualité car nous répondons exactement aux besoins des clients » (extrait paru dans le journal L'Écho, au printemps 1998, dans le cadre de la semaine de la coopération, dans Gilbert, 2000, p. 73). Au début des années 1990, on compte trois grandes coopératives d'approvisionnement agricole situées à Amos, La Sarre et Ville-Marie, et une plus petite à Dupuy (Mercier et Marquis, 1994, p. 628). En 2013, il existe onze coopératives dans le domaine agricole²⁹.

6.2 De nouveaux secteurs coopératifs

Dès les années 1970, on avait commencé à mettre sur pied, partout au Québec, de nouveaux types de coopératives dans le domaine de la consommation, grâce à des initiatives de la société civile. Autour de 1980, le milieu coopératif a investi d'autres

²⁹ Ces coopératives sont : (1) Coop de producteurs de bœufs de l'Abitibi-Témiscamingue, (2) Coop de services agricoles de Belcourt, (3) Coopérative agricole de Barraute, (4) Coopérative Beau-Bœuf du Témiscamingue, (5) Coopérative bovine d'Abitibi, (6) Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Abitibi-Ouest, (7) Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sainte-Gertrude, (8) Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Grainetiers, (9) La Coop Val-Nord, (10) Les Serres coopératives de Guyenne et (11) Société coopérative agricole de Dupuy & Ste-Jeanne d'Arc.

domaines, dont l'habitation. Au fil des années, une dizaine de coopératives d'habitation ont été créées en milieu urbain³⁰ et rural³¹ : Des deux et des quatre d'Amos (1979), Des six d'Amos (1979), de Guyenne (1981), Coopératives Abitici (1982), La Rivière aux Biscuits (1982), Au bon repos (1986), Les portes tournantes (1988), Les Portes ouvertes (1989), Boréale (1990) et Harricana (1991). En 2012, elles existent encore presque toutes. Ces coopératives permettent à des familles d'avoir accès à des logements de qualité à prix abordables.

Dans le domaine minier, en 1982, la Coopérative d'exploration minière Magma a vu le jour dans la perspective de développer une plus grande prise en charge par les travailleurs. Cette entreprise n'a toutefois pas duré. Néanmoins, son action a donné naissance à la Corporation de formation et de développement en exploration minière (Mercier et Marquis, 1994, p. 633).

6.3 Guyenne, un village modèle coopératif

Sur le plan coopératif, le village de Guyenne se démarque, tant sur la scène régionale que sur la scène provinciale. Surnommé « La Petite Russie », Guyenne s'est développée sur une base coopérative. La formule coopérative a été choisie à plusieurs reprises, avant et après 1980. Comptant maintenant une population d'environ 200 habitants, Guyenne compte deux coopératives encore actives. La population et le nombre de coopératives y ont été plus nombreux par le passé.

Fondée en 1946 sous le nom « Les Pionniers de Guyenne », **la Coopérative de travail de Guyenne** est, en 2012, le moteur du développement économique, social et culturel du village. Ses apports sont nombreux. Par exemple, en 1980, pour assurer la mise sur pied des Serres Coopératives de Guyenne, elle avance des fonds de 40 000\$, en plus de cautionner pour une somme importante. Puis, en 1985, elle offre une aide financière substantielle à la Coopérative d'Habitation de Guyenne nouvellement fondée.

³⁰ À Amos, Val-d'Or, Malartic et Rouyn-Noranda.

³¹ À Lac-Simon et Guyenne.

Guyenne a également eu sa coopérative de consommation dès 1947. L'épisode suivant est particulièrement éclairant quant à l'esprit démocratique et coopératif dans lequel a évolué cette coopérative. En 1989, elle est en réflexion quant aux améliorations à faire au magasin. Elle convoque donc une assemblée générale spéciale pour étudier les suggestions de son conseil d'administration. À l'unanimité, les membres votent pour garder le service d'épicerie à Guyenne et continuent de favoriser la formule coopérative. À la suite de l'assemblée, plusieurs suggestions des membres sont respectées. Les améliorations effectuées sont :

l'installation du comptoir postal à l'intérieur du magasin et d'une cabine téléphonique à l'extérieur [sic]; l'ajout du carburant diesel; le réaménagement de la quincaillerie; on ne fait plus de vente à crédit et on installe une nouvelle caisse enregistreuse en regard de l'arrivée de la T.P.S.; l'ajout d'un service de location de cassettes et d'équipements vidéo; l'ouverture du magasin sur l'heure du midi et plus tard, on ajoute un service de paiement direct [...]. (*50 ans*, 1997, p. 125)

Par ces actions, la **Coopérative des Consommateurs et des Consommatrices de Guyenne** montre que la formule coopérative est à l'écoute de ses membres et qu'elle répond, dans la mesure du possible, aux besoins de la collectivité dans laquelle elle est implantée. La coopérative est dissoute en 2002.

La **Caisse populaire Desjardins de Guyenne** qui a vu le jour en 1953 ferme ses portes en 2002. Celle qui s'est impliquée dans l'éducation à la coopération et le développement local a franchi le cap du million de dollars en actif en 1985 et atteignait plus de 2,5 millions de dollars en 1997 (*50 ans*, 1997, p. 113).

La **Coopérative d'Habitation de Guyenne** est officiellement fondée en 1981, mais a commencé des démarches dès 1976. Après avoir rencontré de nombreuses embûches, elle inaugure six logements en 1986.

Pour leur part, les **Serres coopératives de Guyenne** constituent en elles seules un modèle de réussite coopérative. En 1979, le comité de développement de Guyenne dépose un projet d'étude de faisabilité au programme fédéral PACLE (Programme d'aide à la création locale d'emploi) pour un projet de production de légumes en serres et de

conserverie en 1979. Celui-ci devait permettre d'offrir des emplois à Guyenne en plus de constituer un projet collectif. Le projet est accepté et, dès l'année suivante, la Coopérative ouvrière de production de plants de conifères en serres de Guyenne voit le jour. Sa production passe de 3 millions de plants pour reboisement en 1980 à 11 millions en 1986. Or, à peine quelques années plus tard, l'important client qu'est le gouvernement du Québec renonce progressivement à l'achat massif de plants. La coopérative doit alors revoir sa production. Cette réorientation du gouvernement constitue un coup dur pour la communauté forestière de Guyenne qui, de nouveau, se retrouve dépendante des compagnies forestières.

C'est à ce moment que les Serres coopératives de Guyenne entreprennent une diversification de la production. En 1987, elles se lancent dans la production de tomates, non sans difficultés puisque la structure de commercialisation dans la région est organisée uniquement en fonction de l'importation. Néanmoins, la diversification de l'entreprise réussit et elle produit plus d'un million de livres de tomates en 1991, dont 80% sont écoulés en Abitibi-Témiscamingue. Elle a alors un chiffre d'affaires de 2,8 millions de dollars et emploie 25 personnes de manière permanente et 130 en période de pointe (Gourd, 1992, p. 50). En 1992, les Serres connaissent des difficultés financières importantes. La résidente de Guyenne Yolande Desharnais se souvient toutefois que cette situation pénible permet « de consolider la solidarité locale et d'apprécier la solidarité de toute la région » ([Comité organisateur], 2001, p. 16). Au milieu des années 1990, l'entreprise coopérative a un actif de plus de 6 millions de dollars, emploie plus de vingt personnes à plein temps et 125 autres travailleurs occasionnels en période de pointe (Laplante, 1995, p. 512).

Au-delà de la création d'emplois, les Serres ont également pour souci de contribuer à la construction du milieu et que le contrôle de l'entreprise reste entre les mains de la paroisse. La coopérative adopte un règlement obligeant les membres à résider dans la paroisse. Or, ce règlement est rapidement modifié afin de pouvoir combler certains besoins essentiels par le recours à des personnes de l'extérieur. Ainsi, la coopérative

accepte que 15% de ses membres ne soient pas résidents de la paroisse (Laplante, 1995, p. 512-513).

En 1997, les Serres coopératives de Guyenne sont en croissance. Elles font l'acquisition de la pépinière de la Loutré située à Laverlochère. Cette dernière emploie de 25 à 40 personnes selon les saisons. En 2010, la coopérative doit cesser les opérations de cette pépinière en raison de la baisse de la demande pour le reboisement. Néanmoins, les Serres de Guyenne possèdent l'une des plus grandes superficies de production serricole au Québec. On y produit des plants d'épinettes, de pins gris, de tomates et de fleurs. En 2010, les Serres de Guyenne comptent 35 emplois permanents. Pendant la haute saison, le nombre d'employés peut grimper jusqu'à 250 personnes (Lacroix, 9 mars 2010). Cependant, en janvier 2013, la coopérative doit cesser la production de tomates. En somme, la collectivité de Guyenne a su faire preuve de créativité et d'audace pour assurer son développement, sa relance en période difficile et permettre à ses gens de se loger, de vivre et de travailler dans la collectivité même.

6.4 Le milieu coopératif des années 2000

Au cours de la dernière décennie, le nombre de coopératives enregistre une légère diminution. Ce nombre n'est toutefois pas représentatif en raison des fusions, notamment au niveau des coopératives financières, qui font bouger les statistiques à la baisse. De fait, il se crée continuellement des coopératives. En juin 1997, la *Loi sur les coopératives* est amendée pour autoriser la création d'une nouvelle forme de coopératives, la coopérative de solidarité. Celle-ci se caractérise par la diversité de ses membres et son ouverture au partenariat. Elle regroupe des membres qui sont des utilisateurs des services offerts par la coopérative, ainsi que des travailleurs œuvrant en son sein.

Les coopératives de solidarité démontrent, par la diversité des domaines d'activité où on les retrouve, qu'elles pouvaient répondre aux attentes des collectivités. Cette formule de coopérative rend possible, par l'ouverture du sociétariat, l'implication de tous les intervenants du milieu au projet, permettant aux entreprises de bien s'ancrer dans la communauté et favorisant la mobilisation de tous vers la réalisation d'un objectif commun. (Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, 2004, p. 13)

La Coopérative de solidarité d'animation des jeunes de l'Abitibi-Témiscamingue (1999) spécialisée dans l'animation des camps de jour est la première coopérative de solidarité de la région (Déziel, 2000, p. 25). Située à Rouyn-Noranda, la coopérative existe encore en 2013. Une coopérative de solidarité en agro-alimentaire à Senneterre a également vu le jour en 2000, mais n'a duré que cinq ans.

La Coop de santé TémiscaVie située à Ville-Marie et inaugurée en 2008 est quant à elle une entreprise très prometteuse. En 2005, éprouvant des difficultés au niveau de l'accessibilité à un médecin de famille, le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Lac-Témiscamingue interpelle le milieu afin de réfléchir à une stratégie pour améliorer la qualité et l'accessibilité des soins de santé. Un groupe composé de citoyens, de médecins et de divers acteurs du développement socio-économique du Témiscamingue se forme alors. Ce groupe opte pour le modèle de la coopérative de solidarité, un modèle qui lui semble adapté aux réalités locales. En octobre de la même année, la Coopérative de solidarité santé du Lac-Témiscamingue est constituée. La mise sur pied de l'entreprise nécessite trois années, lors desquelles on recueille 746 000\$ en dons et engagements de la population et des entreprises.

En septembre 2008, la Coop de santé est enfin inaugurée. Cette même année, elle remporte le Premier prix Entrepreneuriat coopératif Desjardins lors du gala national du Concours québécois en entrepreneuriat du Québec, ainsi que le prix Nouvelle coopérative ou mutuelle au gala coopératif de la Coopérative de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue. Le nom TémiscaVie proposé par une citoyenne de Notre-Dame-du-Nord est adopté : « TémiscaVie c'est le Témis pour la vie, la qualité de vie comme objectif principal et c'est aussi un Témis en santé » (Coop santé Témiscavie, 2009). En 2012, la Coop de santé regroupe plus de 4000 membres utilisateurs-population, 13 membres utilisateurs-locataires et 65 membres de soutien. Du personnel de soutien, du personnel professionnel et 10 médecins œuvrent à la Coop santé. Grâce à sa formule clé en main, la coopérative attire des médecins et assure un ancrage local pour les dossiers médicaux. Cela permet la greffe de d'autres services professionnels (kynésiologie et massothérapie). Le coût d'adhésion à vie de 10\$ témoigne de la volonté d'ouvrir les services à l'ensemble

de la population. En quelques mots, TémiscaVie est une clinique gérée par et pour les Témiscamiens.

À Rouyn-Noranda, la formule de la coopérative de solidarité est également retenue pour répondre au manque de places en service de garde. **Le vol du colibri coopérative de solidarité** est fondée en 2009 par des parents, des intervenants du milieu des centres de la petite enfance et d'autres acteurs afin d'ouvrir une garderie, malgré l'absence de plan de développement de places à contribution réduite et de financement gouvernemental. La garderie ouvre ses portes quelques mois plus tard grâce au bénévolat et au partenariat de personnes, d'entreprises collectives, d'organismes privés et publics. Cette mobilisation d'acteurs multiples permet à la coopérative de réaliser sa mission de « Soutenir et contribuer au développement et au bien-être des jeunes enfants de la naissance à la fin de l'école primaire en reconnaissant l'importance, la compétence et le rôle primordial des parents ainsi qu'en établissant avec eux un réel partenariat » (*Le vol du colibri...*, 2013).

La coopérative accueille en 2013 quotidiennement 80 enfants de la naissance à l'âge de la maternelle, à temps complet, partiel et occasionnel, dont certains vivent avec des limitations physiques ou intellectuelles. En plus d'offrir la garde des enfants d'âge préscolaire, Le vol du colibri accueille des enfants d'âge scolaire lors des périodes de fermeture d'école et du camp de jour artistique et écologique pour les jeunes de 5 à 12 ans; offre une nuit de répit parental par mois; fournit des repas santé aux parents et aux familles qui veulent alléger leur tâche en revenant du travail. Plus encore, la coop s'implique dans son milieu via son partenariat avec la Table Action Travail de Rouyn-Noranda en procédant à l'encadrement de stagiaire et l'embauche de personnes vivant avec des limitations physiques et intellectuelles.

À Ville-Marie au Témiscamingue, à la suite de la fermeture de l'usine de fabrication de composantes de placages de bois lamellés (LVL) de la multinationale Tembec en 2008, près d'une centaine de membres travailleurs contribuent à la relance de l'usine avec des entrepreneurs locaux avec la mise sur pied de la **Coopérative de travailleurs actionnaires (CTA) de l'Usine de LVL global inc. de Ville-Marie**. Une CTA est :

une forme de coopérative qui permet aux employés d'une compagnie de se regrouper afin de procéder à l'achat d'un bloc d'actions. Au lieu d'acheter individuellement des actions, ils forment une coopérative qui elle devient actionnaire de la compagnie qui les emploie. La formule coopérative a l'avantage de permettre aux employés, en se regroupant, de constituer un actionnaire plus important, de partager le risque financier et d'avoir accès à certains avantages fiscaux propres aux coopératives. La coopérative est de plus, représentée au conseil d'administration de la compagnie. (Villemure, 2011, p. 30)

Si Tembec ferme l'usine en 2008 pour des raisons de rentabilité, la forme coopérative, pour sa part, permet la relance de l'usine. Comme les travailleurs sont actionnaires de l'usine, ils sont partis prenantes des discussions qui entourent le fonctionnement de l'usine. À titre d'exemple, afin de s'assurer de la pérennité de leur travail, ils acceptent de fermer l'usine à l'occasion et ce, pour des périodes de quelques semaines. Enfin, la coopérative a certainement contribué à freiner l'exode de travailleurs et de leurs familles.

En 2012, la région compte 14 coopératives de solidarité dans des secteurs variés, allant de la santé à la quincaillerie et de la foresterie au soutien d'entreprises. Il y a, entre autres, la Coopérative de solidarité du journal culturel de l'Abitibi-Témiscamingue *L'indice bohémien* (2006) et la coopérative de solidarité *Les éditions du Quartz* (2011). Cette dernière a pour mandat de publier et diffuser des ouvrages d'ici et d'ailleurs contribuant à la vitalité culturelle de l'Abitibi-Témiscamingue. Notons aussi que quelques-unes de ces coopératives de solidarité sont situées dans des communautés autochtones. Enfin, la brève existence de la Coopérative de solidarité *Saveurs Abitémis* de 2010 à 2011 est à souligner. Sous la forme d'un marché virtuel, elle avait pour objectif de faire découvrir l'agriculture locale, tout en garantissant un meilleur revenu aux producteurs et transformateurs.

6.5 La création de la CDRAT

Sur la scène provinciale, la disparition d'anciennes coopératives et la création de coopératives dans de nouveaux domaines provoque, au tournant des années 1980, des tensions au sein du mouvement coopératif organisé et chapeauté par le Conseil de la coopération du Québec (CCQ). Un climat de concurrence s'installe et mène à une

désolidarisation du mouvement (Lévesque, 2007, p. 36-37). Un fossé se creuse entre le mouvement coopératif organisé et les nouvelles coopératives non structurées. La première moitié de la décennie 1980 constitue donc une période sombre de la vie du CCQ, mais de ces difficultés émerge un nouveau paradigme coopératif. Le nombre de coopératives recommence à croître, notamment dans les nouveaux secteurs (Côté, 2000, dans Lévesque, 2007, p. 44).

Par ailleurs, le mouvement coopératif bénéficie d'une impulsion importante qui lui est donnée par le gouvernement québécois. En 1978, l'État établit un partenariat avec le mouvement coopératif en créant la Société de développement des coopératives, une société mixte destinée à faciliter la capitalisation et le financement des coopératives, notamment les coopératives opérant dans de nouveaux secteurs. Deux ans plus tard, le gouvernement du Québec organise le Sommet sur la coopération, duquel découlera la mise sur pied du réseau des coopératives de développement régional (CDR). Les CDR ont pour priorités la création d'emploi, ainsi que le soutien au démarrage et le développement des coopératives. En 1985, la Loi des coopératives est amendée et le Régime d'investissement coopératif (RIC) est mis sur pied.

Désormais renforcé, le Conseil de la coopération du Québec – qui devient le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) en 2006 – initie, entre 1990 et 1992, les États généraux de la coopération qui donneront lieu à la tenue d'une quarantaine de forums régionaux, à des assises nationales et à l'adoption d'un manifeste de la coopération en 1992. La pertinence coopérative est ainsi réaffirmée, à la fois pour les anciens et pour les nouveaux secteurs (Lévesque, Malo et Girard, 1999, dans Lévesque, 2007, p. 42). Puis, le CCQ s'oriente vers une articulation par territoire plutôt que par secteur. Il opte pour un développement décloisonné où les bases du mouvement sont non seulement les fédérations sectorielles, mais aussi les coopératives de développement régional (CDR). « Ces dernières sont à la fois des regroupements de coopératives sur un territoire donné et un pool de ressources techniques pour soutenir le démarrage et le développement des coopératives » (Lévesque, 2007, p. 50). C'est dans ce contexte qu'est formée en 1994 la Coopérative de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue (CDRAT). Celle-ci réunit les coopératives de l'Abitibi-Témiscamingue

ainsi que d'autres organismes socio-économiques. Elle a pour mission d'être la référence en création, développement et représentation d'entreprises coopératives, afin de contribuer au développement durable sur son territoire. Ses objectifs sont de promouvoir la formule coopérative auprès du milieu témiscabibien, d'accompagner les coopératives existantes et en développement, et de développer la concertation et l'intercoopération. En 2012, la CDRAT compte 48 membres coopératifs ou mutuels.

6.6 Les mutuelles

Proches parentes des coopératives, les mutuelles œuvrent toutes, au Québec, dans le domaine des assurances. Créées dans l'objectif de protéger ses membres contre les événements malheureux, les mutuelles d'assurance ont pour base la solidarité et la coopération. Elles offrent une sécurité à leurs membres et une aide en cas d'accident. « Elles se distinguent [des coopératives] par leur lien d'usage avec leurs membres, par leur mode de propriété et par les lois qui les régissent » (Conseil canadien de la coopération et de la mutualité, 2013). En ce qui a trait au lien d'usage, dans une coopérative, les membres sont invités à faire un usage maximal des biens et services en vue de satisfaire pleinement leurs besoins et d'assurer la pérennité de l'entreprise. Dans une mutuelle, comme celle-ci répond au besoin des membres de se prémunir contre des événements malheureux, il est souhaité de faire appel le moins possible à la mutuelle pour le mieux-être personnel des membres et pour le plus grand bien de l'entreprise collective. Si au sein d'une coopérative le droit de propriété s'effectue sous la forme de parts sociales ou de parts de qualification par le membre, pour les mutuelles, le titre de membre résulte de l'achat d'une police d'assurance et du versement de la prime annuelle qui y est rattachée³². Puis, les mutuelles relèvent de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32). L'instance qui en surveille l'application est l'Autorité des marchés financiers (Conseil canadien de la coopération et de la mutualité, 2013). Pour leur part, les coopératives – sauf les caisses Desjardins qui ont leur propre loi – sont sous la juridiction de la Loi sur les coopératives (L.R.Q. chapitre C. 67.2). En 2013, la

³² Autrefois, au Québec, on a autorisé les mutuelles à vendre des parts sociales pour se capitaliser. Ce droit est toujours contenu dans la Loi des assurances. Toutefois, aucune mutuelle ne s'en prévaut depuis plusieurs années et une forte proportion d'entre elles a racheté ce capital social.

responsabilité de l'application de cette loi appartient au ministère des Finances et de l'Économie (MFEQ).

Depuis 1956, une fédération de mutuelles existe à l'échelle provinciale. Elle a pour rôle d'offrir des services-conseils dans différents domaines. Une société de réassurance³³ existe depuis 1976. Le début des années 1980 correspond à un mouvement de regroupement territorial au sein des mutuelles d'assurance. Il faut dire que la concurrence est féroce dans le domaine de l'assurance et que la *Loi sur les assurances du Québec* de décembre 1974 (refondue en 1977) encourage les regroupements.

En Abitibi-Témiscamingue, les mutuelles d'assurance, dont l'histoire remonte parfois au début du 20^e siècle, se joignent pour la plupart à cette fédération qui, en 1985, adopte la raison sociale Promutuel. Le Groupe Promutuel est aujourd'hui la mutuelle la plus présente en Abitibi-Témiscamingue avec Promutuel L'Abitibienne et Promutuel Rouyn-Noranda – Témiscamingue.

En 1978, consciente de la vaste étendue de son territoire, la mutuelle située à Amos ouvre une première succursale à La Sarre. Elle fait l'acquisition d'un bâtiment à Amos en 1983 pour y établir son siège social. Puis, en 1984, on assiste à l'ouverture d'une deuxième succursale à Val-d'Or. En 1985, la Mutuelle contre l'incendie d'Abitibi poursuit son essor en fusionnant avec la Mutuelle contre l'incendie de Ferme-Neuve (dans la MRC Antoine-Labelle dans les Laurentides) pour constituer l'actuelle mutuelle, connue sous le nom de **Promutuel L'Abitibienne**. Par la suite, des succursales ouvrent leurs portes à Val-d'Or, Malartic, La Sarre, Senneterre, Lebel-sur-Quévillon, dans les Laurentides et à Maniwaki.

En 1977, la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Témiscamingue et la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de Saint-Bernard de Beauchastel fusionnent. Le siège social s'établit d'abord à Lorrainville, puis à Ville-Marie en 1984. **Promutuel Rouyn-Noranda – Témiscamingue** dessert une trentaine de municipalités.

³³ Pour schématiser, la réassurance est l'assurance des sociétés d'assurances.

En plus de Ville-Marie, la mutuelle possède des bureaux de service à Rouyn-Noranda et à Témiscaming.

6.7 Contribution au développement local

Depuis les années 1970-80, le milieu coopératif connaît de nombreuses transformations : fermetures ou fusions de coopératives anciennes (agricoles, financières, forestières), création de coopératives dans de nouveaux domaines (clubs de consommation, funéraire, de santé, etc.), mise en place d'une organisation régionale pour structurer le milieu coopératif (la CDRAT). L'Abitibi-Témiscamingue voit naître et perdurer des coopératives qui, parfois, s'avèrent être de véritables modèles à l'échelle provinciale. Dans tous les cas, la création et le maintien de ces coopératives, mais aussi des mutuelles, résultent des efforts des gens de la région qui ont à cœur l'accès à un service qui réponde à des besoins de leur(s) collectivité(s) et dont la gestion repose sur une gouvernance démocratique de proximité. Cela signifie que ce sont les membres qui sont issus du milieu qui décident des orientations de la coopérative ou de la mutuelle. Les orientations sont alors nécessairement teintées par les particularités locales et régionales. Les coopératives et mutuelles sont donc des remparts pour la culture locale et régionale. Dans certains cas, la volonté d'offrir des solutions aux problèmes de chômage, de l'exclusion sociale, de besoins sociaux, d'urgences sociales ou la volonté d'assurer ses biens et vies, sont à l'origine de l'existence d'une coopérative ou d'une mutuelle. Néanmoins, dans la plupart des cas, ces entreprises collectives perdurent parce qu'elles offrent aux membres des avantages économiques, de la diversité, de la proximité et des services efficaces.

En 2011, outre le secteur financier, les trois principaux secteurs d'activités coopératifs en Abitibi-Témiscamingue sont le secteur forestier (17 coopératives), le secteur agricole (11 coopératives) et celui de l'habitation (9 coopératives). En 2008, parmi la soixantaine de coopératives non-financières de la région, 53 déclarent regrouper près de 37 000 membres et fournir 1 440 emplois. Leurs chiffres d'affaires et revenus sont de 110 millions de dollars (MDEIE, 2008, dans Thibault, 2011, p. 2). En général, on note que les coopératives ont un plus fort taux de survie que les entreprises privées puisque trois coopératives sur 10 franchissent les 10 ans en Abitibi-Témiscamingue (MDEIE, 2008,

dans Thibault, 2011, p. 2). Les mutuelles sont quant à elles dans le domaine des assurances. Promutuel L’Abitibienne compte 30 000 personnes qui assurent leurs biens et leur vie ou celle des membres de leur familles, alors que Promutuel Rouyn-Témiscamingue en totalise 9 000 (Promutuel, 2013).

Enfin, notons que l’Organisation des Nations Unies (ONU) reconnaît l’importance des coopératives en décrétant 2012 l’Année internationale des coopératives. Pour souligner cette année bien spéciale, la Coopérative de développement régionale de l’Abitibi (CDRAT) et le Pôle d’économie sociale de l’Abitibi-Témiscamingue organisent, en novembre 2011, le Forum sur l’entrepreneuriat collectif. Lors de cet événement régional, les participants abordent les défis et enjeux de la région pour lesquels le modèle coopératif pourrait apporter des réponses (municipalités dévitalisées comptant peu d’entrepreneurs privés; replacer le citoyen au cœur des préoccupations des institutions qui sont trop souvent au service de l’économie; rebâtir une capacité de leadership collectif, etc.)

CHAPITRE 7. LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL) MARCHANDS

Le territoire témiscabiti-bien compte plusieurs organismes à but non lucratif (OBNL) ayant un volet marchand au cours de la période de 1980 à 2013. Ces organismes sont présents dans divers secteurs d'activités. S'ils doivent répondre à certaines exigences de rentabilité économique, leur mission première est sociale. Ce chapitre expose l'évolution des OBNL marchands par secteur d'activité dans la région. Sont aussi abordées les structures qui s'y rattachent : le Chantier de l'économie sociale, le Pôle d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue et le Comité de recherche partenariale en économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue.

7.1 Qu'est-ce qu'un OBNL marchand?

Les OBNL marchands sont des entreprises collectives, tout comme les coopératives et les mutuelles, avec lesquelles elles partagent des valeurs communes. Les OBNL marchands s'en distinguent cependant par leur forme juridique, leur finalité et leur fonctionnement démocratique. Il arrive qu'un OBNL marchand ait pour racine un organisme communautaire. Cela se produit généralement lorsqu'un organisme communautaire entreprend d'offrir lui-même des activités ou services payants ou de créer une entité qui le fera. L'OBNL marchand est alors souvent la forme choisie. Un OBNL marchand répond aux principes et règles de fonctionnement de l'économie sociale, officiellement reconnue en 1996. Or, tous les OBNL marchands n'ont pas fait la demande de reconnaissance d'entreprise d'économie sociale. Pour revoir la définition de l'économie sociale proposée par le Groupe de travail sur l'économie sociale en 1996³⁴, référez-vous au début du chapitre 4.

Les OBNL marchands ont un objectif de rentabilité économique, tout en accordant une place prépondérante à la rentabilité sociale. La rentabilité sociale comprend la contribution au développement démocratique, le soutien d'une citoyenneté active, ainsi

³⁴ Rappelons-nous qu'il deviendra le Chantier de l'économie sociale en 1999.

que la promotion de valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective. Le nombre d'emplois créés peut aussi être considéré (Chantier de l'économie sociale, 1996, p. 6).

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, de nombreuses initiatives collectives à vocation sociale sont entreprises au tournant des années 1980 en Abitibi-Témiscamingue et dans l'ensemble de la province. Leurs objectifs sont notamment l'offre de services de proximité, le développement local ou l'offre d'emplois locaux. Certaines de ces initiatives constituent de nouveaux types de coopératives. D'autres se forment en OBNL marchands. En général, ces OBNL répondent à des besoins locaux particuliers qui ne sont pas, ou rarement, lucratifs (la culture, la petite enfance, l'aide domestique, le transport adapté, etc.). Ils répondent parfois à des problèmes aigus tels le chômage, la pauvreté et l'isolement relationnel. Les racines de nombreux OBNL marchands sont donc antérieures au concept même d'économie sociale qui date de 1996.

7.2 Les OBNL marchands par secteur

Il existe quelques portraits de l'économie sociale en Abitibi-Témiscamingue, les principaux étant ceux de Devamco (2004) et de Thomas et Lemire (2012). Ils nous apprennent entre autres qu'en 2004, 190 OBNL marchands sont répertoriés sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue (Devamco, 2004), ce qui souligne leur importance numérique. Néanmoins, il existe peu de documentation sur l'histoire des OBNL marchands de la région.

7.2.1 Loisirs et tourisme

Le secteur des loisirs et du tourisme compte une trentaine d'OBNL marchands en 2010-2011, ce qui en fait le secteur le plus représenté (Thomas et Lemire, 2012). Ce chiffre est plutôt de l'ordre de la cinquantaine en 2004 (Devamco, 2004). Parmi les OBNL marchands œuvrant dans ce secteur, on trouve des centres de plein-air et des lieux comme le **Refuge Pageau**, dont la mission « est d'accueillir, soigner et réadapter les animaux malades ou blessés de la forêt boréale, de sensibiliser le public à la protection et à

l'amour des bêtes et de constituer un attrait touristique et d'éducation pour la population » (Refuge Pageau, s.d./2013). Fondé en 1986, ce refuge permet aux visiteurs de contempler des animaux, tout en les instruisant sur l'importance du maintien de l'équilibre entre tous les êtres vivants. L'**École de rang II d'Authier** (1983) est quant à elle un centre d'interprétation où l'on remémore l'histoire scolaire rurale du Québec. Tous les deux stimulent l'économie de la région et contribuent à la richesse culturelle. S'inscrivent aussi dans le secteur des loisirs et du tourisme les organisations d'événements telle la **Foire Gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est ontarien** (première édition en 2002 et reconnaissance par le Comité local d'économie sociale du Témiscamingue en 2007). Chaque année, ces événements attirent nombre de touristes en Abitibi-Témiscamingue et donnent de la visibilité à la région. Leurs retombées sont multiples. Ces dernières années, la Foire Gourmande a rassemblé environ 40 000 visiteurs uniques et une cinquantaine d'exposants, stimulant l'économie régionale, les relations entre les territoires témiscabitiens et ontariens, ainsi que leurs industries agricoles.

7.2.2 Arts et culture

Sur le plan artistique et culturel, on trouve des écoles de musique et de danse, des troupes de théâtre et des lieux de culture dont la **Salle Augustin-Chénier inc.** Ils sont des éléments essentiels d'accès à la culture et de son expression. Parmi d'autres, la **Troupe à cœur ouvert** est un bel exemple d'une entreprise collective à vocations économique et sociale dont l'apport est majeur sur le plan local (La Sarre et les environs) et le plan régional. Fondée en 1981 et composée d'une quinzaine de personnes, la troupe a pour mission de soutenir la vie culturelle et communautaire dans son milieu. Elle développe d'abord le théâtre d'été à La Sarre. En 1998, elle innove et met sur pied des comédies musicales attirant de nombreux touristes. Puis, en 2005, elle met sur pied un spectacle à grand déploiement, *Le Paradis du Nord*. Cette création originale est un produit culturel unique qui met en scène différents pans de l'histoire de la région. Au cours des sept années qu'il est présenté (2005-2011), le spectacle connaît un franc succès et attire des dizaines de milliers de spectateurs de la région et de l'extérieur. Les retombées économiques de cette mégaproduction sont considérables, alors que La Sarre et ses

environs vit une période difficile économiquement en raison de la crise de l'industrie forestière qui sévit.

Au-delà des retombées économiques, cette troupe de théâtre fait découvrir l'histoire régionale aux gens d'ici et d'ailleurs et développe une fierté culturelle régionale. De plus, elle participe à former ses membres dans diverses disciplines artistiques par les cours de théâtre, de chant et de danse qu'elle dispense. Elle offre un loisir, un lieu de créativité et un milieu d'appartenance où chacun peut développer son potentiel. En 2011, le président de la Troupe, Donald Renault, confie :

De par sa mission et comme entrepreneur social, [la Troupe] doit tenir compte, dans le développement de ses projets, de leurs impacts économiques et touristiques. [...] Mais, en premier lieu, elle se doit de poursuivre ses activités avec l'adhésion, la complicité et l'enthousiasme de ses membres. Cette pratique lui a permis de les orienter de façon judicieuse tant au niveau de la durabilité que de leur qualité, jusqu'à maintenant. (Audet, 2011)

Plusieurs organisations d'événement sont des OBNL marchands. **Le Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue**, dont la première édition a lieu en 1977 et les **Productions Scénat de l'Abitibi-Témiscamingue** pour le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue en sont des exemples. La première édition de ce festival se tient en 1982 (à la suite de la Semaine du cinéma régional en 1977 et de la Semaine du cinéma québécois en Abitibi-Témiscamingue en 1981). Cette initiative novatrice de trois cinéphiles, Jacques Matte, Guy Parent et Louis Dallaire insuffle « un vent de dynamisme à la région, prouvant qu'il est possible de mettre en place de grands événements culturels même si l'on vit loin des centres urbains comme Montréal, Toronto et Vancouver » (Production Scénat de l'Abitibi-Témiscamingue, 2012). Depuis 1982, près de 4500 réalisateurs, interprètes, producteurs, distributeurs et journalistes des quatre coins de la planète ont été accueillis au festival. Non seulement le cinéma international est à l'honneur à l'occasion de ce festival, mais également la région, sa population et le cinéma qu'on y produit.

7.2.3 Petite enfance

La petite enfance est un secteur investi par l'entrepreneuriat privé et collectif. L'Abitibi-Témiscamingue des années 1980-1990 compte des agences de service de garde en milieu familial (donc privées) et des garderies sans but lucratif, telle la **Garderie les petits chatons de La Sarre** (1984). Cette dernière offre une trentaine de places. En 1997, la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance du gouvernement québécois met sur pied le réseau des centres de la petite enfance (CPE) à partir de ces agences de service de garde en milieu familial et garderies sans but lucratif. Elle crée aussi les centres de la petite enfance. Un CPE est un

établissement sans but lucratif qui assure la garde d'enfants âgés de 0 à 5 ans pendant l'absence de leurs parents, pour une période maximale de 48 heures consécutives, qui offre des soins et un programme d'activités éducatives, et qui coordonne, sur un territoire donné, les services de garde en milieu familial reconnus comme tels. (Gouvernement du Québec, 2005-2007)

Les CPE sont financés en grande partie par le gouvernement qui signe un contrat avec ceux-ci pour la garde des enfants. Les parents déboursent pour leur part 5\$ par jour de garde pour leur enfant, puis 7\$ à partir de 2003.

Cette Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance est instaurée dans un contexte d'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, menant à l'augmentation du taux d'enfants placés en garde non parentale. Elle vise à répondre au besoin d'un nouveau cadre de services de garde pour offrir des services de garde éducatifs, accessibles, de qualité et pour assurer une bonne collaboration entre la famille et le milieu éducatif.

En 2004, on dénombre 18 CPE dans la région (Devamco, 2004, p. 23). Ce nombre passe à 26 en 2010-2011 (l'un d'eux est une coopérative, comme nous l'avons vu dans le chapitre 6), dont quatre sont situés dans des communautés autochtones. Les services de garde répondent à un réel besoin, puisque 70,5 % des mères dans la région occupent un emploi en 2010. On note, de plus, que les mères sont nombreuses à poursuivre des études. En bref, les OBNL marchands que sont les garderies à but non lucratif puis les

centres de la petite enfance contribuent à la création d'emplois, à la vitalité économique et à la qualité de vie des familles.

7.2.4 Résidence avec services

Dans le secteur des résidences avec services, quelques OBNL marchands voient le jour essentiellement pour offrir de meilleures conditions pour les personnes âgées n'ayant pas accès à des résidences privées, soit par faute de moyens financiers, soit parce qu'il n'en existe pas localement³⁵. En 2004, il existe 32 OBNL marchands pour ce type d'hébergement (Devamco, 2004, p. 23). L'histoire de la résidence pour personnes âgées Marguerite d'Youville à Ville-Marie montre la force et la capacité de la population locale de se prendre en main pour répondre à un besoin de sa communauté. Au début des années 2000, le Témiscamingue est touché par le vieillissement de sa population. L'ensemble de la MRC ne compte que deux résidences pour personnes âgées, toutes deux situées à Ville-Marie : la résidence Lucien-Gaudet gérée par la **Table de concertation des personnes âgées du Témiscamingue** (TCPAT) (mise sur pied en 1999) et la résidence Marguerite d'Youville, une entreprise privée. En 2002, incapable de répondre à la demande de soins de ses clients, le propriétaire de la résidence Marguerite d'Youville remet les clés au Centre de santé et des services sociaux (CSSS) du Lac-Témiscamingue. Un an et demi plus tard, le CSSS demande à la TCPAT de prendre en charge la résidence.

En assemblée générale spéciale, les membres de la Table réfléchissent à la question. Ils savent que si la résidence ferme, il ne restera que 18 chambres au Témiscamingue pour les personnes en perte d'autonomie. Ils décident donc de relever le défi. La TCPAT procède à l'achat de la résidence de 32 chambres occupées par des personnes en perte d'autonomie légère, modérée et lourde et en fait un OBNL marchand. La résidence nécessite de nombreuses rénovations. La Table entreprend ces rénovations au début de l'année 2004. Puis, quelques mois plus tard, après de nombreux efforts et grâce au

³⁵ Il existe également dans le milieu communautaire des lieux d'hébergement pour les groupes vulnérables. Par exemples, la résidence la Chaumière offre de l'hébergement temporaire à Val-d'Or aux personnes ayant des troubles sévères et persistants en santé mentale (depuis 1995), la Corporation Waskahegen fournit de l'aide en matière de logement aux Autochtones vivant en contexte hors réserve et la Maison Mikana est une maison d'aide et d'hébergement située à Amos pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants.

leadership d'Édith Vincent alors à l'emploi de la TCPAT, la Résidence Marguerite d'Youville ouvre de nouveau avec des chambres neuves et de nombreuses salles de bain, améliorant ainsi grandement le milieu de vie des résidents. Neuf ans plus tard, l'OBNL marchand de la Résidence Marguerite d'Youville constituée par la TCPAT continue d'exister. Grâce à cette résidence, plusieurs personnes âgées du Témiscamingue en perte d'autonomie n'ont pas eu à déménager et sont donc restées dans leur milieu de vie et d'appartenance.

7.2.5 Transport de personnes

En comparaison avec l'ensemble de la province, les OBNL marchands sont bien présents dans le transport en Abitibi-Témiscamingue. Cela s'explique sans doute par le peu de transports publics dans la région. La grandeur du territoire et la faible densité de la population qui l'occupe rendent difficile la rentabilité d'un tel service. Néanmoins les besoins en transport existent pour les personnes ne disposant pas d'un véhicule. Au cours de la période de 1980 à 2013, des gens, dans chacune des cinq MRC, se mobilisent pour mettre en place un ou des OBNL marchands de transport.

L'exemple de l'Abitibi-Ouest date du milieu des années 1980. En 1986, des citoyens se rencontrent autour de l'idée d'un transport public adapté en Abitibi-Ouest. Un comité provisoire est formé deux ans plus tard. Celui-ci mène une étude sur les besoins de transport auprès des personnes handicapées. L'étude fait état de l'absence de transport en commun et de la dispersion de la population handicapée sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest. L'année suivante, un service de transport adapté est mis en place sur le territoire de cette MRC, au coût de 1\$ le déplacement. Le service couvre principalement le territoire de la ville de La Sarre. Les municipalités de Macamic, Colombourg et de Poularies s'ajoutent en 1994, celles de Palmarolle et de St-Germaine en 2001, puis celles de Mancebourg, Dupuy, Normétal, Clermont, Chazel, Authier et Taschereau en 2009. Cette année-là, 80 personnes sont inscrites au service (Corporation du transport adapté public de l'Abitibi-Ouest, 2009, p. 4). À l'été 2012, le conseil municipal de La Sarre décide de modifier la charte de la **Corporation du transport adapté public de l'Abitibi-Ouest** afin d'ouvrir ses services à tous et non plus uniquement aux personnes

handicapées du territoire. La Corporation dessert alors dix municipalités de l'Abitibi-Ouest.

On compte quelques OBNL marchands dans les autres MRC œuvrant ou ayant œuvré dans le transport de personnes, dont voici des exemples. À Rouyn-Noranda, Transport adapté les Intrépides inc. offre le service de transport adapté depuis 1984. En 2012, il dessert 9 quartiers sur 15³⁶ (C.C. Consultants, 2012, p. 137). Dans la MRC de la Vallée-de-l'Or, la Corporation Taxibus Val-d'Or assure le transport collectif depuis 1991. Elle offre le transport urbain pour la ville de Val-d'Or et a des points de services dans les secteurs de Sullivan, Dubuisson, Val-Senneville, Vassan et Louvicourt. (C.C. Consultants, 2012, p. 130). Du côté du Témiscamingue, le transport adapté est assuré, dans la partie nord du territoire, par la Corporation de transport adapté du Témiscamingue et, dans la partie sud, par Transport adapté du Long Sault inc. (C.C. Consultants, 2012, p. 98-99). Enfin, dans la MRC Abitibi, l'organisme Transport adapté Amos dessert la ville d'Amos. Des projets de transport collectif voient aussi le jour au cours des dernières années, tels Accessibilité 2001, au début des années 2000, et Max Taxi en 2011 (qui est devenu Max Plus Transport Collectif en 2012), mais ces projets ne correspondent pas à des OBNL.

En milieu rural et pour plusieurs personnes handicapées, un service de transport est essentiel pour presque toutes les activités, qu'il s'agisse de loisir, de bénévolat, d'accès aux commerces et aux soins de santé, etc. Les OBNL marchands dans le secteur du transport offrent donc la possibilité aux personnes à mobilité réduite, et à tous dans certains cas, de se déplacer à prix modique pour s'adonner à leurs occupations et, souvent, de briser leur isolement.

7.2.6 Aide domestique

Les OBNL marchands en aide domestique sont récents. Ils sont créés à la suite du Programme d'exonération financière des services d'aide domestique (PEFSAD) en 1997

³⁶ Les quartiers de Cadillac, Montbeillard, Mont-Brun, Cléricy, Destor, Rollet et Cloutier sont situés à l'extérieur des zones desservies.

(et du réseau d'entreprises d'économie sociale en aide domestique - EESAD). De fait, la hausse du nombre de personnes âgées vivant seules au cours des dernières années contribue à accroître les besoins en aide domestique. En 2009, la région compte une quarantaine de résidences privées offrant des services domestiques aux personnes âgées et sept OBNL marchands s'adressant aux personnes âgées de 65 ans et plus, aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie, de même qu'aux ménages actifs. L'assistance fournie (entretien ménager, préparation de repas, lessive, déneigement, courses et accompagnement, etc.) permet aux personnes qui utilisent cette assistance de continuer à occuper leur logement et de conserver une certaine autonomie (Devamco, 2004, p. 26).

Les sept OBNL marchands dans ce secteur de la région sont mis sur pied entre 1999 et 2001 (MAMROT, 2012, p. 9). Ils sont des initiatives soit d'organismes communautaires, soit du milieu. Leurs services s'adressent à des gens incapables d'avoir accès aux services offerts par le privé. Afin de s'assurer de respecter les besoins des usagers, ces OBNL ont une représentation des usagers au conseil d'administration. Ceci étant dit, la volonté d'offrir des services peu coûteux à une clientèle dispersée sur le territoire rencontre la difficulté de recruter du personnel qui s'acquitte des services aux usagers.

7.2.7 Récupération, recyclage et activités environnementales

En 2004, on recense sept OBNL marchands dans la région dont les principales fonctions concernant « l'aide aux personnes défavorisées, la protection de l'environnement, l'adaptation de la main d'œuvre, la formation de jeunes en milieu de travail et l'insertion sociale » (Devamco, 2004, p. 29). En 2010-2011, on en répertorie 13. Spécifions que ce secteur inclut (en 2010-2011) des OBNL qui tiennent également compte des activités de sensibilisation et d'éducation effectuées dans l'objectif de favoriser des comportements responsables face à l'environnement (Thomas et Lemire, 2012). Voici le parcours de trois entreprises à but non lucratif qui œuvrent dans ce secteur.

En 1976 ouvre un comptoir familial à Amos. Au fil des années, il change de nom pour devenir une ressourcerie, puis la friperie **La Petite Boutique d'Amos**. La friperie

recueille de tout : du textile, des meubles, des articles de sports, de bazar, de literie, etc. et recycle des chiffons de coton et de ratine ([CRESAT], novembre 2009, p. 4). À partir de ces chiffons, elle confectionne entre autres des sacs en tout genre. Depuis 2001, elle a recyclé 1246 tonnes métriques de marchandise, en majorité du textile. En 2005, grâce à la politique de gestion des matières résiduelles de la MRC Abitibi, La Petite boutique d'Amos bénéficie d'un financement annuel pour « services rendus ». Il s'agit d'une reconnaissance de la contribution de la boutique à l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la qualité de vie de la communauté (Chantier de l'économie sociale, [2006], p. 1). Enfin, La Petite Boutique d'Amos œuvre au niveau de l'insertion à l'emploi en offrant du travail à des gens sans emploi et à des personnes ayant un handicap physique ou intellectuel.

Pour sa part, le **Centre Bernard-Hamel** situé à Rouyn-Noranda fait ses premiers pas en 1997. Cette année-là, la première banque alimentaire en Abitibi-Témiscamingue ouvre ses portes, bénéficiant de seulement 5000\$ en poche, d'un vieux camion d'Hydro-Québec et de deux subventions salariales. La précarité financière de la banque alimentaire amène le Centre à se constituer sur la base du *big bazar*, « un concept où les gens donnent des meubles et des objets de toute sorte qui seront vendus au profit du Centre » (Ressourcerie Bernard Hamel, 2012). Le projet connaît un vif succès. Au cours des années qui suivent, le Centre Bernard-Hamel reçoit en don de la Ville de Rouyn-Noranda une bâtisse et se fusionne en 2008 avec le Centre Familial. La nouvelle bannière Ressourcerie Bernard-Hamel est alors adoptée. La Ressourcerie offre aujourd'hui des services de dépannages alimentaires et vestimentaires par la vente de vêtements, de meubles et d'articles de maison usagés à très bas prix. De plus, la Ressourcerie s'applique à réinvestir les surplus générés par ses ventes dans la création d'emplois et l'amélioration des conditions de travail.

Également soucieux de l'environnement, le **Groupe ÉCOcitoyen (GÉCO)** a une histoire plus récente. C'est en novembre 2005 que l'idée d'un groupe citoyen et local voué à la préservation de l'environnement a germé dans la tête des trois membres fondateurs. Graduellement, ce projet réunit des personnes d'âges et d'horizons différents, permettant d'édifier les bases du Groupe ÉCOcitoyen (GÉCO). L'équipe s'est ainsi constituée autour

d'un but commun : celui de contribuer à la protection de l'environnement par l'action citoyenne en favorisant l'émergence d'une plus grande conscience écologique au sein de la population. Lancé officiellement en 2007, le GÉCO devient peu à peu une référence en matière d'éducation à l'environnement, diversifiant ses activités de sensibilisation et d'information. Afin d'assurer une partie de son autonomie financière, l'organisme développe une gamme de services et de formations destinée aux individus et organisations qui souhaitent « écologiser » leurs pratiques. Elle devient un OBNL marchand en 2009.

7.2.8 Production et transformation

Les OBNL marchands en production et transformation ont essentiellement pour mission d'offrir un emploi ou une expérience de travail à des personnes qui ont peu de possibilités d'ouverture sur le marché régulier de l'emploi. On en trouve six en 2004 (Devamco, 2004, p. 29) et cinq en 2010-2011 (Thomas et Lemire, 2012). L'une de ces entreprises est **Ateliers Manutex**, une entreprise adaptée spécialisée dans la fabrication de produits du textile. Fondée en 1996 et sise à Rouyn-Noranda, elle emploie en 2013 environ 90 personnes dont la majorité sont handicapées. Au fil des ans, l'entreprise a su permettre aux personnes handicapées de développer des compétences dans la création professionnelle de vêtements sur mesure.

Du côté de Val-d'Or, lorsque l'atelier du Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue ferme en 1996 à la suite de coupures budgétaires du gouvernement, Paul Pratte, alors directeur général du Carrefour jeunesse emploi de l'Abitibi-Est, est d'avis qu'il faut créer un nouveau lieu pour permettre aux jeunes bénéficiant de l'aide sociale de réintégrer le marché du travail. Ainsi naît l'idée de développer une entreprise d'insertion sociale (correspondant à un OBNL marchand). Le défi est grand. Il faut mettre sur pied une entreprise rentable économiquement, tout en répondant à la mission sociale de réinsertion au travail. De plus, l'entreprise ne doit pas faire de compétition déloyale au secteur privé. Ainsi, les fondateurs développent un créneau jusqu'alors inexistant en région: la fabrication en usine d'articles de bois pour des usages résidentiels, commerciaux et industriels (piquets d'arpentage, piquets drapeaux, coffres de transport, galeries/patio,

clôtures, barricades, présentoirs, etc.). Puis, l'année suivante, grâce à l'apport matériel du centre jeunesse et aux soutiens financiers de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), du Conseil régionale de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) et du Centre local d'emploi (CLE), le projet voit le jour. C'est la naissance de **Technobois**.

Les contributions sociale et économique de Technobois se font principalement sentir à l'échelle de la MRC de la Vallée-de-l'Or. D'une part, la majorité des jeunes ayant vécu l'expérience d'une situation réelle d'emploi chez Technobois prend conscience du marché du travail et modifie ses habitudes et comportements par rapport au travail et à l'autorité. Ainsi, on estime que 60% des nouveaux demandeurs de l'aide sociale âgés de 18 à 24 ans qui entrent chez Technobois pour une période de six mois ne sont plus bénéficiaires de l'aide sociale après leur passage chez Technobois (entrevue 6). Des gens qui, sans cette entreprise, auraient nécessité le support de l'État, contribuent maintenant en tant que travailleurs à la société et participent à l'essor de la MRC. D'autre part, à travers l'emploi qui est offert aux jeunes chez Technobois, c'est l'estime d'eux-mêmes qui est améliorée. Le fait d'accomplir du bon travail, de recevoir un chèque de l'entreprise (et non du gouvernement) et de décrocher un certificat de travail complété chez Technobois sont des expériences valorisantes pour les jeunes.

7.2.9 Autres secteurs

Certains OBNL marchands offrent différents services que l'on ne peut regrouper dans un secteur en particulier. Soulignons notamment la présence du **Centre de solidarité internationale Corcovado** fondé en 1984 qui œuvre en solidarité internationale par l'entremise de la vente de livres usagés et d'artisanat. Des OBNL marchands œuvrent également dans le secteur des médias. Bon nombre de ces OBNL sont issues d'organismes communautaires. Le chapitre 8 sur les organismes communautaires en traite.

7.3 Le Chantier et le Pôle

À l'échelle provinciale, le Chantier de l'économie sociale existe depuis 1999. Il a pour objectif de promouvoir l'économie sociale (incluant les coopératives, les mutuelles et les OBNL marchands) comme partie intégrante de la structure socio-économique du Québec et de faire reconnaître le caractère pluriel de l'économie. Il fait suite au Groupe de travail sur l'économie sociale créé en 1996 dans le cadre de la préparation du Sommet de l'économie et de l'emploi. En Abitibi-Témiscamingue, le Conseil régional de l'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue (CRESAT) est mis sur pied en 2005, puis devient le Pôle d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue en 2010. Il vise à « Promouvoir l'économie sociale et [à] favoriser la concertation et le partenariat entre les intervenants locaux et régionaux en économie sociale afin d'harmoniser les interventions et d'en maximiser les effets » (Pôle d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue, 2012). Il procède notamment à la promotion et valorisation des entreprises collectives, s'assure de la concertation entre les acteurs agissant auprès de ces dernières ainsi qu'à l'organisation de différentes activités de formation et de réseautage s'adressant aux acteurs de l'entrepreneuriat collectif de la région.

7.4 La recherche en économie sociale

En 2004, les acteurs de l'entrepreneuriat collectif de la région se dotent du Comité de recherche partenariale en économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue dans l'objectif de répondre aux besoins de recherche et de développement dans ce secteur. Le groupe est associé au Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale. Ce comité est en mesure d'approfondir les connaissances portant sur des problématiques régionales liées à l'économie sociale en Abitibi-Témiscamingue et de procéder au transfert de ces connaissances. Ainsi, avec ce comité de recherche, les acteurs de l'économie sociale se structurent davantage. En 2008, il organise, en collaboration avec la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'UQAT, le 2^e Colloque annuel du Réseau québécois de la recherche partenariale en économie sociale. Ce colloque présente des expériences d'économie sociale, fait état de recherches partenariales réalisées sur cette thématique et fait réfléchir aux apports et aux freins au développement de l'économie

sociale dans les communautés rurales et autochtones. Bien que ce réseau ait pris fin en 2012, les partenaires régionaux poursuivent leur travail en collégialité afin de mener des recherches pouvant aider au développement de l'entrepreneuriat collectif en l'Abitibi-Témiscamingue.

7.5 Contribution à la communauté et au développement territorial

Les OBNL marchands de l'Abitibi-Témiscamingue sont un reflet de la diversité des gens qui habitent le territoire, de leur créativité, de leurs préoccupations et de ce qui leur tient à cœur. Au cours de la période de 1980 à 2013, les Témiscabitiens fondent et maintiennent des OBNL marchands dans plusieurs domaines : loisir-tourisme, culture, petite enfance, hébergement, transport, récupération, recyclage et activités environnementales, production et transformation, etc.

Il est difficile de mesurer les apports des OBNL marchands puisque plusieurs de leurs actions sont de nature préventive. Pour les OBNL marchands, la mission sociale est primordiale, bien qu'ils aient à répondre à une certaine rentabilité économique. Au fil des années, les retombées des OBNL marchands pour les communautés de la région sont multiples : dynamisme culturel, services pour des populations en particulier (aînés, familles), accès facilité à l'emploi ou à la formation, capacité de déplacement intra et inter municipal, meilleure qualité de l'environnement par la récupération et le recyclage, etc.

Ceci étant dit, les OBNL marchands, dans certains secteurs en particulier, connaissent aussi leur part de difficultés. Bien que les OBNL marchands tendent à offrir des emplois de qualité, le salaire moyen dans l'aide domestique et les résidences avec services sont plutôt faibles (Devamco, 2004, p. 42). La précarité des emplois dans ces secteurs s'explique en partie par le fait que les entreprises répondent à des contrats conclus avec le gouvernement qui, dans bien des cas, ne sont pas récurrents (Devamco, 2004, p. 49). Il y a aussi la difficulté de concilier les impératifs économiques avec la mission sociale.

Dans un autre ordre d'idées, les études de Devamco (2004) et de Thomas et Lemire (2012) font connaître les retombées économiques à la fois des coopératives et des OBNL marchands (excluant les coopératives financières et les mutuelles), l'une pour l'année

2003 et l'autre pour 2010-2011. En 2003, 239 entreprises sont recensées en Abitibi-Témiscamingue. En 2010-2011, elles sont 245. En 2003, 99 entreprises ont répondu embaucher 1448 employés. Le revenu global des 92 entreprises répondantes est de 47,3M\$ (avec un revenu total moyen de 514 000\$ par entreprise) (Devamco, 2004, p. 39 à 47). En 2010-2011, 80 entreprises disent employer un total de 1076 personnes (Thomas et Lemire, 2012). Le revenu global des 76 entreprises, qui ont révélé cette information, est d'un peu plus de 32,6M\$ (avec un revenu total moyen de 429 338\$ par entreprise)³⁷.

En observant l'apport économique des entreprises ayant répondu aux deux études, nous pouvons constater qu'un peu moins de 100 entreprises collectives (99 en 2003 et 80 en 2010-2011) embauchent des centaines employés et que le revenu total moyen par entreprise varie entre 429 000\$ pour 76 entreprises (sondées en 2010-2011) et 514 000\$ pour 92 entreprises (sondées en 2003).

³⁷ Soyons aussi conscients que, bien qu'elles ne soient pas recensées dans ces portraits, les coopératives financières et les mutuelles emploient un nombre considérable de personnes en région et leurs revenus sont loin d'être négligeables.

CHAPITRE 8. LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les années 1980 sont témoins de deux principales mouvances dans le milieu de la participation populaire et communautaire. L'une est un profond changement dans la nature des rapports entre l'État et les organismes. De plus en plus, une logique de partenariat et d'intégration s'installe dans les années 1980 et 1990. Cette tendance se poursuit dans les années 2000, quoique nombre d'organismes affirment leurs pratiques d'action communautaire autonome pour bien marquer leur distinction par rapport à l'État. L'autre mouvance majeure est celle du foisonnement des groupes communautaires et des secteurs dans lesquels ils interviennent, tant au niveau de la province que de l'Abitibi-Témiscamingue.

8.1 Qu'est-ce qu'un organisme communautaire?

Les organismes communautaires succèdent à plusieurs initiatives et groupes de participation populaire et communautaire. Ils agissent dans divers champs liés à la santé, aux conditions de vie, au changement social et à la défense collective des droits. Ils s'adressent habituellement à des populations vulnérables, telles les personnes handicapées ou aux prises avec des problèmes de santé mentale, les femmes violentées, les personnes âgées, etc.

Le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) définit les organismes communautaires comme

la portion de nos infrastructures sociales distinctes des services publics de l'État et mise en place par les citoyens et les citoyennes pour améliorer les conditions quotidiennes de vie des Québécoises et des Québécois. Ces organismes communautaires constituent des lieux ouverts à une grande diversité d'engagements desquels émergent non seulement la réflexion sur de nouvelles réalités, mais aussi des façons de faire et des interventions différentes et innovatrices. (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2001, p. 15)

Bon nombre d'organismes et regroupements communautaires œuvre dans le domaine de la santé et des services sociaux. Des organismes et regroupements sont également actifs dans le domaine de la défense collective des droits. Certains sont mêmes actifs dans les

deux champs, tel les organismes et regroupements de personnes handicapées et en santé mentale. On retrouve aussi des organismes communautaires dans d'autres secteurs, tels les médias communautaires.

La Loi de la santé et des services sociaux définit les organismes communautaires dans le domaine de la santé et de services sociaux de la façon suivante :

on entend par « *organisme communautaire* » une personne morale constituée en vertu d'une loi du Québec à des fins non lucratives dont les affaires sont administrées par un conseil d'administration composé majoritairement d'utilisateurs des services de l'organisme ou de membres de la communauté qu'il dessert et dont les activités sont reliées au domaine de la santé et des services sociaux (article 334). ([Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue], 2011, p. 39)

Pour sa part, la défense collective des droits regroupe

les organismes de défense collective des droits et les regroupements d'organismes communautaires qui se prononcent dans des débats publics et s'attaquent à des enjeux de toutes natures. Cette contribution soulève des passions, mobilise des énergies et interpelle l'État tout en faisant appel à la consultation et aux échanges basés sur la transparence comme modes de résolution des situations potentiellement génératrices d'exclusion. (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2001, p. 15)

L'éducation populaire autonome s'inscrit dans une perspective de défense des droits. Nous retenons ici deux descriptions de l'éducation populaire autonome. Selon la première, elle

a pour objectif d'outiller des personnes ou des groupes de personnes, de les responsabiliser, de leur donner du pouvoir face à des situations problématiques personnelles ou collectives ou encore de les éduquer aux grands principes qui animent la participation à la vie démocratique. (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2001, p. 29)

Selon, la deuxième description,

L'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME, C'EST... l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui vise à court, moyen ou long terme, une transformation sociale,

économique, culturelle et politique de leur milieu. (Mouvement d'éducation populaire et communautaire du Québec, s.d./2013)

En définitive, selon Lamoureux,

les milieux communautaires remplissent historiquement 4 fonctions : offrir des services de toute première ligne (information, conseils, satisfaction de besoins urgents, etc.); réaliser des activités éducatives visant à renforcer l'autonomie des personnes et favoriser l'exercice actif de la citoyenneté; offrir un lieu de regroupement à des individus vivant une problématique similaire afin qu'il puissent agir ensemble; réaliser des activités de nature politique visant à faire valoir les revendications de groupes particuliers dans une perspective de bien commun. La synthèse de ces fonctions porte un nom : démocratie. (2010, p.81)

En marge des partis politiques et des syndicats, les organismes communautaires sont généralement organisés au niveau local ou au niveau de la MRC, bien que certains regroupements et fédérations d'organismes communautaires soient actifs à l'échelle de la de la région et de la province. L'histoire des organismes communautaires de la région est riche et éclatée.

8.2 L'émergence des organismes communautaires

Au cours des années 1980, le Québec et l'Abitibi-Témiscamingue assistent à un foisonnement de groupes et organismes formés à l'initiative de citoyens. Le contexte est alors celui de la crise économique, du chômage, de la désinstitutionnalisation et de la diminution de la présence de l'État en santé et services sociaux. Par conséquent, plusieurs populations se trouvent en situation de vulnérabilité. Sur une base bénévole, des citoyens, groupes et organismes vont leur apporter de l'aide. Le terme *organisme communautaire* fait alors son apparition. Grâce aux expériences de participation populaire et communautaire des années 1960-1970, les citoyens des années 1980 sont mieux outillés. Ils savent davantage « comment on peut faire du développement à partir des besoins locaux » (entrevue 3).

Désormais, on se préoccupe de situations et de cas restés jusque-là relativement absents des débats politiques : le soutien aux familles monoparentales, les droits des personnes atteintes d'une maladie mentale, les assistés sociaux, etc. Les organismes

communautaires donnent une visibilité aux populations qui se trouvent dans ces situations.

Dans les années 1980, alors que l'État tend à diminuer ses effectifs, les initiatives des organismes communautaires constituent une alternative intéressante. Ces organismes répondent à des besoins de la population, tout en développant de nouvelles approches d'intervention. L'État consent à leur apporter un soutien financier et à en faire des *partenaires*. Le terme de *partenariat* apparaît dans le langage³⁸ :

C'est la concertation dans les années 80. On est passé d'une action sociale peut-être plus mobilisatrice de citoyens, plus revendicatrice, plus porteuse de changement social à une façon de travailler peut-être plus avec les partenaires de la région, de la localité ou de la MRC pour pouvoir faire avancer des dossiers plus communs. (entrevue 3)

Le partenariat correspond à une entente entre des acteurs sur une base volontaire axée sur le travail en collaboration afin d'atteindre un objectif qui leur est commun. Plusieurs actions permettent d'observer cette nouvelle orientation telles l'avènement de la Loi 120 dans le domaine de la santé et des services sociaux (1991) et la création du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) (1995).

Dans les années 1990 et 2000, au Québec et en Abitibi-Témiscamingue, les organismes communautaires continuent de croître en nombre et d'élargir leurs actions à de nouvelles populations. Ils s'ouvrent à de nouveaux besoins. La fondation d'un organisme se fait généralement par des gens qui s'investissent bénévolement. Toutefois, au fil de ces années, la tendance pour bien des organismes communautaires est celle de l'effritement de la base bénévole. Si des bénévoles siègent aux conseils d'administration des organismes, l'intervention auprès des personnes qui fréquentent les organismes se professionnalise. Les militants et les bénévoles cèdent peu à peu leur place à des professionnels rémunérés (des travailleurs sociaux notamment). Le travail d'intervention se complexifie. Par exemple, il importe de plus en plus d'avoir une formation et des compétences pour aider une personne suicidaire en crise ou pour amener une personne

³⁸ Le terme de partenariat est mis en avant par le Comité de la politique de la santé mentale (1987), dont le rapport s'intitule *Pour un partenariat élargi* (Deslauriers, 2003, p. 11).

atteinte d'une maladie mentale à développer son autonomie et sa capacité à intégrer la société. Cette transformation s'explique aussi par le fait que les institutions gouvernementales qui attribuent du financement aux organismes exigent souvent une offre de service plus encadrée et normée (Simard et *al.*, 2004a, p. 54).

À la suite du rapprochement qui se produit entre le milieu communautaire et l'État dans les années 1980 et 1990, le besoin de définir l'action communautaire se fait sentir à l'échelle provinciale. Dans la volonté de marquer et de conserver la distance entre les organismes et l'État, l'appellation *action communautaire autonome* est lancée au tournant des années 1990. En 1998, c'est la Déclaration des organismes d'action communautaire autonome.

La Politique de reconnaissance et de soutien à l'action communautaire autonome (SACA) du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale suit en 2001. Intitulée *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, cette politique précise que la pratique communautaire du mouvement d'action communautaire autonome

est axée sur la transformation et sur le développement social. Cette pratique est engagée dans des actions pour l'amélioration du tissu social et de la qualité de vie qui se déploient souvent dans la lutte contre la pauvreté, la discrimination et l'exclusion. C'est un mouvement de citoyens qui s'intéressent tout particulièrement aux conditions de vie et à la qualité des services collectifs et qui demandent à être consultés et à avoir plus de prise par rapport aux décisions des pouvoirs en place. (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2001, p. 15)

Le concept d'*autonomie* fait référence à la distance critique qui doit exister entre le mouvement communautaire et l'État, ainsi que la liberté des organismes communautaires de définir eux-mêmes leurs missions, orientations et pratiques. L'essence est « l'éducation populaire et la transformation sociale, le soutien à la vie démocratique, le développement d'une vision globale des problématiques, l'exercice de la citoyenneté et l'enracinement dans la communauté » (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2001, p. 16).

La politique établit les critères de l'action communautaire et de l'action communautaire autonome (ACA). Les critères de l'action communautaire sont : 1) être un organisme à but non lucratif; 2) être enraciné dans la communauté; 3) entretenir une vie associative et démocratique; 4) être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations. Un organisme d'ACA compte quatre critères supplémentaires : 5) avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté; 6) poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale; 7) faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique abordée; 8) être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

La section suivante présente un tour d'horizon de l'action communautaire en Abitibi-Témiscamingue au cours de la période de 1980 à 2013 par secteur d'intervention. Ce tour n'est pas exhaustif en raison du grand nombre d'organismes communautaires. Il permet toutefois de saisir une partie de la richesse de l'action communautaire témiscabitibienne. Certains organismes ne sont que mentionnés alors que l'histoire d'autres organismes est plus détaillée.

8.3 L'action communautaire en santé et services sociaux

8.3.1 Santé mentale

La désinstitutionnalisation des années 1975-1980 s'est concrétisée par l'abandon des institutions asilaires et des hospitalisations limitées. Désormais, les personnes atteintes d'une maladie mentale doivent vivre dans la société plutôt que d'en être exclues. Cette désinstitutionnalisation a des conséquences telles l'augmentation des problèmes d'itinérance, l'accroissement des individus ayant un trouble psychiatrique dans le service pénal, les familles devenant la principale source de soutien de l'individu et le va-et-vient des usagers entre l'hôpital et la communauté. Sensibles à cette situation, des citoyens fondent des organismes pour offrir un soutien dans le secteur de la santé mentale. C'est dans cet esprit que Le Pont de Rouyn-Noranda Inc. ouvre ses portes en 1989. Il est créé pour prendre en charge les personnes désinstitutionnalisées. Sa mission est de

contribue[r] à la réadaptation ainsi qu'à l'intégration sociale et professionnelle de sa clientèle par divers programmes d'activités, un service de soutien dans le milieu de vie et un service d'hébergement. Ceci est dans le

but de favoriser l'autonomie optimale de la personne. (Le Pont de Rouyn-Noranda, [s.d])

Au fil des années, Le Pont élargit ses activités. Il offre aujourd'hui à ses membres des activités sociales, culturelles et sportives qui favorisent l'échange avec des personnes aux prises avec des difficultés semblables, un centre de jour, un suivi psychologique, un soutien dans le milieu de vie, de l'hébergement, de la réadaptation et des services d'intégration au travail.

En 1991, l'organisme Ressources d'aide et d'information en défense des droits de l'Abitibi-Témiscamingue (RAIDDAT) est créé par Jean-Luc Pinard à Malartic, là où se trouve un hôpital psychiatrique. Trois ans plus tard, le RAIDDAT déménage à Rouyn-Noranda. Le RAIDDAT vient en aide aux adultes atteint d'une maladie mentale par de l'accompagnement dans le réseau de la santé et des rencontres d'information sur la *Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui* et d'autres thèmes. Le RAIDDAT offre une bibliothèque sur la santé mentale et du *coaching* pour que les personnes se réapproprient leurs pouvoirs afin qu'elles puissent se défendre et prendre des décisions libres et éclairées.

À la suite de la parution d'une étude provinciale en 1982 qui confirme que l'Abitibi-Témiscamingue est la région avec le plus haut taux de suicide au Québec, des citoyens de la région se mobilisent face à ce problème. C'est ainsi que le Centre Prévention Suicide d'Amos est créé en 1985. Il a pour mission d'agir sur la problématique suicide. Ses services sont de l'ordre du soutien, de l'intervention, de la formation, de la sensibilisation, de l'information, de la promotion et de la prévention. Ses actions visent les personnes suicidaires, leurs proches et familles, les intervenants, les jeunes, etc. La présence de six centres de prévention du suicide répartis sur l'ensemble du territoire témiscabitiébien en 2013³⁹ témoigne du besoin en matière de prévention du suicide et de la solidarité qui s'est construite autour de ce besoin.

³⁹ Les six centres sont : le Centre de prévention du suicide de la Vallée-de-l'Or, le Centre de prévention du suicide de Malartic, le Centre de prévention du suicide de Rouyn-Noranda inc., le Centre de prévention du suicide de Senneterre, le Centre de prévention du suicide du Témiscamingue et le Centre de prévention du

Quelques organismes travaillent plus particulièrement avec les proches d'une personne touchées par la maladie mentale. En 1995, l'Association des parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale de la ville de Rouyn-Noranda est fondée. Elle devient Le Portail en 2001. Celui-ci a pour mission de regrouper les membres de l'entourage d'une personne qui présente des manifestations cliniques reliées à un trouble majeur de santé mentale, de leur offrir une gamme de services de soutien, et ce, afin de leur permettre d'actualiser leur potentiel. À La Sarre, trois citoyens fondent en 2001 le Relais Abitibi-Ouest. Elle devient plus tard La Bouée d'Espoir Inc. Cette association se donne comme rôle d'apporter du support, de l'écoute, de l'information et de l'accompagnement aux familles, amis ou proches aidants des personnes de 18 ans et plus du bassin lasarrois touchées par la maladie mentale. Par ailleurs, La Rescousse offre des services dans la MRC d'Abitibi, tandis que le Valpabem le fait à Val-d'Or.

Ainsi, plus de vingt ans après la désinstitutionalisation, le milieu communautaire continue de se mobiliser, de mettre en place des lieux et des ressources pour venir en aide aux personnes affectées par les problèmes de santé mentale.

8.3.2 Jeunes et famille

L'Abitibi-Témiscamingue voit se créer durant la période de 1980 à 2012 des organisations telles Grands Frères Grandes Sœurs de Rouyn-Noranda (1983), Groupe Jeunesse-Action de Val-d'Or (1985) et Projet Jeunesse St-Michel (1992). Les maisons et locaux de jeunes font pour leur part voir le dynamisme communautaire des milieux ruraux. Les maisons et locaux de jeunes sont des lieux de rencontre animés pour les 12 à 17 ans « où, aux contacts d'adultes, ils [les jeunes] peuvent s'impliquer et réaliser des activités récréatives, sociales, culturelles et s'initier aux rouages de la démocratie » (LeBlanc et Connelly, 2009, p. 3). En 1984, alors que les maisons de jeunes sont uniquement établies en milieu urbain ailleurs en province, le Témiscamingue innove en créant en 1984 la Maison de jeunes du Témiscamingue dans une formule décentralisée

suicide d'Abitibi-Ouest inc., selon le *Bottin des organismes communautaires 2012-2013* de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (2013).

(Godard, 2002, p. 15). Celle-ci est davantage adaptée à la réalité des jeunes et des collectivités de l'Abitibi-Témiscamingue. Grâce à cette forme décentralisée, des animateurs-trices de la Maison de jeunes du Témiscamingue tiennent des rencontres et des activités dans des locaux aménagés par les jeunes situés dans différentes paroisses du territoire (Godard, 2002, p. 15 et 16). Au départ, on ouvre quatre locaux : à Belleterre, Rémigny, Nédélec et Angliers. Puis, au début des années 1990, la Maison des jeunes du Témiscamingue dessert jusqu'à 16 municipalités sur les 21 de son territoire. Au début des années 2000, le nombre de jeunes diminuant, les locaux sont regroupés en trois pôles dans la MRC. Un local par secteur (Est, Nord, Centre) est dorénavant ouvert à heure fixe, soit à Lorrainville, Latulipe et Notre-Dame-du-Nord. Ceux-ci accueillent les jeunes des autres municipalités de leur secteur respectif.

Sur le territoire de la MRC de Rouyn-Noranda, les premiers locaux de jeunes en milieu rural sont créés en 1992 dans les localités de Rollet et de Destor. Elles sont les localités les plus éloignées du centre urbain. Entre 1993 et 1996, les locaux de Cléricy, Montbeillard, Cadillac et Beaudry suivent. En 2001, une association travaillant au soutien et à la mise sur pied de locaux de jeunes à Rouyn-Noranda, L'Interlocal, obtient sa charte. Depuis, deux autres locaux ont vu le jour à D'Alembert et Bellecombe. La prévention, l'engagement citoyen et les saines habitudes de vie constituent des priorités pour L'interlocal.

À Destor, on décrit comment s'effectue l'ouverture du local en 1993 :

Parents et amis participent à l'aménagement des lieux selon les goûts et à l'image des ados qui vont les occuper. Table de billard, jeux de fléchettes, jeux de société, meubles, divan, télévision; tout est offert gratuitement par les gens de Destor. On baptise le local « Centre rencontre jeunesse ». Plusieurs parents s'impliquent activement dans l'aventure et aident à organiser diverses activités au fil des ans : soirées et journées à la fois éducatives et récréatives, activités de financement afin d'assurer le tenue et le bon fonctionnement du centre, etc. (Cloutier, Delisle, Fortin, Frégault et Godard, 2010, p. 64)

Dans la MRC Abitibi, entre 1994 et 1999, cinq initiatives jeunesse pour les adolescents des milieux ruraux voient le jour. Le Secteur des Côteaux en est le chef de file. Barraute,

Landrienne, St-Marc et Launay emboîtent le pas. En 2007, 14 des 17 municipalités ont leur local de jeunes.

En Abitibi-Ouest, c'est la volonté des milieux de contrer les problèmes de vandalisme, de flânage, de consommation de drogues et d'alcool qui donne l'élan à l'aménagement de locaux de jeunes en collaboration avec les milieux respectifs. De 1991 à 1996, on passe de quatre comités jeunesse à 15 comités dans autant de municipalités. En 2007, on compte douze locaux jeunesse sur le territoire rejoignant un peu plus de 200 jeunes chaque semaine.

Du côté de la Vallée-de-l'Or, depuis 1998, la coordination des maisons et locaux de jeunes est assurée par le Conseil territorial jeunesse d'Abitibi-Est. La mission de cet organisme est de favoriser l'implication sociale et politique des jeunes de 12 à 35 ans habitant le territoire de la MRC. En 2007, le Conseil territorial jeunesse travaille avec les maisons et locaux de jeunes de 11 milieux ruraux, dont les communautés autochtones, ainsi qu'avec la Maison des jeunes l'Énergiteck du secteur urbain de Val-d'Or. En général, les locaux de jeunes sont ouverts une quarantaine de semaines par année, faisant relâche pendant la période estivale. L'offre de services et d'activités varie selon le besoin du milieu.

En 2005, une Table régionale de coordination est formée pour permettre la pérennité de l'animation jeunesse en milieu rural et pour favoriser le développement d'une vision commune des différents acteurs, tout en véhiculant une image positive de la jeunesse (LeBlanc, 2008).

Ayant procédé à l'évaluation des impacts de l'animation Jeunes en milieu rural de l'Abitibi-Témiscamingue de 2006 à 2008, LeBlanc et Connelly écrivent :

L'implication des adolescents dans leur communauté a aussi des effets sur la perception que se font les adultes à l'endroit des jeunes. Les témoignages des adultes en ce sens sont éloquentes. De façon générale, l'implication des adolescents est bien perçue et stimulée, tandis que leurs réalisations sont valorisées. La mobilisation de jeunes et d'adultes autour de projets communs a également permis à de nombreuses municipalités de retrouver une vitalité

rafraîchissante permettant le développement de nouvelles alliances souvent intergénérationnelles. (2009, p. 3)

Les maisons de la famille sont un autre exemple de l'action du milieu communautaire auprès des jeunes et des familles. Ces organismes offrent des lieux de rassemblement pour les familles. La première maison à prendre forme dans la région est celle d'Amos. Elle a ouvert ses portes sous le nom de La Boîte à copains en 1986. Elle a été initiée par un groupe de parents pour répondre aux besoins des parents et des enfants. En 1995, elle devient La Maison de la Famille d'Amos Inc. Celle-ci poursuit la mission des parents fondateurs, soit « de supporter la famille et de favoriser le développement de l'enfant dans une optique de prévention et ce, dans le respect de chacun » (La Maison de la Famille d'Amos Inc., 2012). Une maison de la famille ouvre à Rouyn-Noranda en 1992 et une autre à La Sarre en 1994. Dans un esprit chaleureux, les maisons de la famille offrent des activités aux familles, tant pour les parents que les enfants, afin qu'elles développent des amitiés et des réseaux sociaux d'entraide. Elles encouragent les initiatives et le potentiel de chaque parent et répondent aux besoins des familles en matière d'activités communautaires et de soutien. Les fondateurs de maisons de la famille sont des parents, des éducatrices et autres bénévoles. Bien souvent, les premières années de vie de ces organismes reposent uniquement sur le travail acharné des bénévoles. Puis, une fois mieux organisés, ils réussissent à obtenir du financement qui leur permet d'engager du personnel salarié. Malgré cela, l'apport du bénévolat demeure primordial, tout comme dans les autres organismes communautaires. Il y a aujourd'hui six maisons de la famille⁴⁰ dans la région répondant aux besoins toujours présents de rassemblement des familles et d'enracinement dans la communauté.

8.3.3 Santé physique et aide aux personnes handicapées : entre santé et services sociaux et défense collective des droits

Plusieurs organismes prennent forme autour de la santé physique et de l'aide aux personnes handicapées dès la fin des années 1970. À titre d'exemple, seulement à Val-d'Or, les organismes suivants sont constitués : l'Association des handicapés de Val-d'Or (1976), le Comité valdorien de la lutte contre la paralysie cérébrale (1978) et la Fondation

⁴⁰ En plus des maisons de la famille d'Amos, de La Sarre et de Rouyn, on compte celles de Malartic (1995), de Val-d'Or (1997) et de Senneterre (1999).

Saint-Sauveur (1980) (Chabot, L'Houmeau et Robitaille, 1995, p. 526-528). Ailleurs en région, sont aussi constitués l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue (1976) et le Comité de parents d'enfants handicapés de Rouyn-Noranda (1976), maintenant connu sous l'appellation Association pour l'intégration sociale de Rouyn-Noranda. Les associations de personnes handicapées mènent des batailles qui sont à l'origine de l'adoption de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées* du Québec en 1978. Cette loi crée l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). L'OPHQ dispose de programmes d'aides matérielles et de différents services.

Dans les années 1980, l'aide communautaire aux personnes handicapées se consolide donc. Les associations locales de personnes handicapées mettent sur pied le Regroupement d'associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue (RAPHAT) qui obtient sa charte en 1981. L'Organisation des Nations unies (ONU) proclame 1981 Année internationale des personnes handicapées sous le thème *Pleine participation et égalité*, avec pour objectif de : « sensibiliser le public, comprendre et accepter les handicapés, et les encourager à former des organisations par l'intermédiaire desquelles ils exprimeraient leurs vues et soutiendraient des projets pour améliorer leur situation ». Le bureau régional de l'OPHQ démarre ses opérations en Abitibi-Témiscamingue en 1983. Le programme de soutien aux organismes de promotion (PSOP) de l'OPHQ permet désormais aux organismes de personnes handicapées d'être financés pour leur mission de défense collective des droits de leurs membres. Ces organismes obtiennent un financement de base maximal de 10 000\$ annuellement. Des associations s'ajoutent, telles l'Association du diabète d'Abitibi-Est (1984), l'Association de parents d'enfants handicapés du Témiscamingue (1985), le chapitre régional de la Société d'Alzheimer (1989) et Leucan (1989). Si certaines organisations sont, à leur création, des segments d'une structure provinciale, plusieurs d'entre elles deviennent autonomes après quelques années d'existence, comme nous le verrons avec le cas de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec.

En 1987-88, le RAPHAT parraine le projet de SEMO (service externe de main-d'œuvre) personnes handicapées. Ce service est destiné principalement à supporter les personnes handicapées dans leurs démarches d'intégration au travail. L'organisme SEMO personnes handicapées vole de ses propres ailes au début des années 1990 et fusionne avec le SEMO femmes en 1995. Ce service est désormais connu sous le nom de Vision-Travail Abitibi-Témiscamingue.

En 1988, avec l'aide de personnes ressources, des parents d'enfants handicapés, donnent naissance à une maison de répit-dépannage à La Sarre, La Chrysalide. L'année suivante, des religieuses de la congrégation Notre-Dame du Perpétuel Secours sont engagées pour prendre en charge les soins offerts par cet organisme aux personnes handicapées et gérer la maison. Leur mission est d'améliorer la qualité de vie des familles ayant à leur charge une personne handicapée, en leur permettant de prendre un moment de répit. Après six ans de dévouement, les religieuses quittent en 1994. La Chrysalide est alors établie sur des bases solides et elle peut continuer à fonctionner avec du personnel laïc compétent et professionnel. Pendant longtemps seule ressource régionale en répit dépannage pour personnes handicapées, La Chrysalide dessert des gens d'un peu partout dans la région. Depuis, la Maison Émile-Aurélie a vu le jour à Rouyn-Noranda en 2009.

Dès 1991, l'OPHQ transfère tous ses programmes d'aides matérielles vers les différents ministères. Ces transferts se font bien souvent au détriment des besoins des personnes handicapées qui bénéficient désormais d'aide réduite. De plus, le virage ambulatoire a pour effet d'augmenter les responsabilités des proches aidants. Dorénavant, en plus d'offrir de l'aide et du soutien, ils dispensent des soins qui peuvent être complexes et qui exigent des technologies de plus en plus sophistiquées à domicile. Ainsi, dans les années 1990, l'expertise des associations de personnes handicapées est en demande croissante. Peu à peu, ces associations voient leurs rôles se transformer pour répondre aux besoins de leurs membres. Ils doivent développer de nouveaux services auparavant assumés par l'État.

Par ailleurs, en 1994, le RAPHAT apporte son support à la Fondation canadienne du rein, section Abitibi-Témiscamingue, pour le démarrage d'un centre satellite de dialyse à Rouyn-Noranda. Ce nouveau service évite aux personnes de la MRC Abitibi-Ouest de se rendre à Val-d'Or trois fois par semaine pour leurs traitements de dialyse. Depuis, d'autres centres satellites de dialyse voient le jour à La Sarre et à Ville-Marie.

Les années 1990 sont aussi celles de l'autonomisation de ce qui deviendra la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec, dont le téléthon annuel est bien connu par la population témiscabitiennne. Cet événement régional haut en couleur résulte de la volonté et des actions des Témiscabitiens de faire les choses à leur manière, pour leurs gens.

Jusqu'en 1997, l'organisation relève de l'Association de paralysie cérébrale du Québec Inc. Or, les membres de la division de l'Abitibi-Témiscamingue/Baie James sont insatisfaits de la part du financement qui revient à leur région. En 1997, les membres de l'Abitibi-Témiscamingue/Baie James décident donc d'acquérir leur autonomie en se détachant de l'association provinciale. L'organisation régionale se restructure pour devenir la Ressource d'aides et services pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue, ouvrant ainsi ses portes à l'ensemble des personnes handicapées. Peu de temps après, son nom change pour celui de La Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec. Ses objectifs sont l'intégration, la réadaptation, le maintien dans le milieu et la stimulation précoce pour personnes handicapées. Son aide est palliative au réseau gouvernemental.

Le premier téléthon de la Ressource a lieu en 1997. L'événement bénéficie de l'aide de nombreux bénévoles et des contributions de la population, mais aussi des secteurs privé (notamment Radio-Nord) et coopératif (dont les caisses Desjardins). Plus de 200 000\$ sont amassés à cette occasion. Depuis, le montant récolté lors du téléthon annuel ne cesse de croître. Il en est ainsi du budget total de la Ressource qui a plus que décuplé de 1997 à 2011. Cet argent sert à offrir des services aux membres, lesquels sont passés de 388 en 1997 à 1 648 en 2011.

Le téléthon est bien plus qu'un moyen d'amasser de l'argent :

Le téléthon [...], c'est une tribune pour les artistes régionaux, c'est une fête pour les personnes handicapées. C'est un rassemblement collectif solidaire, un mouvement qu'il faut entretenir. [...] Le téléthon permet de rassembler le monde à travers des causes. [...] au moins une fois par année, c'est Noël pour eux autres [les personnes handicapées]. [...] Les gens ont hâte au téléthon. [...] tu vois la brillance dans les yeux. [...] C'est plus qu'une solidarité, c'est une famille. (entrevue 5)

De plus, le téléthon offre une grande visibilité aux personnes handicapées et mobilise des centaines de bénévoles, tous unis pour une même cause.

Au cours des années 2000, les organismes de personnes handicapées de la région modulent leurs activités pour répondre davantage aux besoins de leurs membres. Ils glissent lentement mais sûrement de la défense collective des droits à la prestation de services. Cela fait en sorte qu'en 2002, à la suite de l'adoption de la politique québécoise de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, ils sont désormais financés par l'Agence de santé et de services sociaux pour leur prestation de services et non par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) en défense collective des droits, comme c'est le cas de leur regroupement régional, le RAPHAT.

8.3.4 Autres

L'action communautaire en santé et services sociaux est large et déborde des secteurs énumérés ci-dessus. Les organismes inscrits dans la démarche de ville et village en santé retiennent ici notre attention. À l'initiative du docteur Réal Lacombe, en 1987, l'Abitibi-Témiscamingue est la première région en Amérique du Nord où une ville (Rouyn-Noranda) s'engage dans une démarche de ville en santé. Une municipalité qui participe à cette démarche est une municipalité soucieuse d'améliorer la santé et la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes. Aujourd'hui, une quarantaine de villes ou villages de la région ont un organisme de ville ou village en santé. Au Québec, on en compte plus de 200.

A titre d'exemple, la visée principale de **Notre-Dame-du-Nord en santé** (NNS) est de « contribuer à l'obtention de services et de ressources, au développement de projets et d'activités pour le bien de l'ensemble de la population de la localité » (Lavoie, 2002, p. 38). Les retombées de l'organisme s'observent à la fois sur les participants et sur la communauté. Entre autres, le programme de Travailleur de milieu de Notre-Dame-du-Nord en santé rend disponible pour les jeunes un travailleur de milieu. Cela donne aux jeunes accès à de l'aide immédiate, à une écoute attentive et à de l'information sur les services et ressources qui leur sont offerts. On peut ainsi penser que le travailleur de milieu a une action favorable dans la diminution des problèmes que rencontrent les jeunes : consommation de drogues et d'alcool, suicide, transmission des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) et grossesses à l'adolescence. L'organisation a aussi collaboré à la réalisation de projets provenant de la volonté même des jeunes : maison des jeunes, *skate park*, radio étudiante, improvisation, local de *jam*, c'est-à-dire tous des projets qui participent à l'intégration sociale, au développement personnel et à l'estime de soi. À noter que l'ouverture par NNS de la friperie de vêtement de qualité à prix modique a amené l'organisation à être reconnue comme entreprise d'économie sociale.

Le projet Anges-Gardiens permet d'observer plus facilement les répercussions des actions de l'organisme Notre-Dame-du-Nord en santé sur l'ensemble de la communauté. Dans le cadre de ce projet, quatre jeunes (deux autochtones et deux allochtones) effectuent des tournées de surveillance à vélo dans la municipalité et dans la communauté de Témiscaming First Nation. Il en résulte un plus grand sentiment de sécurité pour plusieurs personnes. Un membre du comité de NNS exprime : « Le projet Anges-Gardiens a eu un impact très positif et beaucoup de personnes, surtout des personnes âgées, nous disaient qu'elles se sentaient beaucoup plus en sécurité » (Lavoie, 2002, p. 39). Le vandalisme serait même réduit. Les relations intergénérationnelles, de même que les relations entre la communauté autochtone et la communauté de Notre-Dame-du-Nord sont améliorées grâce à Anges-Gardiens.

Le **Centre d'entraide et d'amitié autochtone de Senneterre** est un autre bel exemple d'un organisme communautaire contributif au développement et au mieux-être de la communauté qu'elle dessert⁴¹. Fondé en 1978, le Centre élabore et offre des services et des programmes aux collectivités autochtones de Senneterre et de ses environs: la collectivité algonquine de Lac-Simon, les collectivités crie de Waswanipi, d'Oujé-Bougoumou et de Mistissini. Les services offerts sont multiples : hébergement et liaison en santé, soutien en éducation et activités préscolaires pour les 0-5 ans, information et aiguillage, traduction et interprétation en langues autochtones, soupe populaire, dépannage et transport des patients, en plus de compter un centre d'interprétation, des programmes de sensibilisation culturelle, de sensibilisation à la toxicomanie, d'orientation, de développement économique et de prévention du suicide (Regroupement des centres d'amitié autochtone du Québec, 2010). Par ses services et activités, le centre apporte un soutien à la personne et participe à l'instauration de meilleures relations entre les Autochtones et les allochtones de la localité de Senneterre et de ses environs.

8.4 L'action communautaire en défense collective des droits

En 2012, 11 organismes œuvrent en Abitibi-Témiscamingue en défense collective des droits⁴². Ils sont généralement des associations ou des regroupements d'un même secteur d'intervention (personnes handicapées, retraitées et préretraitées, assistées sociales, femmes, etc.) et ont pour territoire d'action une MRC ou une région. Leurs actions sont basées sur des valeurs de justice sociale, de solidarité, d'égalité, de respect et de liberté. Elles permettent des avancées majeures en matière d'égalité homme-femme, de lutte à la pauvreté, de politiques sociales et de réformes fiscales à l'avantage du bien commun. Le

⁴¹ Dans la région, on compte aussi le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or fondé en 1974 par trois Algonquins.

⁴² Ces organismes sont : (1) l'Association de défense des droits sociaux de la Vallée de l'Or, (2) l'Association pour personnes handicapées visuelles de l'Abitibi-Témiscamingue, (3) l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées – section Val-d'Or, (4) l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées – section Rouyn-Noranda, (5) L'association des travailleuses et travailleurs accidentés de l'Abitibi-Témiscamingue, (6) la Ressource d'aide et d'informations en défense des droits de l'Abitibi-Témiscamingue, (7) le Regroupement d'entraide des personnes assistées sociales de Rouyn-Noranda, (8) le Regroupement d'association de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue, (9) le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue, (10) le Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue et (11) le Regroupement des sans-emploi de l'Abitibi-Témiscamingue.

travail de front qu'ils mènent dans les luttes sociales fait parfois peur à certains collaborateurs et milieux institutionnels. Voici les portraits de quelques-uns de ces organismes.

Le RAPHAT

Dès 1981, les organismes, locaux ou régionaux, œuvrant avec des personnes handicapées se rassemblent et forment le Regroupement d'Associations de Personnes Handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue (RAPHAT). Cet organisme a pour mission de regrouper, sur une base régionale, les associations de personnes handicapées et de les soutenir, tout en défendant les droits et en faisant la promotion des intérêts des personnes handicapées.

Aspirant à favoriser l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées, le RAPHAT mène plusieurs dossiers au cours de son existence : accessibilité universelle, adaptation-réadaptation, conditions de vie, droits et intérêts, loisirs, sports et activités culturelles, maintien à domicile, participation citoyenne, prévention, ressources résidentielles, services de garde, services éducatifs, soutien à la famille, transport, travail et vie associative.

Par exemple, dans les années 1990, le RAPHAT signe plusieurs ententes avec le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) et fait en sorte que, pour la première fois en province, les personnes handicapées ont leur place spécifique dans la planification stratégique de ce type d'organisme.

Autre exemple des activités du RAPHAT, au cours des années 2000, à la suite de la réduction du nombre d'employés au bureau régional de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), le RAPHAT mène une campagne de dénonciation. Grâce à cette campagne et à l'appui de plusieurs autres organisations, le bureau régional gagne un poste. Le service de soutien individuel est néanmoins déplacé vers Montréal.

Le RFAT et le mouvement féministe

C'est par l'entremise de fédérations rattachées à de grandes associations provinciales que les femmes de la région sont tout d'abord actives dans le mouvement féministe, notamment dans le milieu syndical. Vers la fin des années 1970, la mise en place de groupes issus de la région (tels que La Cause d'elle!, Femmes d'action de l'Abitibi-Témiscamingue, Action d'Ève, Les Femmes de Senneterre, Le Comité de condition féminine du Témiscamingue, Libre à elles et Formation et intégration à l'emploi pour les femmes) marque un tournant dans la vie associative des femmes en région et donne le coup d'envoi au mouvement féministe de l'Abitibi-Témiscamingue.

C'est lors des activités organisées dans le cadre de la Journée internationale des femmes du 8 mars 1983 que se consolide l'idée de créer un regroupement régional de groupes de femmes. Un tel regroupement répond au besoin d'échanger et de concerter les efforts investis dans chacun des groupes pour améliorer les conditions de vie des femmes de la région. Grâce à l'initiative des militantes de La cause d'Elle de Val-d'Or et au soutien apporté par l'agente de Consult-Action, madame Madeleine Lévesque, une séance de travail réunissant dix femmes est tenue le 24 mars 1983 afin de préparer une rencontre régionale. Un mois plus tard, la première rencontre de la Table régionale de concertation des groupes de femmes a lieu. Soixante et onze femmes participent à cette rencontre. Une demande d'incorporation suit : le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (RFAT) naît.

Les années 1980 sont remplies d'effervescence au RFAT. Les principaux dossiers sont : la lutte à la pornographie et à la violence faite aux femmes; le droit à l'avortement et le *planning* des naissances; l'implantation et le financement des maisons d'hébergement; le logement; la pauvreté; les services de garde; l'équité salariale; l'accès à la justice; la lutte contre l'épandage de phytocides dans les champs et contre l'entreposage de biphényles polychlorés (BPC) à Senneterre; la réforme électorale et le mode de scrutin; et le recrutement de médecins. En 1989, un grand colloque à Amos, « Femmes en tête », soulève l'enthousiasme. On y fait le tour de la condition féminine. Des priorités émergent. Les femmes autochtones sont très présentes à cet événement.

Les années 1990 amènent leur lot de changements : l'embauche d'une coordonnatrice, le *membership* qui accueille de plus en plus de femmes féministes (qui ne militent pas dans les groupes), une implication de plus en plus grande dans le dossier de l'autonomie économique des femmes, etc. L'arrivée d'une employée au RFAT permet l'éclosion de grands projets. En 1998, le RFAT instaure le Prix Alexina Croteau pour souligner la participation des femmes à la vie régionale. Alexina Croteau est une pionnière dans le secteur agricole et l'autonomie économique des femmes. Depuis, le prix a été remis à plusieurs femmes de la région de tous les domaines d'activités.

Avec les années 2000, arrivent de grands projets subventionnés qui permettent l'embauche de travailleuses, dont un projet en emploi traditionnellement masculins et un autre en gouvernance dans le domaine municipal et les instances décisionnelles. Ces projets s'échelonnent sur plusieurs années et donnent lieu à des actions et des publications : une recherche sur les femmes dans les mines, un guide d'accès au pouvoir municipal, la tenue d'un colloque sur les métiers traditionnellement masculins, le répertoire Tous les métiers sont féminins. En 2002, le RFAT réalise un colloque intitulé « Bilan et perspectives du mouvement des femmes en Abitibi-Témiscamingue » qui permet de dégager des orientations d'actions à porter par le mouvement des femmes de la région. Le RFAT s'investit également dans l'implantation d'un organisme régional pour le développement économique vouée à l'entrepreneuriat féminin. Il s'agit de l'organisme Soutien à l'entrepreneuriat féminin de l'Abitibi-Témiscamingue (SEFAT). Il devient plus tard Femmessor.

Depuis plus de trente ans, en comptant presque essentiellement sur le bénévolat de ses membres, le Regroupement intervient pour faire connaître les besoins des Témiscabitiennes et pour faire reconnaître leur apport au développement socio-économique de la région. Pour réaliser ses objectifs de sensibilisation, d'information, de concertation et de mobilisation, le RFAT utilise tous les moyens à sa disposition : colloques, conférences, ateliers de formation, sessions d'information, campagne de publicité, participation à des événements, prises de positions, etc.

Reconnu comme l'instance régionale de concertation en matière de condition féminine, le RFAT est composé de groupes offrant des services aux femmes, de groupes voués à la défense des droits des femmes, ainsi que de groupes d'éducation et de socialisation dans chacun des territoires de MRC. Le RFAT comprend également des membres à titre individuel. Cela permet ainsi à des femmes de tous âges et provenant de différents milieux de suivre de près l'évolution du mouvement des femmes en région et de contribuer à l'avancement des dossiers de condition féminine.

La vie associative du RFAT s'articule autour de quatre rencontres régionales et d'une assemblée générale annuelle. Deux de ces rencontres sont itinérantes afin de permettre la participation des femmes de chacun des territoires de MRC et de resserrer les liens caractérisant la solidarité régionale des groupes de femmes.

Le RFAT tient également ponctuellement des activités de sensibilisation sur des dossiers d'actualité. Réalisées sous forme d'ateliers, de colloques, de journées d'exploration ou de tournées de sensibilisation, ces activités visent le même but : permettre aux femmes de la région d'approfondir leur connaissance et de dégager les enjeux des dossiers.

En plus d'être présent à plusieurs tables régionales, le RFAT sort de la région. Il adhère à la Fédération des femmes du Québec (FFQ) en 1986, au Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) dans les années 1990, au Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec (RTRGFQ) en 2001 et au Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF) dans les années 2000.

Autre particularité, le RFAT n'a pas de conseil d'administration. Il a un comité de coordination (Coco) qui fonctionne en collégialité. Le Coco fonctionne comme une collective et la prise de décision se réalise par consensus.

Le Regroupement dispose de comités de travail dont le rôle est de planifier et de réaliser les actions qui feront progresser les dossiers retenus en priorité par l'assemblée générale

annuelle. En plus d'intervenir auprès des instances décisionnelles, de réaliser des études et de projeter des activités destinées aux femmes de la région, les comités de travail sont amenés à faire des représentations publiques et à intervenir auprès des médias.

L'implication du RFAT dans des dossiers majeurs (tels que la santé et les services sociaux, le développement socio-économique régional, la réforme des programmes sociaux, les Marches des femmes, le développement durable et l'avenir du Québec) place le Regroupement au cœur de l'activité régionale. Cela en fait un partenaire incontournable du développement local et régional.

Le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue est une force collective pour le mieux-être des femmes de la région dont les actions reposent sur des valeurs d'égalité, d'autonomie de solidarité, d'autonomie et de justice sociale.

Le RÉPAT

Le Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT) prend forme en 1984 à l'initiative de 24 organismes communautaires de la région. L'objectif initial des groupes est de travailler ensemble pour changer les conditions de vie de la population, notamment par la promotion de l'éducation populaire. En 1987, le RÉPAT obtient sa charte et voit officiellement le jour en 1989. Depuis, il est au centre des luttes régionales pour une meilleure répartition des richesses et une plus grande justice sociale. Voici quelques exemples de ses luttes et actions.

En 1989, il informe les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux concernant l'arrivée prochaine du projet de Loi 120 sur la régionalisation des services de santé et des services sociaux (réforme Côté) en convoquant une première rencontre régionale (Ouellet, 1998).

En 2004, le RÉPAT soutient la naissance du Réseau de Vigilance de l'Abitibi-Témiscamingue qui réunit près de vingt groupes communautaires, syndicaux, étudiants et écologistes. L'enjeu de la réingénierie de l'État est la bougie d'allumage de ce ralliement

des forces progressistes en région. Puis, l'ensemble des dossiers touchant la privatisation et la tarification des services publics anime le Réseau.

En 2007, à la demande des organismes membres et alliés et dans le contexte de pénurie de logements, la question du logement est au cœur des priorités du RÉPAT. La question de la lutte à la pauvreté se traduit maintenant notamment par la construction de logements sociaux. Puis, à partir de 2009, le RÉPAT intervient également sur le dossier des mines à ciel ouvert.

L'aspect des communications est la pièce angulaire du travail du RÉPAT. Ainsi, depuis ses débuts, que ce soit par le bulletin *Contact*, les émissions *Contact*, le journal *Informe-Toit* ou les bulletins d'information *Courrielleur*, le RÉPAT travaille à vulgariser et diffuser l'information concernant les luttes sociales pour ses membres, mais également pour l'ensemble de la population.

L'Association pour personnes handicapées visuelles de l'Abitibi-Témiscamingue

D'abord enregistré sous le nom de Réhabilitation sans procrastination en 1992, l'organisme change de nom en 1996 pour Association pour personnes handicapées visuelles de Rouyn-Noranda (APHV-RN). Il devient un organisme régional en 2010. La mission sociale de l'organisme est l'action sociale, le développement social et la transformation sociale tant sur le plan collectif qu'individuel. Les moyens utilisés sont l'animation de groupes de discussion, la publication de documents d'information, la sensibilisation dans les écoles et avec le public. Ses actions s'inscrivent dans une volonté d'agir sur les causes économiques, sociales, culturelles ou autres qui sont à la base de la situation des personnes auprès desquelles il intervient. L'association se veut un lieu chaleureux et aidant pour ses membres.

L'Association des travailleuses et travailleurs accidentés du travail de l'Abitibi-Témiscamingue (ATTAAT)

Au début des années 1980, la région a son organisation de défense des accidentés du travail, il s'agit de la Fédération régionale des accidentés du travail du Nord-Ouest

québécois. Néanmoins, elle s'éteint au milieu de la décennie. Une quinzaine d'années plus tard, en 2001, un groupe d'accidentés du travail décide de remettre sur pied une telle organisation pour faire valoir les droits des accidentés du travail de la région. Il s'agit de L'Association des travailleuses et travailleurs accidentés du travail de l'Abitibi-Témiscamingue (ATTAAT). Celle-ci a pour mandat « de soutenir et d'aider les membres de l'association à l'échelle locale et régionale tout en procurant divers services professionnels tels que: diffusion d'information, accompagnement et références juridiques, médicales et psychosociales » (Association des travailleuses et travailleurs accidentés du travail de l'Abitibi-Témiscamingue, 2009-2013). Au cours de son existence, l'ATTAAT dénonce publiquement, à plusieurs reprises, des façons de faire de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) en défaveur des accidenté(e)s du travail. L'ATTAAT apporte son aide à des accidentés en détresse psychologique. Elle informe, sensibilise, conseille et appuie les accidentés dans leurs démarches médicales ou dans leurs démarches et luttes avec la CSST. Grâce à l'ATTAAT, les accidentés du travail « s'aperçoivent qu'ils ne sont pas tout seul » (entrevue 13).

8.5 L'action communautaire sous d'autres formes

Les médias communautaires constituent un secteur à part de la santé et les services sociaux et de la défense collective des droits, bien que leurs actions et retombées touchent ces deux domaines. En 2008, l'Abitibi-Témiscamingue totalise 61 médias écrits (journaux), quatre radios et six télévisions communautaires. Une étude sur le sujet explique que

Les médias écrits communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue ont été fondés entre 1975 et 2003. Une des deux radios répondantes a été fondée en 1977; la plus récente, en 1996. Quant aux deux télévisions participantes, l'une l'a été en 1986 et l'autre en 1997. C'est sur l'initiative de leur municipalité que plus de la moitié des médias répondants ont été fondés (19 sur 39). Presque une autre moitié (16 sur 39) l'a été à l'initiative d'un groupe de personnes. (Ministère de la Culture et des Communications et de la Condition féminine et Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, 2008, p. 7)

Les journaux communautaires se trouvent principalement dans les collectivités rurales. Ils font circuler l'information dans les collectivités, tout en contribuant à la

diversification des sources d'information et à la démocratisation de l'accès aux médias. Pour Yolande Desharnais, longtemps impliquée dans le journalisme communautaire, « [c]ela fait naître ou aide à soutenir les projets... » (Mayrand, 2008). Pour Margot Lemire, une citoyenne impliquée de La Motte, « [l]e journal communautaire révèle la communauté, l'esprit du village, sa couleur. C'est le portrait de la communauté » (Mayrand, 2008). Le journal *Ensemble pour bâtir* d'Évain en est un exemple. Fondé en 1977 par le curé Joseph Guiho et quelques citoyens d'Évain, il est d'abord un journal de paroisse. Il change de statut en 1996 et devient un journal communautaire. Sa mission est de « Fournir à la population cible et aux organismes locaux un moyen d'expression en plus d'être un outil de développement social, culturel, économique et communautaire pour le milieu » (Économie sociale Québec, 2014). En 2008, il obtient la reconnaissance d'entreprise d'économie sociale.

Les municipalités de Dubuisson, Malartic, Rivière-Héva, Cadillac et La Motte ont également, depuis 2006, leur journal communautaire, *Le P'tit Journal de Malartic*. La création de ce journal résulte de la mobilisation de gens à la suite de la disparition du journal local *Le Courrier*. Dans *Le P'tit Journal de Malartic*, les éléments suivants de chacune des municipalités concernées sont importants : l'information communautaire, l'actualité locale, l'analyse de la réalité des gens et des groupes communautaires, de même que la couverture des activités culturelles, sociales, communautaires et sportives. On y rapporte des faits qui ne sont pas remarqués par les médias traditionnels. Grâce à l'information qu'il diffuse, ce journal, tout comme les autres journaux communautaires, aide la communauté à tisser des liens (Conseil régional en économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue, 2010, p. 4). Né organisme communautaire, *Le P'tit Journal de Malartic* devient un OBNL marchand en 2007, ayant obtenu sa reconnaissance d'entreprise d'économie sociale. Sans but lucratif, cette entreprise vend son journal et ses espaces publicitaires afin de répondre à sa mission sociale.

Pour sa part, **Solidarité rurale de l'Abitibi-Témiscamingue** (SORAT), un organisme créé en mai 1996 à Sainte-Rose-de-Poularies, tient un bulletin de liaison de 2001 à 2008, *Le Trotteur*. Issue du Collectif rural d'intervention (CRI) et du Mouvement d'aide au

développement rural de l'Abitibi-Témiscamingue (MADRAT), SORAT est un organisme de défense, de réflexion, de communication et d'information sur la ruralité dans la région. *Le Trotteur* fait paraître une revue de presse des journaux communautaires ruraux, témoignant de ce qui se passe dans les petites collectivités de l'Abitibi-Témiscamingue, présentant leurs bons coups et leur dynamisme. SORAT tient également plusieurs activités, dont des ateliers de formation, des rencontres d'agents de développement en milieu rural et deux forums sur les journaux communautaires (en 2000 et 2008). Il entreprend des études, par exemple, sur la certification biologique de l'ensemble de la région en Abitibi-Témiscamingue et sur l'histoire du BLOC, du Comité régional des paroisses marginales et Multi-Média. SORAT cesse ses activités en 2008.

Certains organismes ont pour mission d'offrir de la formation et un appui au milieu communautaire. À l'aube des années 2000, ne disposant pas des ressources nécessaires pour développer et travailler au transfert des connaissances et des valeurs communautaires, la Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue (CROC-AT) mûrit l'idée de créer un centre de formation géré par les organismes communautaires et qui en porte les valeurs. Cette idée est inspirée des principes de l'éducation populaire apparus dans les années 1970 et véhiculés par le RÉPAT. En 2001 le **Centre d'Animation, de Formation et d'Accompagnement (CAFA)** est incorporé. Il s'agit d'un organisme régional en soutien à l'action communautaire. En 2003, une employée contractuelle est engagée. La même année, le CAFA est accrédité par le Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ). Il prend réellement son envol en 2004. Deux employées permanentes sont alors embauchées. Le CAFA répond dès lors au grand besoin de formation exprimé par les groupes membres de la CROC-AT. Il travaille à donner le maximum d'outils aux groupes pour qu'ils puissent continuer de progresser de façon autonome. En 2013, le CAFA offre ses services à l'ensemble des groupes communautaires (membres ou non de la CROC-AT) ainsi qu'aux entreprises d'économie sociale. Il fait aussi de l'animation et de l'accompagnement en regard de besoins précis.

8.6 Les regroupements d'organismes communautaires

Le milieu communautaire de l'Abitibi-Témiscamingue comprend des regroupements d'organismes communautaires sur la base du territoire (et non sur la base du secteur d'intervention).

Les ROC

Au début des années 1990, les organismes communautaires de chacune des MRC s'organisent sous la forme de Tables locales. Ces tables deviennent les Regroupements des organismes communautaires (ROC) en 1993. Les ROC sont des tables de concertation pour les organismes communautaires d'une même MRC œuvrant principalement dans le domaine de la santé et des services sociaux. Les ROC offrent une représentation, de la promotion et du support à ces organismes. À titre d'exemple, le Regroupement des organismes communautaires du Témiscamingue (ROCT) est fondé (en 1993) à la suite de la réforme de la Loi sur la Santé et les Services sociaux.

Le rôle du Regroupement des organismes communautaires du Témiscamingue (ROCT) à l'époque consiste à créer un rapport de force, par la mobilisation des organismes communautaires, dans les négociations avec les bailleurs de fonds locaux et régionaux afin de conserver leur autonomie. (Godard, 2002b, p. 18)

En 2002, le ROCT représente 24 organismes de la quarantaine d'organismes communautaires offrant des services en santé et services sociaux au Témiscamingue (Riopel, 2002, p. 259). En 2008, il compte 31 organismes membres (Côté, 2008). Parmi les réalisations notables du ROCT, il y a la tenue du Salon communautaire en 2007 et la réalisation de neuf portraits d'organismes visant à mettre à jour la contribution du milieu communautaire au développement local dans la MRC du Témiscamingue. Le ROCT fait également partie du conseil d'administration de la Société de développement du Témiscamingue. À cet effet, il est l'un des seuls ROC qui a cette place dans une structure de développement.

La CROC-AT

En 1989 et 1990, à l'initiative du Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT), sont organisées deux rencontres régionales des organismes

communautaires sur le projet de Loi 120 sur la régionalisation des services de santé et des services sociaux (réforme Côté) et sur les enjeux du projet de réforme de la santé et des services sociaux pour le mouvement communautaire. L'objectif initial est d'informer les organismes communautaires de ce projet de loi. Puis, le besoin d'agir se fait sentir, c'est-à-dire de se concerter, d'étudier le projet de loi et d'élaborer des stratégies d'action. À la suite de la deuxième rencontre, il est convenu de tenir des rencontres régionales régulières des organismes communautaires. Ces rencontres sont soutenues par le RÉPAT et les organisateurs et organisatrices communautaires.

Ainsi, les cinq secteurs géographiques (MRC) de la région s'organisent en tables locales (comme nous venons de le voir) et mandatent chacun six représentants à la table régionale. Le Comité des 30 est formé. Parmi ces 30 représentants, quatre représentants obtiennent des sièges réservés au secteur communautaire au conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. L'obtention de ces sièges est une victoire pour les groupes communautaires puisqu'ils se voyaient d'emblée exclus de la démarche de consultation de la Régie (Ouellet, 2007;1998).

En 1993, le Comité des 30 devient la Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue (CROC-AT). Le RÉPAT et les organisateurs et organisatrices communautaires se retirent tranquillement de la nouvelle structure. La CROC-AT a alors pour tâche de se faire reconnaître par la Régie régionale comme étant la structure consultative régionale autonome à laquelle la Régie doit se référer lors de l'élaboration des programmes régionaux d'organisation de services et pour tout ce qui a trait à la représentativité du communautaire au sein de ses différentes instances. La même année, la Régie reconnaît formellement la CROC-AT.

En 1995, la CROC-AT embauche pour la première fois une personne permanente à temps plein, s'incorpore et devient membre de la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC), une instance nationale. En 1996, la structure de la CROC-AT est légèrement modifiée pour faire une place aux tables régionales existantes.

En définitive, la CROC-AT a pour but de représenter ainsi que de soutenir les organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux⁴³, en plus de promouvoir l'action communautaire autonome. La CROC-AT œuvre à la représentation, la concertation, la mobilisation, l'information, la sensibilisation et la conscientisation afin de promouvoir et défendre les intérêts des organismes communautaires de la région (Godard, 2008). En 2010-2011, les 121 membres de la CROC-AT se répartissent ainsi : 31 en Abitibi, 21 en Abitibi-Ouest, 28 à Rouyn-Noranda, 27 au Témiscamingue et 15 dans la Vallée-de-l'Or.

Le QUINTET

Le QUINTET est constitué en 2008. Il comprend le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (RFAT), le Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue (RAPHAT), le Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT), la Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue (CROC-AT) et le Centre d'animation, de formation et d'accompagnement (CAFA)⁴⁴. Les membres du QUINTET

se réunissent dans le but premier d'échanger des informations sur les principaux enjeux vécus dans le milieu communautaire de l'Abitibi-Témiscamingue d'une part, et d'autre part pour développer des projets communs en réponse aux besoins de formation et d'information de leurs membres respectifs. (QUINTET, s.d.)

Depuis sa création, le QUINTET organise des formations et des tournées régionales qui s'adressent aux organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue. Jusqu'à ce jour, sa plus grande réalisation est la tenue du Rassemblement des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue en octobre 2010. Organisé en collaboration avec le Pôle d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue et la Coopérative de développement régionale, plus d'une centaine de personnes des milieux communautaires et de l'économie sociale ont participé à ce rassemblement. Il a été l'occasion pour les participants de s'informer et d'échanger sur

⁴³ Des organismes à but non lucratif associés au communautaire et quelques organismes communautaires membres de la CROC-AT proviennent de d'autres secteurs d'activités (ex. éducation, employabilité).

⁴⁴ S'est joint un sixième organisme pendant une courte période de temps, la Table de concertation régionale des organismes communautaires et alternatifs en santé mentale de l'Abitibi-Témiscamingue (TCROCASMAT). Cette table a toutefois laissé très peu de traces de ses activités.

les enjeux importants de ces milieux. De cet événement découle ce rapport sur l'histoire des solidarités en Abitibi-Témiscamingue.

L'Alliance des organismes communautaires de la MRC Rouyn-Noranda

En 1986, à l'initiative de Gestion Alpha personnes handicapées Inc. et grâce à la coordination du Regroupement d'associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue (RAPHAT), le Regroupement d'associations locales de personnes handicapées (RALPH) se forme et procède à l'achat de la bâtisse située au 330 rue Perreault Est à Rouyn-Noranda qui appartenait aux Frères du Sacré-Cœur. Les organismes membres du RALPH s'y installent alors⁴⁵. La bâtisse loge également une famille d'accueil et la MRC de Rouyn-Noranda.

Loin de suffire à la demande, la corporation procède en 1995 à l'acquisition de l'école Jean XXIII située sur la rue Richard à Rouyn-Noranda. Rebaptisée *Maison communautaire Desjardins*, la nouvelle bâtisse se remplit rapidement d'autres organismes communautaires. Pour correspondre davantage à la diversité des organismes qui logent dans les deux édifices de la Corporation RALPH, celle-ci devient en 1999 l'Alliance des organismes communautaires de la MRC Rouyn-Noranda. En 2013, une vingtaine d'organismes communautaires de Rouyn-Noranda logent dans ces édifices ainsi qu'une famille d'accueil qui garde six personnes handicapées.

Du côté d'Amos, depuis 1996, on compte la **Corporation de développement communautaire (CDC) d'Amos**. Elle regroupe plus de 61 organismes membres situés à Amos et dans ses environs. Reconnue comme entreprise d'économie sociale, la CDC d'Amos est responsable d'un centre communautaire qui loge sept organismes communautaires locataires. Elle offre aussi des services aux organismes communautaires tels que la location de salle, la photocopie, la télécopie, le secrétariat, des formations pour

⁴⁵ Ces organismes sont : les Intrépides de Rouyn-Noranda, le Comité de parents d'enfants handicapés de Rouyn-Noranda, le transport adapté de Rouyn-Noranda, L'atelier Renaissance, l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue (ARLPHAT), l'Association de paralysie cérébrale du Québec chapitre Abitibi-Témiscamingue (APCQ) et le RAPHAT.

les organismes, etc. Elle supporte quelques projets comme des cuisines collectives et des cours d'initiation à l'informatique.

8.7 La planification stratégique du Témiscamingue et les États généraux du Témiscamingue

Le travail des organismes et des regroupements communautaires s'observe au quotidien et lors de certains événements. Il est particulièrement remarqué dans le cadre du plan stratégique et des États généraux du Témiscamingue. En 2002-2004, des leaders du milieu communautaire sont au cœur d'une démarche de planification et de concertation de l'ensemble du territoire du Témiscamingue. Ces leaders jouent un rôle actif et leur apport à cette démarche est un cas exemplaire de l'influence que peut avoir le milieu communautaire sur le développement d'un territoire. En 2002, le milieu communautaire prend part à l'Équipe stratégique⁴⁶ qui se forme en vue de chapeauter l'établissement des valeurs et principes communs devant orienter les travaux de la planification stratégique témiscamienne, un plan de développement quinquennal. Pour l'Équipe, les valeurs et principes doivent être décidés par la population témiscamienne. Pour cette raison, elle opte pour une démarche ouverte et inclusive et organise des rencontres préparatoires, puis les États généraux en novembre 2003, de manière à ce que tous puissent se prononcer. « On veut que les États généraux soient l'occasion pour la population témiscamienne de "s'organiser avant de se faire organiser" » (Simard et al., 2004, p. 59). Les États généraux s'avèrent un événement de concertation d'envergure. Des enjeux et des pistes d'actions pour le développement du Témiscamingue y sont identifiés. Le travail se poursuit après les États généraux, afin de « passer à l'action ». L'Équipe stratégique fait place au Comité de planification stratégique dont le plan s'étend de 2005 à 2010, dans l'objectif de « Faire du Témiscamingue une collectivité rurale prospère où il fait bon vivre ».

L'apport du milieu communautaire dans l'ensemble de la démarche des États généraux du Témiscamingue est remarquable. Son approche démocratique est des plus porteuses :

⁴⁶ L'Équipe est composée de 14 membres issus du milieu communautaire (une représentante du Centre de Femmes et une du secteur « Jeunes »), de la Commission scolaire, du Centre de santé et du ministère des Régions.

Par des pratiques démocratiques, les organismes communautaires s'assurent d'être toujours en contact avec les besoins de leurs participantes et participants tout en leur fournissant des occasions d'apprentissage de l'exercice politique (prise de parole, participation aux décisions, animation, etc.). (Simard et al., 2004, p. 83)

Puis, grâce à son expérience relativement au travail concerté et en intersectorialité, le milieu communautaire s'assure du respect de ces objectifs, afin qu'émerge et soit maintenue une véritable approche intersectorielle, et non pas cloisonnée par secteur d'activités. De plus, la volonté du milieu communautaire d'être le plus près possible des personnes et des groupes se répercute dans la manière de faire de l'Équipe. Par ailleurs, la démarche des États généraux a également un impact sur le milieu communautaire au Témiscamingue. Par ce projet, alors que le milieu communautaire était dans une période creuse sur le plan de la concertation, il s'est restructuré et obtient un poste permanent au ROCT.

8.8 Contribution à la communauté et au développement du territoire

L'action communautaire est un outil de développement de la citoyenneté et de développement des collectivités, de même qu'un agent de développement social :

Les personnes qui s'investissent dans l'action communautaire contribuent au resserrement des liens sociaux dans les collectivités. Elles sont motivées par le besoin de prendre la parole et d'intervenir activement dans la résolution de situations problématiques. L'action communautaire joue un rôle de critique et crée un espace de délibération qui constitue une manifestation concrète de participation sociale. (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2001, p. 18)

Pour préserver cet acquis, l'autonomie de l'action communautaire doit être respectée et la distance nécessaire entre les organismes communautaires et l'appareil étatique doit être maintenue. Mais dans certains cas, « c'est toujours un combat à livrer pour sa survie. À chaque année, on renouvelle les ententes » (entrevue 1).

Les années 1980 et celles qui suivent voient se multiplier les organismes communautaires. Peu de temps après, des regroupements d'organismes communautaires se forment. Ces organismes et regroupements sont des agents de transformation sociale

participant au mieux-être de nombreuses personnes et, par conséquent, au développement local et régional. Leurs contributions sont nombreuses. D'une part, ils mettent en lumière et répondent à des besoins jusqu'alors ignorés ou non couverts par le réseau public de la santé et ses services sociaux, que ce soit en ce qui concerne les personnes handicapées, les personnes atteintes d'une maladie mentale, les familles, etc. Pour ces personnes et leur entourage immédiat, les organismes communautaires offrent de multiples activités et services utiles et adaptés qui améliorent leur qualité de vie et qui, parfois, sauvent des vies (on pense entre autres aux centres de prévention du suicide). Aussi, une sensibilisation de la population en général et une meilleure connaissance des besoins de certaines populations (handicapées, âgées, analphabètes, suicidaires, etc.) découlent des actions des organismes communautaires et de leurs regroupements.

D'autre part, les organismes communautaires initient et sont porteurs de valeurs et de nouvelles façons de faire et d'intervenir. Plusieurs organismes en œuvre entre 1980 et 2013 basent leurs actions sur la prise en charge de la personne par elle-même, c'est-à-dire sur l'augmentation de la capacité de la personne à s'approprier sa vie, à prendre ses responsabilités citoyennes (*empowerment*). Pour le milieu communautaire, l'égalité des rapports sociaux et le fonctionnement démocratique sont d'une grande importance. Cela déteint inévitablement sur le milieu, comme en font foi le Regroupement des femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (RFAT) et la démarche des États généraux du Témiscamingue. Notons aussi que les organismes communautaires mettent en application une approche qui permet de voir les besoins et les préoccupations des populations sous un angle différent. Leur proximité avec la communauté, leur fonctionnement démocratique et la grande place qu'ils accordent aux personnes qui fréquentent les organismes communautaires humanisent la desserte de services et fait valoir un nouveau modèle de développement davantage en conformité avec les besoins et les préoccupations des populations. Parce qu'ils prennent pied dans le milieu, les manières de faire sont davantage adaptées à celui-ci.

De plus, parce qu'il se penche sur des besoins qui intéressent peu les sphères publique et privée, qu'il a ses propres façons de faire, qu'il encourage l'implication bénévole et qu'il

a une grande souplesse, le milieu communautaire favorise l'émergence d'un nouveau leadership différent de celui de l'élite traditionnelle représentée par les gens d'affaires et les élus municipaux. Des leaders prennent place, tel le directeur général de La Ressources pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue, Rémi Mailloux, qui a notamment obtenu le prix Persillier-Lachapelle en 2011 des mains du ministre de la santé et de la ministre déléguée aux services sociaux. Des liens et des réseaux sociaux se créent aussi chez les personnes qui s'impliquent bénévolement et le tissu social s'en trouve renforcé.

Par ailleurs, les organismes communautaires contribuent à la vie économique. Ils créent des emplois locaux et contribuent largement à désengorger les lieux publics de santé et de services sociaux (hôpitaux, CLSC, etc.). La nature préventive des actions des organismes communautaires et le manque d'outils et de données rendent impossible la mesure de l'apport social et économique des activités et services des organismes communautaires. Néanmoins, au cours de la période 1980 à 2013, le nombre d'organismes et les budgets cumulatifs accordés par l'État au milieu communautaire augmentent considérablement, ce qui laisse voir une importance économique en croissance de ces organismes et une reconnaissance de leur pertinence par l'État.

Enfin, il importe de souligner le rôle de premier plan joué par les femmes dans le développement de l'action communautaire. Les femmes « ont investi ce champs d'action pour se donner des moyens d'intervention, de sensibilisation, d'éducation et d'action politique répondant à leurs besoins » (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2001, p. 19). Elles ont œuvré à l'élaboration de plusieurs dispositifs pour remédier aux situations auxquelles les services publics ne répondaient pas et pour exercer une influence sur les politiques gouvernementales. Au début des années 1980 tout comme en 2013, les femmes forment la majorité des intervenants des organismes communautaires, ainsi que la majorité des personnes qui participent aux activités et utilisent les services de ces organismes.

En somme, entre 1980 et 2013, les organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue investissent de nouveaux champs d'intervention, mettent en lumière des problèmes jusqu'alors ignorés, croissent en nombre, s'organisent et se regroupent territorialement et régionalement, se dotent d'outils de formation et de concertation, travaillent pour conserver leur autonomie, mettent en pratique des formes d'intervention et des approches innovantes. Mais surtout, les organismes communautaires et leurs regroupements déploient de nombreux efforts et contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des personnes qui fréquentent les organismes communautaires, de leurs proches, de même qu'aux gens qui s'impliquent bénévolement dans les organismes. Les défis des organismes sont nombreux (voir le chapitre 9). Néanmoins, des pas se font dans la bonne direction, notamment en ce qui concerne la collaboration et l'autonomie. Par exemple, en 2012, les représentants du milieu communautaire, du réseau de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Agence de la santé officialisent leur engagement à la collaboration et à la concertation. Ils rappellent ainsi « les valeurs et conditions incontournables afin d'assurer des rapports harmonieux, tel qu'inscrit dans le Cadre de référence balisant les relations entre les établissements du Réseau de la santé et des services sociaux, l'Agence et les organismes communautaires [de 2010] » (Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, 2012).

CHAPITRE 9. ENJEUX ET PERSPECTIVES

À quoi les solidarités de l’Abitibi-Témiscamingue peuvent-elles s’attendre dans les prochaines années? Ce chapitre fait état des enjeux, ainsi que des opportunités et pistes d’action des solidarités.

9.1 Enjeux

Pour les coopératives et les entreprises d’économie sociale (ces entreprises correspondent aux OBNL marchands), les enjeux soulevés lors du Rassemblement des organismes communautaires et des entreprises d’économie sociale en 2010 sont : de se faire connaître et reconnaître davantage aux yeux de la population en général, mais également à leurs propres yeux; le recrutement de main-d’œuvre et de bénévoles; la relève; les coupures de budget au niveau des subventions et la nécessité d’être autonome financièrement; le peu de salaire et d’avantages sociaux qui maintiennent les travailleuses et travailleurs dans la pauvreté; les resserrements des critères des programmes d’emploi qui nuisent à l’embauche de nouvelles personnes (par exemple, les personnes avec limitations); le danger pour les entreprises d’épouser le modèle néolibéral; que l’engagement dans le milieu (le volet social) reste présent ([Concertation régionale des organismes communautaires de l’Abitibi-Témiscamingue], 2011, p. 57).

Les enjeux propres au milieu communautaire identifiés lors du Rassemblement sont: la perte d’autonomie dans la gestion et la définition des valeurs, orientations et actions des organismes; de recentrer les actions des organismes en fonction de leur mission et de leurs membres; les fondements de l’action communautaire autonome (ACA); la transformation des missions de base au profit de budget intéressant⁴⁷; la perte du lien avec les besoins de la communauté à force de répondre aux besoins de l’État; l’isolement; de développer les solidarités afin de mieux se mobiliser; de préserver le caractère distinct, l’intégrité et l’identité de l’ACA; de se servir du contexte actuel (désengagement de l’État et réforme du droit associatif) pour revaloriser la mobilisation et l’engagement; de rester

⁴⁷ À ce sujet, un informateur énonce : « Pis le communautaire voit aussi un enjeu de se faire dicter un peu ce qu’il faut faire, des programmes précis, de plus en plus du financement par programme avec des objectifs précis et des redditions de compte précises, peu d’autonomie dans les programmes qui seraient annoncés » (Entrevue 2).

vigilant dans la reddition de compte; de toujours se souvenir et mettre en pratique le rôle politique du conseil d'administration ([Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue], 2011, p. 56-57).

Les enjeux communs aux solidarités relevés à l'occasion du Rassemblement sont : la mobilisation des troupes, la montée de l'individualisme⁴⁸; la menace de la privatisation pour l'autonomie; le désengagement de l'État dans les services sociaux rendant les solidarités fragiles à la sous-traitance⁴⁹; le maintien des processus démocratiques acquis en lien avec le droit associatif; de garder leur mission; l'engagement citoyen social et politique; le resserrement des critères des programmes d'emploi qui freine le recrutement de la relève ([Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue], 2011, p. 57-58).

Outre ces enjeux identifiés lors du Rassemblement des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale (2010), les informateurs du milieu consultés en entrevue ont pointé les enjeux suivants : l'augmentation de la demande de services pour les organismes qui travaillent avec les personnes âgées; le danger que les petites organisations ayant peu de moyens et qui se trouvent en milieu rural disparaissent; l'enjeu social du développement minier, ses répercussions sur les populations locales; et, pour les intervenant du milieu communautaire, l'enjeu de garder « une petite flamme encore longtemps » afin de continuer à offrir les mêmes services. On peut également identifier la nécessité pour le communautaire d'assurer une plus grande intersectorialité de ses actions et de ses prises de position publiques (Simard et al., 2004, p. 85).

Par ailleurs, une étude publiée par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) qui se penche sur l'évolution des modalités de financement des organismes communautaires au Québec confirment certains enjeux exprimés par le

⁴⁸ Un informateur fait remarquer que si les gens sont (en 2011) généralement très généreux lors de campagnes ponctuelles telles la Guignolée des médias, ils sont moins généreux de leur temps lorsqu'il s'agit de s'engager, de prendre part aux décisions, contrairement aux années 1970 (Entrevue 2).

⁴⁹ « On est un peu le dévidoir du réseau des fois, pis on ne veut pas ça le communautaire. C'est pour ça qu'on se bat. Non, ce n'est pas vrai, on ne deviendra pas le *cheap labor* du réseau, il n'en est pas question », exprime un informateur (Entrevue 3).

milieu communautaire. En effet, il émet des réserves quant à l'influence grandissante de l'État et des autres bailleurs de fonds sur les pratiques des milieux communautaires depuis quelques années. La présence de la « nouvelle philanthropie » exercée par des fondations telle la Fondation Lucie et André Chagnon « imposent un fonctionnement qui s'inspire du milieu des affaires dont la dynamique "descendante" plus hiérarchique contraste avec l'approche "ascendante" plus démocratique des milieux communautaires » (Depelteau, Fortier et Hébert, 2013, p. 5). Ce fonctionnement se traduit notamment par l'augmentation de la reddition de compte (instrument de contrôle) et une influence plus marquée des bailleurs de fonds sur les tables de concertation. De plus :

la nouvelle philanthropie amènent généralement les organismes à concentrer leurs activités sur la dispensation de services qui ne correspondent pas nécessairement à la mission de ces organismes, et à réduire leurs activités politiques et de défense collective des droits. (Silverman et Patterson, 2011, dans Depelteau, Fortier et Hébert, 2013, p. 23)

9.2 Opportunités et pistes d'action

Les solidarités ont aussi des opportunités. Les nombreux jeunes retraités *babyboomers* constituent un bassin potentiel de bénévoles qualifiés « de grande qualité » (entrevue 3). De plus, « on sent une volonté d'avoir plus d'emprise sur le retour des jeunes. Pis le retour des jeunes, c'est aussi parfois le retour de certaines expertises qu'on n'a pas chez nous, qu'on peut développer chez nous. Donc il y a de l'espoir de ce côté-là » (entrevue 6). Autre avantage à souligner, les entreprises collectives ont un meilleur taux de survie que les entreprises privées, ce qui a notamment été observé lors de la crise économique de 2008.

Autant il y a d'enjeux, autant il y a de pistes d'action. Parmi d'autres, on identifie, au Rassemblement de 2010 : la mise en place d'outils de sensibilisation, d'information, de vulgarisation, de mobilisation et d'identification des besoins des membres et de la communauté; l'offre de formations et d'information; le partage d'expertise; l'éducation populaire; le respect des capacités et des motivations de chacun; l'évitement de l'essoufflement des bénévoles et une surcharge de travail; l'accord d'une latitude à la

relève; la reconnaissance et l'encouragement des bénévoles ([Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue], 2011, p. 58-59).

Dans le milieu coopératif, pour le directeur de la Coopérative de développement régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (CDRAT), Mario Tardif,

la catégorie des services de proximité [dans des municipalités de 2 500 habitants et moins] et de services de base, comme les dépanneurs, les stations-services etc., sont très prometteurs. Mais ce qui sera le plus en demande, ce sont les coopératives qui pourront aider à la relève des entrepreneurs. (Ramsay-Houle, 2011, p. 3)

Il entrevoit en effet le départ à la retraite de nombreux propriétaires d'entreprises privées qui auront besoin d'une relève. Certaines d'entre elles pourraient faire le virage coopératif pour assurer leur survie dans les années à venir. Les coopératives de travailleurs actionnaires (CTA) ont déjà prouvé leur efficacité pour assurer la relève.

CONCLUSION DE LA PARTIE 2

Cette histoire des entreprises collectives (coopératives, mutuelles et OBNL marchands) et des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue du tournant des années 1980 à 2013 avait pour objectif de témoigner de l'importance des solidarités pour le développement de la région et la vitalité de ses collectivités urbaines et rurales. À travers ce survol, la capacité d'agir des Témiscabitiens, de changer les choses, de faire valoir leurs collectivités et la région s'est dégagée. Les gens de l'Abitibi-Témiscamingue ont fait preuve de créativité et de détermination pour servir leurs collectivités ou leur région, pour réduire les inégalités, pour intégrer socialement et économiquement les populations marginalisées et pour offrir des services à la population. Chacun des milieux (coopératif, mutualiste, des OBNL marchands et communautaire) suit son propre cheminement.

Entre le tournant des années 1980 et 2013, le milieu **coopératif** témiscabitiien connaît des fermetures et fusions de coopératives anciennes (agricoles, financières, forestières), investit de nouveaux domaines (santé, animation des jeunes, services de garde, etc.) et s'organise régionalement avec la création de la Coopérative de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue (CDRAT). Certaines coopératives de l'Abitibi-Témiscamingue se démarquent même sur la scène provinciale. Dans tous les cas, un besoin collectif et la volonté d'y répondre collectivement et démocratiquement sont à la base de la création de la coopérative. Ainsi, le milieu coopératif participe à répondre à des problèmes de chômage ou d'exclusion sociale, de même qu'à des besoins sociaux et des urgences sociales, qu'ils soient locaux ou régionaux. Pour sa part, le milieu **mutualiste**, actif dans le secteur des assurances, sur une base de solidarité et de coopération, offre une sécurité à ses membres et une aide en cas d'accident.

Les **organismes à but non lucratif (OBNL) marchands** de l'Abitibi-Témiscamingue reflètent la diversité des gens qui habitent le territoire, leur créativité et leurs préoccupations. Au cours de la période à l'étude, les gens de l'Abitibi-Témiscamingue mettent sur pied et maintiennent des entreprises collectives dans plusieurs domaines : loisirs et tourisme, arts et culture, centre de la petite enfance, hébergement, transport de

personnes, récupération et recyclage, production et transformation, etc. Chacune de ces entreprises contribue socialement à sa manière aux collectivités de l'Abitibi-Témiscamingue. Leurs apports économiques sont également considérables.

Depuis 1980, le secteur **communautaire** est actif dans de nouveaux champs d'intervention et auprès de groupes de population plus diversifiés. Les organismes communautaires sont plus nombreux et organisés, dotés d'outils de formation et de concertation. Le secteur communautaire est soucieux de son autonomie. Il initie de nouvelles approches d'intervention et améliore la qualité de vie des bénéficiaires. Le secteur communautaire se professionnalise, bien qu'il repose encore en bonne partie sur les bénévoles qui, la plupart du temps, trouvent eux aussi des bénéfices personnels à leurs implications. Que ce soit par l'écoute d'une personne suicidaire, par la parution d'un journal local qui fait état des exploits des citoyens ou informe des activités d'une localité, par le soutien dont bénéficie un parent d'un enfant handicapé, par la tenue d'un téléthon régional qui s'avère être une véritable fête pour les personnes handicapées ou par un espace de rencontre pour les jeunes ou les familles, les organismes communautaires multiplient, au quotidien, les efforts et les actions pour sécuriser et embellir la vie des Témiscabitiens, aux quatre coins de la région.

Au fil des années, par leurs actions, les solidarités multiplient et diversifient les services offerts dans les collectivités de l'Abitibi-Témiscamingue. Pour certains, ces services permettent de briser l'isolement ou de bénéficier d'un soin dans leur milieu de vie. Pour d'autres, ils permettent de s'approvisionner à proximité ou constituent un élément de fierté locale. Les solidarités procurent également de l'emploi et renforcent les liens sociaux. Elles créent des ponts entre les membres d'une même collectivité. À cet effet, notons que la qualité du réseau social a un effet immunitaire sur l'individu, particulièrement lorsqu'il traverse des situations difficiles (Gouvernement du Québec, 1992, p. 25). Par ailleurs il est profitable pour les collectivités rurales en particulier que les entreprises et organismes de solidarité soient créés et dirigés par les gens du milieu puisque ce ne sont non pas « des urbains qui gèrent du rural » – comme c'est souvent le cas – (Simard, 2004, p. 59), mais des gens du milieu qui décident pour leur milieu. Une

certaine liberté résulte également de cette « autogestion », comme il a été exprimé en entrevue : « Dans le communautaire, il y a ce côté qu'on n'a pas les pieds et les poings liés tout-le-temps [...]. Moi, je suis habituée à travailler pas de budget, pis on en aide du monde » (entrevue 3). Le contrôle sur son développement et le sentiment d'appartenance sont des conditions précieuses pour la vitalité d'une collectivité, pour un développement plus équilibré et plus durable.

RÉFÉRENCES

PARTIE 1

- AFEAS. (s.d./2013). *Qui sommes-nous?* [En ligne] <http://www.afeas.qc.ca/qui-sommes-nous/> (Page consultée le 31 juillet 2013).
- Asselin, M. et B.-B. Gourd. (1995). La naissance de l'Abitibi rural : 1910-1930. Dans O. Vincent (Dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Sainte-Foy : Institut québécois de recherche sur la culture.
- Centre de Renaissance Catholique inc. (1996). *La colonisation du Québec*. [En ligne] <http://www.crc-canada.net/983-la-colonisation-du-quebec.html> (Page consultée le 31 mai 2013).
- Colloque régional sur le coopératisme. (1973). *Rapport du Colloque régional sur le coopératisme*. Rouyn-Noranda : s.n.
- Cohen, Y. (1990). *Femmes de parole. L'histoire des Cercles de fermières du Québec 1915-1990*. Montréal. Le Jour.
- Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (S.A.). *La CRÉ Historique de l'organisation*. [En ligne] <http://www.conferenceregionale.ca/cre/historique> (Page consultée le 27 mars 2011).
- Coop IGA Extra Amos. (2014). *À propos* [En ligne]. Adresse Web : <http://www.coopamosleclub.com/CustomPage.aspx?ResourceId=1021fdc1-6194-42e5-b33d-d2957db9df0d> (Consulté le 9 février 2015).
- Dallaire, G. et J. Dallaire. (2013). *Laiterie Dallaire Dairy* [En ligne] <http://laiteriesduquebec.com/laiteries/dallaire.htm> (Page consultée le 13 août 2013)
- Ganame, S. (2013). *Impact des fusions et fermetures de caisses Desjardins sur la dynamique sociale des milieux ruraux*. Rouyn-Noranda : Chaire Desjardins en développement des petites collectivités.
- Jalbert, M. (2008). *Beaudry, un pays à bâtir. D'après les souvenirs et les recherches de Maurice Jalbert*. Beaudry : inédit.
- Lamoureux, H. (2 avril 2009). *Les pratiques de lutte au décrochage dans le contexte de l'action communautaire autonome : au-delà d'une problématique de diplomation*. Dans Actes de la 2e Rencontre nationale des organismes communautaires de lutte au décrochage – octobre 2009, p. 15-24. http://rocqld.org/public/files/2009/10/conf_ouverture.pdf

- Langlois, A. et S. Tessier (1970). *Rapport sur les caisses populaires du Nord-Ouest Québécois*. S.l., S.n.
- Laurendeau, J.-J. (1992). *Val d'Or, Bourlamaque, Sullivan : La Frontière*. Jean J. Laurendeau. St-Jérôme.
- Laurendeau, J.-J. et Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue (1984a). *Dupuy*. Rouyn. Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue Inc.
- Laurendeau, J.-J. et Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue (1986a). *Évain*. Rouyn. Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue Inc.
- Laurendeau, J.-J. et Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue (1983). *Launay*. Rouyn. Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue Inc.
- Laurendeau, J.-J. et Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue (1981). *Lorrainville*. Rouyn. Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue Inc.
- Laurendeau, J.-J. et Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue (1984b). *Preissac*. Rouyn. Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue Inc.
- Laurendeau, J.-J. et Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue (1986b). *Villemontel*. Rouyn. Société nationale des Québécois d'Abitibi-Témiscamingue Inc.
- Leblanc, A. (c2002). *Val-Paradis : un village au bord de la Pajegasque*. S.l. : s.n.
- Lévesque, B., Côté, A., Chouinard, O. et J.-L. Russel. (1985). *Profil socio-économique des coopératives de travail au Québec*. Montréal : Université du Québec à Montréal et Comité provincial des coopératives.
- Mercier, C. (1995). La population et son territoire : des mondes en mutation. Dans O. Vincent (Dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Sainte-Foy : Institut québécois de recherche sur la culture.
- Mercier, C. Ve politique, mouvements sociaux et conscience régionale. Dans O. Vincent (Dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Sainte-Foy : Institut québécois de recherche sur la culture.
- Office de planification et de développement du Québec, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières et Conseil de la Coopération du Québec. (1979). *Profil du mouvement coopératif au Québec*. Québec. Office de planification et de développement du Québec.
- Pelletier, Robert-A. (1943). Vie des caisses populaires et scolaires en Abitibi. *Ensemble !* p. 19-20.

- Promutuel Assurance. (2013). *Qui sommes-nous?* [En ligne]. Adresse Web : <https://www.promutuelassurance.ca/fr/boreale?mn=a1#!a-propos/qui-sommes-nous>
- Riopel, M. (1995). L'ouverture et le développement du Témiscamingue : 1885-1930. Dans O. Vincent (Dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Sainte-Foy : Institut québécois de recherche sur la culture.
- Riopel, M. (2003, 24 avril). *À la conquête du Nord : le Transcontinental et l'ouverture de l'Abitibi à la colonisation*. [Document Web]. Adresse Web : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=473> (Consulté le 15 juin 2013)
- Riopel, M. (2004, 4 février). *Au nord du nord : une deuxième génération de villes minières (1960-1980)*. [Document Web]. Adresse Web : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=519> (Consulté le 7 juin 2013)
- Riopel, M. (2002, 31 juillet). *La bataille entre la beurrerie coopérative et la beurrerie privée au début des années 1960*. [Document Web]. Adresse Web : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=418> (Consulté le 16 juillet 2013)
- Riopel, M. (2002, 23 septembre). *La mise en valeur du potentiel hydroélectrique et l'électrification rurale*. [Document Web]. Adresse Web : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=495> (Consulté le 14 août 2013)
- Riopel, M. (2003, 26 avril). *La ruée vers l'or : l'ouverture des mines en Abitibi (1910-1950)*. [Document Web]. Adresse Web : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=470> (Consulté le 8 juin 2013)
- Riopel, M. (2002, 4 novembre). *Le clergé et la consolidation du monde rural témiscamien, 1940-1950*. [Document Web]. Adresse Web : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=498> (Consulté le 17 août 2013)
- Riopel, M. (2002, 25 juillet). *Le démarrage de l'industrie laitière au Témiscamingue, 1908-1943*. [Document Web]. Adresse Web : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=415> (Consulté le 17 août 2013)
- Riopel, M. (2002, 29 juillet). *Les belles années du coopératisme agricole, 1936-1950*. [Document Web]. Adresse Web : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=417> (Consulté le 16 août 2013)
- Riopel, M. (2003, 25 novembre). *Portrait historique de l'Abitibi-Témiscamingue*. [Document Web]. Adresse Web : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=514> (Consulté le 7 juin 2013)
- Riopel, M. (2002, 2 juin). *Voulez-vous devenir colon du Témiscamingue?* [Document Web]. Adresse Web : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=411> (Consulté le 8 mai 2013)

- Sabourin, C. (1995). De territoire exploité à région : les activités économiques à partir de 1950. Dans O. Vincent (Dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Sainte-Foy : Institut québécois de recherche sur la culture.
- Saint-Pierre. (1997). *Histoire de la Coopérative fédérée : l'industrie de la terre*. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval.
- Secrétariat des conférences socio-économiques du Québec. (1980). *L'entreprise coopérative dans le développement économique : état de la situation : document de réflexion*. Québec : Secrétariat permanent des conférences socio-économiques
- SSQ Groupe financier. (2013). *Historique*. [En ligne]. Adresse Web : <http://www.ssq.ca/fr/historique.asp> (Consulté le 24 juillet 2013).
- Turgeon, J. (2008). *Une aventure de coeur et de raison : recherche documentaire sur l'histoire de l'UQAT - 1970-2006*. Rouyn-Noranda : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
- Un jour, ça sera peut être [sic] ton tour : les accidents du travail*. (1975). Noranda : Multi-Media.
- Vincent, O. (1995a). Ébullition culturelle au Nord. Dans O. Vincent (Dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Sainte-Foy : Institut québécois de recherche sur la culture.
- Vincent, O. (1995b). Vers des institutions régionales. Dans O. Vincent (Dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Sainte-Foy : Institut québécois de recherche sur la culture.
- Vincent, O. (1995c). Vivre à la frontière : les premières institutions. Dans O. Vincent (Dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Sainte-Foy : Institut québécois de recherche sur la culture.

PARTIE 2

50 ans de coopération ça se fête! 1947-1997. (1997). Val-d'Or : Lebonfon.

[Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue ; rédaction, Christiane Ouellet] (2011). *Bottin des organismes communautaires 2010-2011*. Rouyn-Noranda : Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

[Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue ; rédaction, Christiane Ouellet] (2010). *Cadre de référence balisant les relations entre les établissements du Réseau de la santé et des services sociaux, l'Agence et les*

organismes communautaires. Rouyn-Noranda : Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. (20 juin 2012). *Signature de la Déclaration d'intention. Les organismes communautaires de la région réaffirment leur collaboration*. Communiqué de presse.

Arteau, M. et Brassard, M.-J. (2008). Coopérative et développement territorial : quels liens? *Cahiers de l'ARUC – Développement territorial et coopération, Série « Recherches », 3*.

Audet, Y. (28 novembre 2011). La Troupe À Cœur Ouvert amorce un nouveau départ avec la préparation de Mamma Mia. *L'Écho Abitibien*.

Association des travailleuses et travailleurs accidentés du travail de l'Abitibi-Témiscamingue. *Accueil*. [En ligne]. Adresse Web : <http://attaat.org/default.html> (Consulté le 13 juillet 2013)

Beaulieu, P. (Décembre 2004). Yolande Desharnais : une femme engagée. *Le Trotteur*. 7 (4), p. 2.

Beaupré, L. (1992). Le regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue. Dans M. Bouchard (Dir.). *Comme un vol d'outardes... vers l'an 2000*. Rouyn-Noranda : Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue

Bélanger, P. R. et Lévesque, B. (1992). Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992). Dans G. Daigle (Dir.) et G. Roger (Coll.) *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, 713-747. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

Bergeron, J. (2004). *Le BLOC, le Comité régional des paroisses marginales et Multi-Média. Animation sociale et mobilisation populaire dans l'Abitibi-Témiscamingue des années soixante-dix*. Montbeillard : Solidarité rurale Abitibi-Témiscamingue.

Bouchard, M., Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue et Femmes en tête (Association). (1992). *Comme un vol d'outardes... vers l'an 2000*. Rouyn-Noranda : Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue.

Brassard, M.-J. (2009). *Gouvernance territoriale et processus d'innovation sociale : l'exemple des coopératives*. Cahier de l'ARUC-DTC. Série « Conférences », no 3.

Brassard, M.-J., LeBlanc, P. et Olivier, É. (2009). *Les coopératives de santé au Québec : Du consommateur à l'acteur!* Cahier de l'ARUC-DTC. Série « Recherches », no 5.

- Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or. (s.d.). *À propos de nous*. [En ligne]. Adresse Web : <http://www.caavd.ca/site.asp?page=element&nIDElement=2195> (Consulté le 13 juillet 2012)
- C.C. Consultants. (2012). *Transport collectif Inter-MRC en Abitibi-Témiscamingue : Portrait du transport de personnes et évaluation des besoins actuels non comblés*. Rouyn-Noranda : C.C. Consultants.
- Chabot, D., L'Houmeau, J. et Robitaille, J. (1995). *Histoire de Val-d'Or des origines à 1995*. Val-d'Or : Société d'histoire de Val-d'Or.
- Chabot, M. (2011). Au rythme de nos communautés. *Développement social*, 12, 1, 6-8.
- Chantier de l'économie sociale. *L'économie sociale Abitibi-Témiscamingue*. (2006). Montréal. Chantier de l'économie sociale. http://economiesocialequebec.ca/userImgs/documents/root/documents_gen/portrait_abitibi-temiscamingue.pdf (Consulté le 13 juillet 2012)
- Chantier de l'économie sociale. (1996). *Osons la solidarité! : rapport / du Groupe de travail sur l'économie sociale*. [Québec : Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat sur l'économie et l'emploi].
- Coalition des tables régionales d'organismes communautaires. (28 mai 2013). *L'ÉCONOMIE SOCIALE, OUI MAIS... Mémoire de la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) Présenté à la Commission de l'aménagement du territoire Sur le projet de loi 27 Loi sur l'économie sociale*. S.l.
- Comité du livre du 75^e de Destor. (2010). *L'héritage de nos 75 ans*. [Destor] : L'ABC de l'édition.
- Collini, M. et Thomas, D. (1999). *Portrait de l'impact social et économique du milieu associatif, communautaire et coopératif en Abitibi-Témiscamingue. Volet 1 : Rapport global*. Rouyn-Noranda : Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Comité d'orientation du communautaire. (2005). *L'impact des organismes et des services communautaires sur la population de la ville d'Amos*. Amos : Auteur.
- Comité du livre du 75^e de Destor. (2010). *L'héritage de nos 75 ans : Davangus Destor Renault, 1935-2010*. Rouyn-Noranda : L'ABC de l'édition.
- Comeau et al. (2002). « L'économie sociale et le Sommet socioéconomique de 1996, le bilan des acteurs sur le terrain ». *Nouvelles pratiques sociales*, 15, 2, 186-202.
- [Comité organisateur]. (2001). *L'Abitibi comme miroir... dix ans plus tard. Les enjeux de développement de la ruralité Témiscabitiennaise*. S.l.

- [Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue]. (2011). *Les actes du 1^{er} Rassemblement des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue*. [Rouyn-Noranda : Auteur].
- Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue (2011). *Rapport annuel 2010-2011*.
- Conseil canadien de la coopération et de la mutualité. (2013). *Distinction entre coop et mutuelle*. [En ligne]. Adresse Web : <http://www.cccm.coop/site.asp?page=element&nIDElement=2671> (Consulté le 16 mai 2013)
- Conseil régional en économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue. (Mars 2010). Portrait d'une entreprise d'économie sociale. *CREScendo*, 2 (3), p. 4.
- Coop IGA Extra Amos. (2011). *Implications sociales* [En ligne]. Adresse Web : <http://www.coopamosleclub.com/sites/CoopAmosLeClub/ImplicationsSociales.aspx> (Consulté le 22 avril 2012).
- Coop santé Témiscavie (2009). *Historique*. [En ligne]. Adresse Web : <http://www.temisensante.coop/qu-est-ce-que-la-coop-sante/historique> (Consulté le 15 septembre 2012)
- Corporation du transport adapté public de l'Abitibi-Ouest. Portrait d'une entreprise d'économie sociale (juin 2009). *CREScendo*, 2, (1), p. 4.
- Côté, N. (2008). *Portrait des retombées économiques des organismes communautaires et de l'implication des bénévoles au Témiscamingue Membres du Regroupement des organismes communautaires du Témiscamingue*. S.l.
- [CRESAT] (Novembre 2009). Portrait d'une entreprise d'économie sociale. *CREScendo*, 2 (2), p. 4.
- D'Amours, M. (2006). *L'économie sociale au Québec : cadre théorique, histoire, réalités et défis*. Montréal : Éditions Saint-Martin, 2006.
- Depelteau, J., F. Fortier et G. Hébert. (2013). *Les organismes communautaires au Québec. Financement et évolution des pratiques*. Montréal : Institut de recherche et d'informations socio-économiques.
- Deslauriers, J.-P. (2003). *Travailler dans le communautaire*. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université du Québec.

- Déziel, C. (2000). *Historique du mouvement coopératif en Abitibi-Témiscamingue*. Document inédit.
- Duval, M. (2007). Les organismes communautaires comme lieux d'élargissement de l'espace démocratique, dans Fleury, M.-J, Tremblay, M., Nguyen, H. et L. Bordeleau. *Le système sociosanitaire au Québec-Gouvernance, régulation et participation*. Montréal: Gaëtan Morin, p.467-478
- Économie social Québec. (2014). *Ensemble pour bâtir*. Adresse Web : <http://economiesocialequebec.ca/?module=directory&uid=1477&subject=54> (Consulté le 8 janvier 2014)
- Favreau, L. (1989). *Mouvement populaire et intervention communautaire (1960-1988) : continuités et ruptures*. Montréal : Éditions du Fleuve.
- Favreau, L. (2012, 5 janvier). *Coopératives, action communautaire autonome et économie sociale : la dernière décennie confirme des dynamiques distinctes* [Document Web]. Adresse Web <http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article67> (Consulté le 6 septembre 2012)
- Favreau, L. (2003). Économie sociale et développement régional (1990-2000) : des pratiques et des politiques publiques croisées? *Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC). Série Développement régional, 4*.
- Favreau, L. (2009). Développement des territoires, entreprises collectives et politiques publiques : le bilan québécois de la dernière décennie. *Cahier de l'ARUC-DTC, Série « Recherche », 4*.
- Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue (2012). <http://www.festivalcinema.ca/index.asp?varLangue=FR&varPage=festival> (Consulté le 6 septembre 2012)
- Ganame, S. (2013). *Impact des fusions et des fermetures de caisses Desjardins sur la dynamique sociale des milieux ruraux*. Rouyn-Noranda : Chaire Desjardins en développement des petites collectivités (UQAT).
- Godard, J. (2002a). *La maison des jeunes du Témiscamingue : un portrait des pratiques de développement local*. Rouyn-Noranda : Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Godard, J. (2002b). *Le regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue : un portrait des pratiques de développement local*. Rouyn-Noranda : Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Godard, J. (2004). *Pratiques de développement local des organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux dans la MRC du*

- Témiscamingue. La Société de développement du Témiscamingue: la place faite aux organismes communautaires dans les instances de développement local.* Rouyn-Noranda : Agence de développement des réseaux locaux de santé et de services sociaux.
- Godard, J. (2008). *Participation et contribution du milieu communautaire au développement local.* Rapport d'analyse de pratiques de maîtrise inédit, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Programme offert grâce à une entente avec l'Université de Montréal, [Rouyn-Noranda].
- Gourd, B.-B. (1992). *L'Abitibi-Témiscamingue. Contrastes.* Rouyn-Noranda : Groupe de communication PAT.
- Gouvernement du Québec (2005-2007). *Thésaurus de l'activité gouvernementale (TAG).* [En ligne] Adresse Web : <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=2169> (Consulté le 23 septembre 2012)
- Grenier, S. (Juin 2009). L'insertion des jeunes autochtones, une question importante en Abitibi-Témiscamingue. *CREScendo*, 2 (1), p. 4.
- Jetté, C. (2008). *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence.* Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Klein, J.-L., Tardif, C., Tremblay, M. et Tremblay, P.-A. (2007). La place du communautaire : Évaluation de la contribution locale des organisations communautaires. *Cahiers de l'ARUC-ÉS. Collection « Recherche »*, 7.
- Lacroix, G. (9 mars 2010). Les Serres de Guyenne veulent consolider leurs emplois. *L'Écho abitibien.*
- Lamoureux, H., Lavoie, J., Mayer, R. et Panet-Raymond, J. (1996). *La pratique de l'action communautaire.* Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Lamoureux, H. (2010). *La pratique de l'action communautaire autonome. Origine, continuité, reconnaissance et ruptures.* Québec : PUQ.
- La Maison de la Famille d'Amos inc. (2012). *Qui sommes-nous?* [Document Web]. Adresse Web : <http://mfamos.com/about.aspx> (Consulté le 6 septembre 2012)
- Langevin-Tétrault, A. (2006). Les Autochtones et l'économie sociale au Québec : un portrait exploratoire. *Cahier de l'ARUC-ÉS*, 9.
- Laplante, R. (1995). *L'expérience de Guyenne.* Guyenne : Corporation de développement de Guyenne.

- Laquerre, G. (1988). *Le sommet socio-économique de l'Abitibi-Témiscamingue une expérience d'autodéveloppement en micro-région*. Mémoire de maîtrise. Université du Québec à Chicoutimi.
- LeBlanc, P. (Septembre 2008). Être jeune en région. *Relations*, 727. http://cjf.qc.ca/fr/relations/impr_article.php?ida=1423
- LeBlanc, P. (Août 2010). *Qualifier la ruralité en Abitibi-Témiscamingue. Exercice de cartographie conceptuelle de la ruralité en Abitibi-Témiscamingue*. Rouyn-Noranda : Chaire Desjardins en développement des petites collectivités (UQAT).
- LeBlanc, P. et Connelly J.-A. (Août 2009). *Concertation régionale concernant l'animation des jeunes en milieu rural en Abitibi-Témiscamingue (JMR-AT) : suivi et évaluation. Évaluation des impacts de l'animation Jeunes en milieu rural de l'Abitibi-Témiscamingue*. Rouyn-Noranda : Chaire Desjardins en développement des petites collectivités (UQAT).
- Le Pont de Rouyn-Noranda. (s.d.). *Nos services* [Document Web]. Adresse Web <http://www.le-pont.ca/Qui%20sommes-nous.html>. Consulté le 21 juillet 2012.
- Les médias communautaires et autochtones en Abitibi-Témiscamingue. État de situation et enjeux*. (2008). [Rouyn-Noranda] : Ministère de la Culture et des Communications et de la Condition féminine et Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Lessard, M. (Juin 2009). Le 3^{ème} colloque du RQRP-ÉS : L'Abitibi-Témiscamingue y était! *CREScendo*, 2 (1), p. 3.
- Lévesque, B. (2002). Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovation sociales que les autres? *Cahier du CRISES. Collection « Études théoriques », ET0205*.
- Lévesque, B. (2007). Un siècle et demi d'économie sociale au Québec : plusieurs configurations en présence (1850-2007). *Cahier de l'ARUC-ÉS*, 15.
- Le vol du colibri Coopérative de solidarité. Sa mission, son histoire, ses services*. (14 avril 2013). S.l.
- Mathieu, R. et al. (2001; 1996). L'impact socio-économique des organismes communautaires et du secteur de l'économie sociale dans quatre arrondissements de la Ville de Montréal. *Cahier du LAREPPS*.
- Mayrand, L. (mai 2008). 2^e Forum régional sur les journaux de l'Abitibi-Témiscamingue. *Ensemble pour bâtir*.

- Mercier, C. et Marquis, J.-C. (1995). Vie politique, mouvements sociaux et conscience régionale. Dans O. Vincent (Dir.), *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*. Sainte-Foy : Institut québécois de recherche sur la culture.
- Mercier, C. (1982). Les clubs de consommation : des solidarités nouvelles? *Possibles*. 6 (2), 81-98.
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2001). *L'action communautaire une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Québec : Auteur.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. (2012a). *Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif. Partie 2 : Profil des entreprises d'économie sociale en aide domestique. Abitibi-Témiscamingue*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. (2012b). *Regroupements de municipalités réalisés entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2011. Modifications à la suite d'une publication à la Gazette officielle du Québec ou d'une loi de l'Assemblée nationale*. Québec : Auteur.
- Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche. (2003). *Politique de développement des coopératives*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Mouvement d'éducation populaire et communautaire du Québec. (s.d./2013). *Quelques définitions*. [En ligne]. Adresse Web : <http://www.mepacq.qc.ca/education-populaire-et-luttes-sociales/quelques-definitions/> (Consulté le 30 avril 2012).
- Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. (Mars 2012). *Population totale, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, 1971 à 2011p* [En ligne]. Adresse Web : <http://www.observat.qc.ca/statistiques/40/demographie> (Consulté le 30 avril 2012).
- Ouellet, C. (2007; 1998). *Historique de la concertation des organismes communautaires en santé et services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue*. Rouyn-Noranda : Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Ouellet, C. (2010). *Cadre de référence balisant les relations entre les établissements du Réseau de la santé et des services sociaux, l'Agence et les organismes communautaires*. Rouyn-Noranda : Gouvernement du Québec.
- Promutuel. (juillet 2013). Qui sommes-nous? [En ligne]. Adresse Web : http://www.promutuel.ca/fr/abitibienne/qui_sommes_nous.jsp?mn=a1 (Consulté le 13 juin 2013).
- QUINTET. (s.d). *Le Quintet, qui sommes-nous?* Texte inédit.

- Chantier de l'économie sociale. (1996). *Osons la solidarité!* [Québec : Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat du Sommet sur l'économie et l'emploi].
- Québec [Province]. Ministère de la santé et des services sociaux. Service de soutien aux organismes communautaires. (2012). *Programme de soutien aux organismes communautaires 2013-2014*. Québec : Gouvernement du Québec, Ministère de la santé et des services sociaux.
- Ramsay-Houle, S. (octobre 2011). Au-delà des mines, la coopération. *Ensemble*, 2 (3), p. 3.
- Refuge Pageau. (s.d). *Mission et historique* [En ligne]. Adresse Web : <http://www.refugepageau.ca/mh.php> (Consulté le 23 juillet 2013)
- Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec. (2010). CEAAS. [En ligne]. Adresse Web : <http://www.rcaa.q.info/fr/le-mouvement-et-les-centres-damitie-autochtones-du-quebec/centre-dentraide-et-damitie-autochtone-de-senneterre.html> (Consulté le 13 septembre 2012)
- Résidence Funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue. (s.d./2012). *Historique* [En ligne]. Adresse Web : <http://www.residence-funeraire.coop/votre-cooperative/historique/> (Consulté le 12 juin 2012).
- Ressourcerie Bernard-Hamel. (2011) *Qui sommes-nous?* En ligne. Adresse Web : <http://www.rbhrn.com/qui-sommes-nous/mission> (Consulté le 6 septembre 2012)
- Riopel, M. (2002). *Le Témiscamingue. Son histoire et ses habitants*. [Saint-Laurent] : Fides.
- Riopel, M. (1995). *Notre-Dame-du-Nord. 1896-1996*. Notre-Dame-du-Nord : Comité du centenaire de Notre-Dame-du-Nord.
- Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. (2006). *Profil régional : soutien financier du gouvernement du Québec en matière d'action communautaire : Abitibi-Témiscamingue*. Québec : Auteur.
- Simard, H. (2010). *L'apport de la famille coopérative dans la montée de l'économie sociale*. Conférence présentée dans le cadre de la journée d'échanges de la CDÉC de Québec 2 novembre 2010. Québec, Canada.
- Simard, P., Beaulé, G., Dupuy, S., Champagne, D. et Bellot, S. (2004). *La dynamique communautaire dans les quartiers ruraux de la Ville de Rouyn-Noranda*. Rouyn-Noranda : Agence de développement de réseaux locaux de services de santé.

- Simard, P. et al. (2004). *Contribution du milieu communautaire au développement du Témiscamingue. Rapport final*. Rouyn-Noranda : Agence de développement des réseaux locaux de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Simard, P. (2006). *L'engagement social et citoyen dans la municipalité. Portrait de La Reine*. Rouyn-Noranda : Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Simard, P. (2006). *L'engagement social et citoyen dans la municipalité. Portrait de Taschereau*. Rouyn-Noranda : Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Sokoloff, B. (1984). Le choix des régions : un nouvel enjeu pour le pouvoir local au Québec? *La Revue Canadienne des Sciences Régionales*, 7 (2), 251-264.
- Thibault, J. (octobre 2011). La formule coopérative. *Le bulletin de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, p. 2.
- Thomas, D. et Lemire, J. (septembre 2012). *Portrait socioéconomique du secteur entrepreneurial de l'économie sociale en Abitibi-Témiscamingue 2010-2011. Fait saillants de l'Abitibi-Témiscamingue*. [Rouyn-Noranda] : Pôle d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue.
- Villemure, M. (2011). *Une nouvelle coopérative de travailleurs actionnaire a vu le jour en Abitibi-Témiscamingue*. [Communiqué de presse].



Chaire **Desjardins**
en développement
des petites collectivités



Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
445 Boulevard de l'Université, Rouyn-Noranda, (Québec) J9X 5E4
Téléphone : 819-762-0971 (2455) • Télécopieur : 819 797-4727
uqat.ca/chairedesjardins